



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

# Consultation sur la modification de la liste des espèces de la *Loi sur les espèces en péril*

## espèces terrestres

Décembre 2012



Également disponible sur Internet.

ISSN : 1710-3029

N° de cat. : EN1-36/2012

Le contenu de cette publication ou de ce produit peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins personnelles ou publiques mais non commerciales, sans frais ni autre permission, à moins d'avis contraire.

On demande seulement :

- de faire preuve de diligence raisonnable en assurant l'exactitude du matériel reproduit;
- d'indiquer le titre complet du matériel reproduit et l'organisation qui en est l'auteur;
- d'indiquer que la reproduction est une copie d'un document officiel publié par le gouvernement du Canada et que la reproduction n'a pas été faite en association avec le gouvernement du Canada ni avec l'appui de celui-ci.

La reproduction et la distribution à des fins commerciales est interdite, sauf avec la permission écrite de l'administrateur des droits d'auteur de la Couronne du gouvernement du Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux (TPSGC). Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec TPSGC au 613-996-6886 ou à [droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:droitdauteur.copyright@tpsgc-pwgsc.gc.ca).

**Références photographiques de la page couverture :**

Drave du Yukon © Gouvernement du Yukon, Gerry Mussgnug

Limace à grand manteau © Kristiina Ovaska

Ours grizzli (Population de l'Ouest) © Gordon Court

**Références photographiques de la page titre :**

Arrière-plan :

Habitat de la Limace à grand manteau © Robert Forsyth

Avant-plan, grande photo :

Petit-duc des montagnes © Stephen R. Cannings

Avant-plan, petites photos, de gauche à droite :

Pica à collier © John Nagy

Dalée velue © Nature Saskatchewan, Candace Elchuk

Porte-queue de Behr © Jennifer Heron

Salamandre sombre du Nord (Population carolinienne) © Michael Oldham

Consultation sur la modification de la  
liste des espèces de la  
*Loi sur les espèces en péril*

espèces terrestres

Décembre 2012



Environnement  
Canada

Environment  
Canada

Canada

Veillez envoyer vos commentaires au plus tard :

– le **4 mars 2013** pour les espèces terrestres faisant l'objet de consultations **régulières**;

et

– le **4 octobre 2013** pour les espèces terrestres faisant l'objet de consultations **prolongées**.

Pour obtenir une description des processus de consultation auxquels ces espèces seront soumises, veuillez consulter le site Web suivant :

**[www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1)**

Veillez envoyer vos commentaires par courriel au Registre public des espèces en péril :

**[registrelep@ec.gc.ca](mailto:registrelep@ec.gc.ca)**

Les commentaires peuvent également être envoyés par la poste :

Directrice générale  
Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Pour en savoir davantage sur la *Loi sur les espèces en péril*, veuillez consulter le Registre public des espèces en péril à :

**[www.registrelep-sararegistry.gc.ca](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca)**.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL .....</b>	<b>2</b>
<i>Loi sur les espèces en péril</i> et Liste des espèces en péril.....	2
Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et processus d'évaluation pour déterminer les espèces en péril.....	2
Termes utilisés pour définir le degré de risque que court une espèce.....	2
Espèces terrestres et aquatiques admissibles aux modifications de l'annexe 1 .....	3
Sollicitation de commentaires du public au sujet de la modification proposée de l'annexe 1 .....	3
<b>PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'INSCRIPTION DANS LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL.....</b>	<b>3</b>
But des consultations sur les modifications à apporter à la Liste.....	3
Figure 1 : Le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP .....	4
Contexte législatif des consultations : les recommandations du ministre au gouverneur en conseil.....	5
Réponse du ministre de l'Environnement à l'évaluation par le COSEPAC : énoncé de réaction .....	5
Périodes de consultations régulières et prolongées .....	5
Qui est consulté et comment .....	5
Rôle et impact des consultations publiques sur le processus d'inscription .....	6
<b>IMPORTANCE DE L'AJOUT D'UNE ESPÈCE À L'ANNEXE 1 .....</b>	<b>7</b>
Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées .....	7
Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées .....	8
Protection accordée aux espèces inscrites comme étant des espèces préoccupantes .....	8
Plans de gestion des espèces préoccupantes .....	8
<b>ESPÈCES ADMISSIBLES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 .....</b>	<b>9</b>
Situation des espèces récemment évaluées et processus de consultation.....	9
Formulation de commentaires.....	9
Tableau 1 : Espèces terrestres récemment évaluées par le COSEPAC et admissibles à un ajout à l'annexe 1 ou à une reclassification.....	10
Tableau 2 : Espèces terrestres récemment réévaluées par le COSEPAC (aucune consultation – confirmation du statut des espèces) .....	11
<b>RÉSUMÉS DU COSEPAC SUR LES ESPÈCES TERRESTRES ADMISSIBLES POUR AJOUT OU RECLASSIFICATION À L'ANNEXE 1 .....</b>	<b>12</b>
<b>INDEX .....</b>	<b>61</b>
Espèces par nom commun.....	61
Espèces par nom scientifique .....	62
Espèces par province et territoire .....	63
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>64</b>

## AJOUT D'ESPÈCES À LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

### Loi sur les espèces en péril et Liste des espèces en péril

Le gouvernement du Canada est voué à prévenir la disparition des espèces sauvages en péril de nos territoires. Dans le cadre de sa stratégie visant à honorer cet engagement, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), le 5 juin 2003. L'annexe 1 de la *Loi*, qui présente la liste des espèces qui sont protégées en vertu de la LEP, est aussi appelée la « Liste des espèces en péril ». Les espèces en voie de disparition ou menacées qui figurent à l'annexe 1 bénéficient de la protection conférée par les interdictions et la planification de rétablissement prévues à la LEP. Les espèces préoccupantes bénéficient de sa planification de la gestion. L'annexe 1 contenait initialement 233 espèces sauvages en péril et, maintenant, 510 espèces forment la liste.

La liste complète des espèces qui figurent actuellement à l'annexe 1 peut être consultée à : [www.sararegistry.gc.ca/species/schedules\\_f.cfm?id=1](http://www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1).

Les espèces peuvent être ajoutées à l'annexe 1 dès qu'elles ont été évaluées comme étant en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). La décision d'ajouter une espèce à l'annexe 1 est prise par le gouverneur en conseil à la suite d'une recommandation formulée par le ministre de l'Environnement. Le gouverneur en conseil est le corps exécutif officiel qui donne la conséquence juridique aux décisions qui auront force de loi.

### Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et processus d'évaluation pour déterminer les espèces en péril

Le COSEPAC est reconnu en vertu de la LEP comme une autorité pour évaluer le statut des espèces sauvages en péril. Ce Comité est formé d'experts sur les espèces sauvages en péril. Ses membres ont une formation en biologie, en écologie et en génétique. De plus, ils ont un savoir traditionnel autochtone et dans d'autres domaines pertinents. Ils proviennent de diverses collectivités, y compris le milieu universitaire, les organisations autochtones, les organisations gouvernementales et les organisations non gouvernementales.

Le COSEPAC accorde la priorité aux espèces les plus susceptibles de disparaître, puis il commande un rapport de situation afin d'évaluer la situation de l'espèce. Pour être acceptés, les rapports de situation doivent être évalués par les pairs et approuvés par un sous-comité formé de spécialistes des espèces. Dans des circonstances particulières, les évaluations peuvent être exécutées en situation d'urgence. Lorsque le rapport de situation est terminé, le COSEPAC se rencontre pour l'examiner et discuter des espèces. Il détermine ensuite si les espèces sont en péril et, si tel est le cas, il évalue le niveau de risque et attribue un statut de conservation.

### Termes utilisés pour définir le degré de risque que court une espèce

Le statut de conservation définit le degré de risque que court une espèce. Les termes utilisés dans la LEP sont « espèce disparue du pays », « espèce en voie de disparition », « espèce menacée » et « espèce préoccupante ». Une espèce sauvage est « disparue du pays » lorsqu'elle n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qu'elle est présente ailleurs. Une espèce sauvage est « en voie de disparition » lorsqu'elle risque de façon imminente de disparaître du pays ou de la planète. Une espèce est « menacée » lorsqu'elle est susceptible de devenir en voie de disparition si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître. Une espèce est « préoccupante » lorsqu'elle peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle. Une fois que le Comité a évalué une espèce comme étant disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou préoccupante, cette espèce peut être ajoutée à l'annexe 1.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le COSEPAC, consultez le site : [www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca).

Le 5 octobre 2012, le COSEPAC a envoyé au ministre de l'Environnement ses dernières évaluations des espèces en péril. Environnement Canada est actuellement en consultation relativement aux modifications apportées à l'annexe 1 afin d'y intégrer les nouvelles désignations de ces espèces terrestres. Pour obtenir la liste des espèces terrestres et leur statut, veuillez consulter les tableaux 1 et 2.

## Espèces terrestres et aquatiques admissibles aux modifications de l'annexe 1

Pêches et Océans Canada mène des consultations distinctes pour les espèces aquatiques. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les consultations pour les espèces aquatiques, consultez le site Web de Pêches et Océans Canada à l'adresse : [www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca).

Le ministère de l'Environnement mène des consultations pour toutes les autres espèces en péril.

On retrouve aussi environ 31 % des espèces terrestres en péril évaluées récemment dans les parcs nationaux ou d'autres territoires administrés par Parcs Canada, qui partage la responsabilité avec Environnement Canada concernant ces espèces.

## Sollicitation de commentaires du public au sujet de la modification proposée de l'annexe 1

La conservation des espèces sauvages est une responsabilité légale commune, qui est partagée entre les gouvernements du Canada. Toutefois, la biodiversité ne sera pas conservée par des gouvernements qui agissent seuls. La meilleure façon de sécuriser la survie des espèces en péril et leur habitat se fait par une participation active de toutes les parties concernées. La LEP reconnaît cette collaboration et le fait que tous les Autochtones et tous les Canadiens ont un rôle à jouer pour prévenir la disparition des espèces sauvages de nos territoires. Le gouvernement du Canada vous invite et vous encourage à y participer. Une façon de participer est de partager vos commentaires concernant l'ajout ou la reclassification de ces espèces terrestres.

Vos commentaires sont pris en compte par rapport aux répercussions potentielles d'une inscription ou d'une non-inscription à l'annexe 1, puis ils sont utilisés pour rédiger les recommandations d'inscription proposées pour chacune de ces espèces. Pour que vos commentaires soient considérés à temps, vous devez les soumettre avant les dates limites suivantes.

Dans le cas des espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations régulières, les commentaires doivent être soumis au plus tard le **4 mars 2013**.

Dans le cas des espèces terrestres faisant l'objet de période de consultations prolongées, les commentaires doivent être soumis au plus tard le **4 octobre 2013**.

Pour obtenir une description des processus de consultations auxquels ces espèces seront soumises (régulières ou prolongées), veuillez consulter le site Web suivant : [www.registrelp-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1](http://www.registrelp-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1)

Les commentaires reçus avant ces dates limites seront pris en considération au cours du développement de la proposition d'inscription.

Veuillez envoyer vos commentaires par courriel au Registre public des espèces en péril à l'adresse suivante : [registrelp@ec.gc.ca](mailto:registrelp@ec.gc.ca)

Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier postal à l'adresse suivante :

Directrice générale  
Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

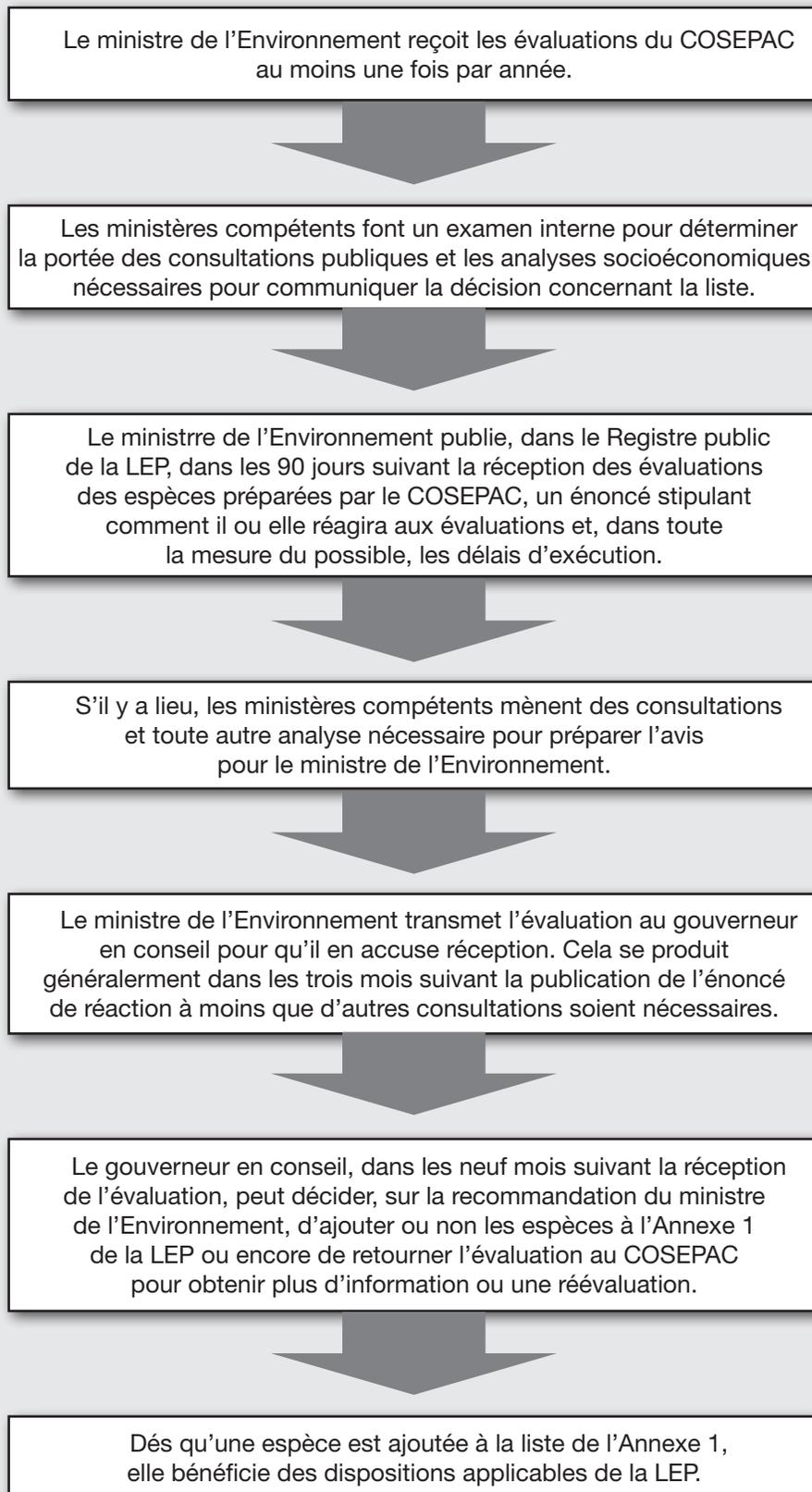
## PROCESSUS DE CONSULTATION ET D'INSCRIPTION DANS LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL

L'ajout d'une espèce sauvage en péril à l'annexe 1 de la LEP renforce et améliore la capacité du gouvernement fédéral à la protéger et à la conserver. Pour qu'il soit efficace, le processus d'inscription doit être transparent et ouvert. Le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP est résumé dans la figure 1.

### But des consultations sur les modifications à apporter à la Liste

Lorsque le COSEPAC évalue une espèce sauvage, il s'appuie uniquement sur les meilleurs renseignements disponibles pertinents au statut biologique de l'espèce. Il soumet ensuite l'évaluation au ministre de l'Environnement, qui la considère au moment de présenter les recommandations d'inscription au gouverneur en conseil. Ces consultations visent à fournir au ministre une meilleure compréhension des incidences sociales et économiques potentielles des modifications proposées à la Liste des espèces en péril, et des répercussions potentielles de la non-inscription d'une espèce sur la liste.

**Figure 1 :** Le processus d'inscription des espèces en vertu de la LEP



## Contexte législatif des consultations : les recommandations du ministre au gouverneur en conseil

Les commentaires obtenus pendant les consultations servent à rédiger les recommandations du ministre en matière d'inscription des espèces en péril pour le gouverneur en conseil. Le ministre doit recommander l'un des trois plans d'action. Le gouverneur en conseil peut soit accepter l'évaluation des espèces et modifier l'annexe 1 en conséquence; soit ne pas ajouter les espèces à l'annexe 1; ou soit renvoyer l'évaluation des espèces au COSEPAC pour qu'elle fasse l'objet d'un examen plus approfondi (figure 1).

## Réponse du ministre de l'Environnement à l'évaluation par le COSEPAC : énoncé de réaction

Une fois que le COSEPAC a effectué son évaluation d'une espèce, il la remet au ministre de l'Environnement. Celui-ci dispose alors de 90 jours pour afficher une réponse sur le Registre public des espèces en péril et pour fournir des renseignements sur la portée des consultations et sur les échéanciers de mise en œuvre, dans la mesure du possible. Ces réponses sont appelées les énoncés de réaction. Les énoncés de réaction déterminent la durée des périodes de consultation (si elles sont « régulières » ou « prolongées ») en indiquant le moment où le ministre enverra l'évaluation au gouverneur en conseil. Ces consultations sur un groupe d'espèces commencent au moment de la publication des énoncés de réaction.

## Périodes de consultations régulières et prolongées

Les consultations régulières répondent aux besoins de consultation pour l'inscription de la plupart des espèces en péril. Elles durent habituellement de deux à trois mois, alors que les consultations prolongées durent environ un an.

La durée des consultations doit être proportionnelle à l'incidence prévue d'une décision d'inscription et au délai qui peut être nécessaire à une consultation suffisante. Dans certaines circonstances, l'inscription ou la noninscription d'une espèce à l'annexe 1 pourrait avoir des incidences importantes et généralisées sur les activités de certains groupes de gens. Il est essentiel que ces intervenants soient informés de la décision en instance et, dans la mesure du possible, de ses conséquences

potentielles. Ils doivent également avoir la possibilité de fournir des renseignements sur les conséquences potentielles de la décision et de communiquer leurs idées sur la meilleure approche à l'égard des menaces pesant sur l'espèce. Une période plus longue peut parfois être nécessaire pour consulter suffisamment certains groupes. Ce peut être le cas avec des groupes qui se rencontrent rarement, mais qui doivent être mobilisés à plusieurs reprises. C'est pourquoi des consultations prolongées peuvent avoir lieu.

Une fois que les consultations régulières ou prolongées sont terminées, le ministre de l'Environnement envoie les évaluations de l'espèce au gouverneur en conseil pour que le gouvernement prenne officiellement possession des évaluations. Celui-ci dispose alors de neuf mois pour rendre une décision d'inscription. C'est pourquoi les décisions d'inscription relatives aux espèces faisant l'objet de consultations régulières sont généralement complètes dans l'année qui suit la publication des énoncés de réaction. Quant aux décisions d'inscription relatives aux espèces faisant l'objet de consultations prolongées, elles sont généralement complètes dans les deux années qui suivent la publication des énoncés de réaction.

Les processus de consultation (consultations régulières ou prolongées) pour les espèces terrestres énumérées au tableau 1 seront annoncés au moment où le ministre publiera son énoncé de réaction. Ils seront affichés à compter du **3 janvier 2013** sur le Registre public des espèces en péril à l'adresse Web suivante : [www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1)

Il n'y aura aucune consultation sur les espèces énumérées au tableau 2 puisqu'aucun changement n'est proposé dans leur cas.

## Qui est consulté et comment

Il est crucial de consulter les personnes qui seraient le plus touchées par les modifications proposées. Lorsqu'une espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée est ajoutée à l'annexe 1, il existe des protections automatiques. Ces mesures interdisent généralement de tuer ou de blesser les espèces en péril ou de détruire un habitat. Pour les espèces terrestres, cela s'applique aux oiseaux migrateurs protégés par la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994* (qui prévoit déjà une protection similaire des oiseaux migrateurs et de leurs habitats). La protection immédiate s'applique également

aux autres espèces terrestres qui se trouvent en territoire domanial (pour plus de détails, voir ci-dessous « Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées »). Cette protection immédiate ne s'applique pas aux espèces préoccupantes. Par conséquent, Environnement Canada tient compte du type d'espèce, de son statut quant à la conservation et du lieu où elle se trouve. On communiquera directement avec les personnes qui peuvent être touchées par les impacts des protections automatiques, et on invitera les autres personnes intéressées à participer aux consultations par diverses mesures.

On communiquera avec les Autochtones désignés comme ayant sur leurs territoires des espèces en péril pour qui sont envisagées les modifications proposées de l'annexe 1. Leur participation a une grande importance et leur rôle est reconnu dans la gestion des territoires traditionnels considérables et des terres de réserves et octroyées par une entente.

Un Conseil de gestion de la faune a été établi en vertu d'un accord de revendications territoriales et est autorisé aux termes de cet accord à exécuter des fonctions relatives aux espèces sauvages. Certaines espèces en péril admissibles se retrouvent sur des territoires où les accords de revendications territoriales s'appliquent et accordent des pouvoirs précis à un Conseil de gestion de la faune. Dans de tels cas, le ministre de l'Environnement consultera le conseil pertinent.

Pour encourager d'autres personnes intéressées à participer aux consultations et rendre les renseignements nécessaires facilement accessibles, le présent document est distribué aux intervenants connus et affiché sur le Registre public des espèces en péril. Des consultations plus approfondies peuvent également avoir lieu par la tenue de réunions régionales ou locales ou par une approche plus ciblée.

Environnement Canada envoie également un avis de cette consultation pour déterminer les groupes et individus concernés qui ont affiché leur intérêt. Ces groupes et individus comprennent, sans toutefois s'y limiter, les industries, les utilisateurs des ressources, les propriétaires fonciers et les organisations non gouvernementales à vocation écologique.

Dans la plupart des cas, Environnement Canada n'est pas en mesure d'examiner les répercussions potentielles des actions de rétablissement au moment de l'inscription d'espèces, car les actions

de rétablissement des espèces terrestres sont rarement automatiques à l'inscription; en fait, ces actions ne sont habituellement pas encore définies, et leur incidence ne peut donc être entièrement comprise. Une fois qu'elles ont été définies, des mesures sont prises pour réduire au minimum les impacts socio-économiques de l'inscription et maximiser les avantages. La LEP exige que les mesures de rétablissement soient préparées en consultation avec les intervenants considérés comme directement touchés par ces actions.

En plus du public, Environnement Canada consulte les gouvernements des provinces et territoires responsables de la conservation et de la gestion de ces espèces sauvages en vue de leur inscription. Le Ministère consulte également d'autres ministères et organismes fédéraux.

## **Rôle et impact des consultations publiques sur le processus d'inscription**

Les résultats des consultations publiques sont d'une grande importance pour le processus d'inscription d'espèces en péril. Environnement Canada examine attentivement les commentaires reçus pour mieux comprendre les avantages et les coûts découlant des modifications à apporter à la Liste.

Les commentaires sont ensuite utilisés pour élaborer le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR). Ce dernier consiste en un rapport qui résume l'impact d'une modification proposée à la réglementation. Il comprend une description de la modification proposée ainsi qu'une analyse des répercussions prévues qui comprend les résultats des consultations publiques. En élaborant le REIR, le gouvernement du Canada reconnaît que le patrimoine naturel du Canada fait partie intégrante de notre identité et histoire nationales et que toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, sont importantes. Le gouvernement du Canada reconnaît également que l'absence d'une certitude scientifique complète n'est pas une raison pour reporter les décisions relatives à la protection de l'environnement.

Un projet de décret (voir le glossaire) est ensuite préparé pour aviser qu'une décision est actuellement prise par le gouverneur en conseil. Ce projet de décret proposant d'inscrire la totalité ou une partie des espèces à l'étude est ensuite publié, avec le REIR, dans la Partie I de la *Gazette du Canada* pour une période de commentaires de 30 jours.

Le ministre de l'Environnement tiendra compte des commentaires et de tous les renseignements supplémentaires reçus à la suite de la publication du projet de décret et du REIR dans la Partie I de la *Gazette du Canada*. Le ministre présentera ensuite une recommandation d'inscription pour chacune des espèces au gouverneur en conseil. Le gouverneur en conseil décide ensuite d'accepter l'évaluation des espèces et de modifier l'annexe 1 en conséquence, de ne pas ajouter les espèces à l'annexe 1 ou de renvoyer l'évaluation des espèces au COSEPAC afin qu'elle soit plus détaillée et réexaminée. La décision définitive est publiée dans la Partie II de la *Gazette du Canada* et dans le Registre public des espèces en péril. Lorsque le gouverneur en conseil décide d'inscrire une espèce, elle figure légalement à l'annexe 1.

## IMPORTANCE DE L'AJOUT D'UNE ESPÈCE À L'ANNEXE 1

La protection qui prend effet après l'ajout d'une espèce à l'annexe 1 dépend de plusieurs facteurs, dont le statut de l'espèce en vertu de la LEP, le type d'espèce et le lieu où elle se trouve.

### Protection accordée aux espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées

Les divers gouvernements du Canada partagent la responsabilité de la conservation des espèces sauvages. La LEP établit la protection légale des individus et de leurs résidences dès qu'une espèce est inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, si cette espèce est considérée comme une espèce sous juridiction fédérale ou si elle existe sur le territoire domanial.

Les espèces sous juridiction fédérale comprennent les oiseaux migrateurs, définis dans la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, et les espèces aquatiques visées par la *Loi sur les pêches*. Un territoire domanial signifie une terre qui appartient au gouvernement fédéral ainsi que les eaux internes et la mer territoriale du Canada. Il signifie également une terre qui a été mise de côté à l'usage et au profit d'une bande en vertu de la *Loi sur les Indiens* (par exemple, les réserves). Dans les territoires, la protection des espèces en péril se retrouvant sur les territoires domaniaux ne s'applique que sur les territoires sous la tutelle du ministre de l'Environnement ou de l'Agence Parcs Canada.

Les oiseaux migrateurs sont protégés en vertu du *Règlement sur les oiseaux migrateurs* aux termes de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, qui interdit strictement de causer du tort aux oiseaux migrateurs et de perturber ou détruire leurs nids ou leurs œufs.

En vertu de la LEP, il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée ou une espèce disparue dont la réintroduction a été recommandée dans un programme de rétablissement. Il est interdit aussi de lui nuire, de le harceler, de le capturer, de le prendre, ou d'endommager ou de détruire sa résidence. Aux termes de la *Loi*, il est également interdit de posséder, de collectionner, d'acheter, de vendre ou d'échanger un tel individu.

Dès leur inscription en vertu de la LEP, les espèces en péril qui ne sont pas aquatiques, qui ne sont pas protégées par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et qui ne sont pas présentes sur le territoire domanial, ne reçoivent aucune protection immédiate. Plutôt, les provinces et territoires sont responsables des espèces terrestres qui se retrouvent sur le territoire non domanial. L'application des protections en vertu de la LEP à une espèce en péril sur des terres non domaniales exige que le gouverneur en conseil émette un décret définissant ces terres. Cela se fait seulement si le ministre est d'avis que les lois de la province ou du territoire ne protègent pas l'espèce de façon efficace. Pour mettre en œuvre ce décret, le ministre doit recommander que le décret soit effectué par le gouverneur en conseil. Si le gouverneur en conseil accepte d'effectuer le décret, les interdictions en vertu de la LEP s'appliqueront aux territoires provinciaux ou territoriaux précisés dans le décret. Le gouvernement fédéral consulte ensuite la province ou le territoire concerné avant d'effectuer ce décret.

Le ministre de l'Environnement et le ministre des Pêches et des Océans peuvent autoriser des exceptions aux interdictions prévues par la LEP. Ces ministres peuvent conclure des accords ou délivrer des permis uniquement pour l'une des trois raisons suivantes : les recherches, les activités de conservation ou si les effets sur les espèces sont connexes à l'activité. Les recherches doivent être relatives à la conservation d'une espèce et réalisées par des scientifiques qualifiés. Les activités de conservation doivent être bénéfiques pour une espèce inscrite ou requises pour augmenter ses chances de survie. Toutes les activités, y compris celles qui touchent une espèce inscrite de façon incidente, doivent satisfaire à certaines conditions. Il faut

d'abord établir que toutes les solutions de rechange raisonnables ont été considérées et que la solution adoptée est la meilleure. Il faut également établir que toutes les mesures possibles seront prises afin de réduire au minimum l'impact de l'activité et que la survie ou le rétablissement de l'espèce ne sera pas compromis. S'il a délivré un permis ou conclu un accord, le ministre de l'Environnement ou le ministre des Pêches et des Océans doit, dans un tel cas, publier une justification de la décision d'émettre le permis ou de conclure l'entente dans le Registre public des espèces en péril.

### **Programmes de rétablissement et plans d'action visant les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées**

La planification du rétablissement passe par l'élaboration de programmes de rétablissement et de plans d'action pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Elle nécessite l'intervention de différents ordres de gouvernement responsables de la gestion des espèces, dépendamment du type d'espèce dont il s'agit et où elle se retrouve. Cela comprend les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les conseils de gestion des ressources fauniques. Les programmes de rétablissement et les plans d'action sont également préparés en collaboration avec les organisations autochtones directement concernées. Les propriétaires fonciers et les autres intervenants directement concernés par le programme de rétablissement sont également consultés.

Des programmes de rétablissement doivent être préparés pour toutes les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées. Ils comprennent des mesures qui visent à atténuer les menaces connues qui pèsent sur l'espèce en question et sur son habitat ainsi que les objectifs en matière de population et de répartition. D'autres objectifs peuvent être inclus, tels que l'intendance (pour établir la protection de la population actuelle) ou l'éducation (pour accroître la sensibilisation du public). Les programmes de rétablissement doivent inclure un énoncé de l'échéancier pour l'élaboration d'un plan d'action ou plus. Dans la mesure du possible, les programmes de rétablissement doivent aussi déterminer l'habitat essentiel de l'espèce. S'il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles pour déterminer l'habitat essentiel, le programme de rétablissement comprend un calendrier de réalisation des études. Ce calendrier décrit ce qui doit être effectué pour obtenir les informations nécessaires

et l'échéance. En pareil cas, l'habitat essentiel sera désigné dans un plan d'action subséquent.

Après l'inscription de nouvelles espèces, les programmes de rétablissement proposés sont affichés dans le Registre public des espèces en péril afin de permettre au public de les examiner et de formuler des commentaires. Dans le cas d'une espèce désignée en voie de disparition, les programmes de rétablissement proposés sont affichés dans un délai d'un an suivant leur ajout dans l'annexe 1 et dans le cas d'une espèce désignée menacée ou disparue du pays, ils sont affichés dans un délai de deux ans suivant leur ajout dans l'annexe 1.

Les plans d'action précisent les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le programme de rétablissement. Cela comprend les mesures pour réagir aux menaces et atteindre les objectifs en matière de population et de distribution. De plus, ces plans d'action terminent la désignation de l'habitat essentiel et, dans la mesure du possible, expliquent les mesures qui sont proposées pour le protéger.

### **Protection accordée aux espèces inscrites comme étant des espèces préoccupantes**

La protection immédiate prévue par la LEP pour les espèces inscrites comme disparues du pays, en voie de disparition et menacées ne s'applique pas aux espèces préoccupantes. Cependant, toutes les mesures de protection et interdictions existantes, comme celles prévues par la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* ou la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, restent en vigueur.

### **Plans de gestion des espèces préoccupantes**

Pour les espèces préoccupantes, on élabore des plans de gestion qui sont affichés dans le Registre public des espèces en péril dans les trois ans suivant leur inscription à l'annexe 1 afin de permettre à la population de les examiner et de les commenter. Ces plans prévoient des mesures de conservation pertinentes pour les espèces concernées et leurs habitats. Les plans de gestion sont élaborés en collaboration avec les compétences responsables de la gestion de l'espèce concernée, notamment avec les conseils de gestion des ressources fauniques et les organisations autochtones directement concernés. Les propriétaires fonciers, les locataires et les autres personnes directement touchées par le plan sont également consultés.

## ESPÈCES ADMISSIBLES EN VUE DE LA MODIFICATION DE L'ANNEXE 1

### Situation des espèces récemment évaluées et processus de consultation

En octobre 2012, le COSEPAC a soumis 19 évaluations d'espèces en péril au ministre de l'Environnement pour les nouvelles espèces qui sont admissibles à l'ajout à l'annexe 1 de la LEP. Dix de ces espèces sont des espèces terrestres. Le COSEPAC a également examiné la classification des espèces qui figurent déjà à l'annexe 1 et a modifié le statut de certaines d'entre elles. Cinq espèces terrestres sont maintenant évaluées à un niveau de risque moins élevé dans la LEP et quatre espèces terrestres sont maintenant évaluées à un niveau de risque plus élevé dans la LEP. Une espèce, la paruline à capuchon, pourrait être retirée de la liste car, dans la dernière évaluation de l'espèce, il a été montré qu'elle n'était pas en péril. En tout, il y a 20 espèces terrestres admissibles à l'ajout à l'annexe 1 ou au changement de leur statut à l'annexe 1 (tableau 1).

Le COSEPAC a soumis une autre évaluation selon laquelle la situation d'une espèce a changé mais pour laquelle aucune modification de la réglementation ne pourrait être réalisée. En 2006, le COSEPAC a soumis une évaluation d'une espèce préoccupante, la pseudévernie fantôme. Le gouverneur en conseil ayant renvoyé cette évaluation au COSEPAC pour un nouvel examen, l'espèce n'a pas été inscrite sur la liste à ce moment là. En 2012, le COSEPAC a présenté une évaluation selon laquelle la pseudévernie fantôme n'était pas une espèce en péril. L'espèce n'est donc pas visée par les consultations.

Le COSEPAC a également soumis les études des espèces qui figurent déjà à l'annexe 1 afin de confirmer leur classification. Dix-neuf de ces études concernaient des espèces terrestres. Ces espèces ne sont pas incluses dans les consultations parce qu'aucune modification de la réglementation n'est proposée (tableau 2).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les consultations pour les espèces aquatiques, consultez le site Web de Pêches et Océans Canada à l'adresse [www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca).

### Formulation de commentaires

La participation des Canadiens fait partie intégrante du processus tout comme de la protection ultime de la faune canadienne. Vos commentaires sont importants et considérés sérieusement. Environnement Canada étudie tous les commentaires qu'il reçoit avant les dates limites présentées ci-après.

Les commentaires sur les espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations régulières doivent être reçus au plus tard le **4 mars 2013**.

Les commentaires sur les espèces terrestres faisant l'objet d'une période de consultations prolongées doivent être reçus au plus tard le **4 octobre 2013**.

La plupart des espèces feront l'objet de consultations régulières. Pour les processus de consultation finale, veuillez vous rendre à l'adresse Web suivante : [www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=387BD042-1) à compter du **3 janvier 2013**.

Pour obtenir plus d'information sur la présentation des commentaires, veuillez consulter la section « Sollicitation des commentaires du public au sujet du projet de modification de l'annexe 1 » à la page 3.

**Tableau 1 : Espèces terrestres récemment évaluées par le COSEPAC et admissibles à un ajout à l'annexe 1 ou à une reclassification**

Taxon	Espèce	Nom scientifique	Aire de répartition
<b>Espèces nouvellement évaluées (10)</b>			
<b>Disparue du pays (1)</b>			
Arthropodes	Nécrophore d'Amérique	<i>Nicrophorus americanus</i>	ON QC
<b>En voie de disparition (3)</b>			
Plantes vasculaires	Drave du Yukon	<i>Draba yukonensis</i>	YT
Arthropodes	Asile de l'Okanagan	<i>Efferia okanagana</i>	BC
Amphibiens	Salamandre sombre du Nord (Population carolinienne)	<i>Desmognathus fuscus</i>	ON
<b>Menacée (1)</b>			
Plantes vasculaires	Baccharis à feuilles d'arroche	<i>Baccharis halimifolia</i>	NS
<b>Préoccupante (5)</b>			
Mollusques	Limace à grand manteau	<i>Magnipelta mycophaga</i>	BC
Oiseaux	Bruant de Baird	<i>Ammodramus bairdii</i>	AB MB SK
Oiseaux	Bécasseau roussâtre	<i>Tryngites subruficollis</i>	AB BC MB NT NU ON QC SK YT
Mammifères	Pica à collier	<i>Ochotona collaris</i>	BC NT YT
Mammifères	Ours grizzli (Population de l'Ouest)	<i>Ursus arctos</i>	AB BC MB NT NU SK YT
<b>Reclassification dans une catégorie de risque plus élevé (4)</b>			
<b>De préoccupante à en voie de disparition (1)</b>			
Oiseaux	Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i>	<i>Icteria virens virens</i>	ON
<b>De préoccupante à menacée (2)</b>			
Oiseaux	Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i>	<i>Megascops kennicottii kennicottii</i>	BC
Mammifères	Chien de prairie	<i>Cynomys ludovicianus</i>	SK
<b>De menacée à en voie de disparition (1)</b>			
Arthropodes	Porte-queue de Behr	<i>Satyrium behrii</i>	BC
<b>Reclassification dans une catégorie de risque moins élevé ou déclassé (6)</b>			
<b>De menacée à non en péril (1)</b>			
Oiseaux	Paruline à capuchon	<i>Setophaga citrina</i>	ON
<b>De menacée à préoccupante (3)</b>			
Plantes vasculaires	Buchloé faux-dactyle	<i>Bouteloua dactyloides</i>	MB SK
Plantes vasculaires	Lopholie dorée	<i>Lophiola aurea</i>	NS
Plantes vasculaires	Dalée velue	<i>Dalea vilosa</i>	MB SK
<b>D'en voie de disparition à menacée (2)</b>			
Plantes vasculaires	Cryptanthe minuscule	<i>Cryptantha minima</i>	AB SK
Oiseaux	Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>macfarlanei</i>	<i>Megascops kennicottii macfarlanei</i>	BC

**Tableau 2 : Espèces terrestres récemment réévaluées par le COSEPAC (aucune consultation – confirmation du statut des espèces)**

Taxon	Espèce	Nom scientifique	Aire de répartition
<b>Confirmation de la désignation (19)</b>			
<b>Disparue du pays (3)</b>			
Mousses	Ptychomitre à feuilles incurvées	<i>Ptychomitrium incurvum</i>	ON
Reptiles	Couleuvre à nez mince du Pacifique	<i>Pituophis catenifer catenifer</i>	BC
Reptiles	Tortue de l'Ouest	<i>Actinemys marmorata</i>	BC
<b>En voie de disparition (11)</b>			
Mousses	Scoulerie à feuilles marginées	<i>Scouleria marginata</i>	BC
Mousses	Fabronie naine	<i>Fabronia pusilla</i>	BC
Plantes vasculaires	Triphysaire versicolore	<i>Triphysaria versicolor</i>	BC
Plantes vasculaires	Buchnéra d'Amérique	<i>Buchnera americana</i>	ON
Plantes vasculaires	Carex faux-lupulina	<i>Carex lupuliformis</i>	ON QC
Plantes vasculaires	Plantain à feuilles cordées	<i>Plantago cordata</i>	ON
Plantes vasculaires	Pycnanthème gris	<i>Pycnanthemum incanum</i>	ON
Plantes vasculaires	Isotrie verticillée	<i>Isotria verticillata</i>	ON
Arthropodes	Bleu insulaire	<i>Plebejus saepiolus insulanus</i>	BC
Reptiles	Couleuvre agile bleue	<i>Coluber constrictor foxii</i>	ON
Oiseaux	Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>auricollis</i> (Population des montagnes)	<i>Icteria virens auricollis</i>	BC
<b>Menacée (2)</b>			
Mousses	Bartramie de Haller	<i>Bartramia halleriana</i>	AB BC
Oiseaux	Guillemot marbré	<i>Brachyramphus marmoratus</i>	BC
<b>Préoccupante (3)</b>			
Arthropodes	Amiral de Weidemeyer	<i>Limenitis weidemeyerii</i>	AB
Amphibiens	Grenouille-à-queue côtière	<i>Ascaphus truei</i>	BC
Mammifères	Castor de montagne	<i>Aplodontia rufa</i>	BC

## RÉSUMÉS DU COSEPAC SUR LES ESPÈCES TERRESTRES ADMISSIBLES POUR AJOUT OU RECLASSIFICATION À L'ANNEXE 1

La section qui suit présente un résumé des justifications de la désignation par le COSEPAC du statut d'espèces individuelles et leur biologie, les menaces, la répartition et d'autres informations. Pour une explication détaillée de la situation de conservation d'une espèce individuelle, veuillez vous référer au rapport du COSEPAC pour cette espèce, qui est aussi disponible sur le Registre public des espèces en péril à : [www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default\\_f.cfm](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/default_f.cfm)

ou contactez :

Secrétariat du COSEPAC  
a/s Service canadien de la faune  
Environnement Canada  
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

### Asile de l'Okanagan



Photo : © Werner Eigelsreiter

#### Nom scientifique

*Efferia okanagana*

#### Taxon

Arthropodes

#### Situation du COSEPAC

En voie de disparition

#### Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

#### Justification de la désignation

Cette espèce endémique canadienne n'est présente que dans cinq localités dans une très petite zone du centre-sud de la Colombie-Britannique.

L'habitat de prairie de l'espèce est limité et continue de faire l'objet d'une dégradation. Les menaces comprennent l'introduction et la propagation des espèces envahissantes, les changements dans le régime des feux, la dérive de pesticides et l'utilisation sans restriction de véhicules tous terrains.

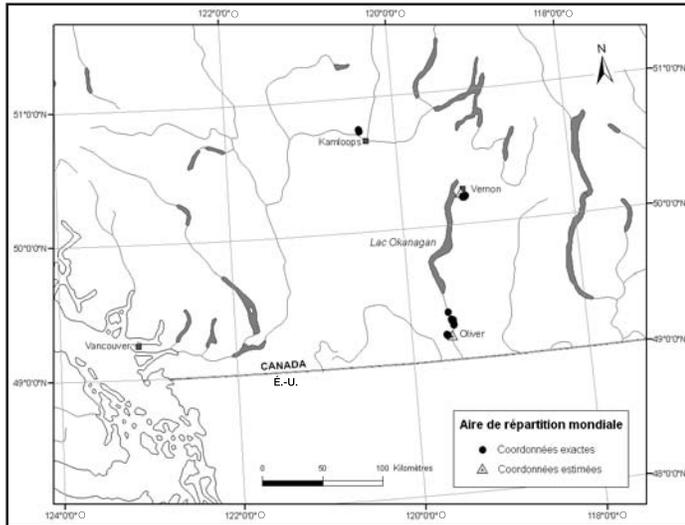
#### Description et importance de l'espèce sauvage

L'*Efferia okanagana* Canning (nom commun de travail : asile de l'Okanagan) est une grosse mouche (jusqu'à environ 2 cm de longueur) de la famille des Asilidés (asiles) au corps brun hérissé de fortes soies. Chez les deux sexes, l'arrière des yeux est bordé d'une rangée de soies doré-orange vif. Chez le mâle, les pièces génitales à l'extrémité de l'abdomen sont bien développées et en forme de marteau, et les trois derniers segments visibles de l'abdomen sont blanc argenté. Chez la femelle, l'extrémité de l'abdomen est prolongée d'un ovipositeur allongé en forme de sabre. Aucune sous-espèce n'est connue. La larve et la nymphe sont inconnues.

Cet asile est important car il est l'un des grands invertébrés les plus remarquables de l'écosystème de purshie tridentée au Canada. Cet habitat est en grande partie menacé, et à ce jour, l'asile de l'Okanagan n'a été observé nulle part ailleurs au monde.

## Répartition

L'aire de répartition mondiale connue de l'asile de l'Okanagan se limite à cinq localités (28 sites individuels) réparties de Kamloops au nord jusqu'à Oliver au sud dans les vallées de l'Okanagan et de la Thompson, dans le centre-sud de la Colombie-Britannique.



Aire de répartition mondiale et canadienne de l'asile de l'Okanagan.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2011.

## Habitat

L'asile de l'Okanagan semble confiné aux prairies sèches à sol graveleux ou sablo-loameux comportant habituellement des zones de sol dénudé parsemées de touffes d'agropyre. Dans le sud de la vallée de l'Okanagan, cet asile a été trouvé uniquement dans la steppe à purshie tridentée.

## Biologie

Les asiles sont des prédateurs généralistes d'autres insectes, tant durant leur vie larvaire qu'à l'âge adulte. Des adultes de l'asile de l'Okanagan ont été observés capturant des cicadelles, des taupins, des mégachiles, des abeilles de la famille des Andrenidés, des fourmis, des microlépidoptères, des syrphes, des tipules et des asiles. Après avoir capturé une proie à l'aide de leurs pattes épineuses, les adultes insèrent leur robuste rostre dans le corps de celle-ci pour y injecter une certaine quantité de salive protéolytique paralysante, puis aspirent les tissus ainsi dissous.

Les femelles déposent leurs œufs dans les glumes vides des inflorescences de purshie tridentée de l'année précédente. Comme la plupart des Asilidés, l'asile de l'Okanagan se nourrit probablement à l'état larvaire d'invertébrés vivant dans le sol comme des larves de coléoptères. Le développement larvaire est étalé sur un à deux ans. La nymphose a lieu au dernier printemps, et les adultes émergent à la fin d'avril ou au début de mai.

Des asiles de l'Okanagan ont été récoltés ou photographiés entre le 17 avril et le 18 juin. La plupart des observations ont été effectuées au cours des deuxième et troisième semaines de mai.

## Taille et tendances des populations

La taille des populations n'a pas été estimée à ce jour. À l'échelle régionale, les populations sont réparties de façon irrégulière dans l'habitat favorable, et leur densité varie considérablement d'un site à l'autre. Dans les zones d'habitat propice, une recherche de 30 minutes peut se solder par la capture de jusqu'à 15 individus, mais le nombre de captures varie généralement entre 0 et 5. Bien qu'on ne dispose d'aucune information directe sur les tendances des populations, les tendances liées à la destruction de l'habitat donnent à croire que les populations sont en déclin. Dans la portion sud de l'aire de répartition de l'asile de l'Okanagan, la superficie de la steppe à purshie tridentée, principal habitat de l'espèce, s'est rétrécie des deux tiers depuis le début de la colonisation européenne.

## Menaces et facteurs limitatifs

Les menaces qui pèsent sur l'asile de l'Okanagan incluent la perte d'habitat ou sa dégradation (développement, en particulier la conversion de l'habitat en vignobles; surpâturage par le bétail; dommages causés par les véhicules), les feux de végétation et les changements qui en résultent, les plantes envahissantes, le réchauffement climatique et les effets des pesticides.

On sait très peu de choses sur les facteurs limitatifs. Une corrélation apparente mais non mesurée a été relevée entre la présence de l'asile de l'Okanagan et celle de l'agropyre à épi en terrain graveleux. La nature bien drainée de ces sols ou certaines autres caractéristiques sont peut-être des facteurs limitatifs pour l'espèce durant sa vie larvaire souterraine. Les seuls sites de ponte connus sont les glumes vides de vieilles inflorescences

de cette graminée. Les larves se nourrissent dans le sol de larves d'insectes, et la quantité de proies disponibles pourrait jouer un rôle limitatif. Les adultes sont des prédateurs généralistes opportunistes, et la disponibilité des proies ne semble pas limitative.

### **Protection, statuts et classifications**

L'asile de l'Okanagan ne bénéficie d'aucune protection légale, mis à part la protection générale qui lui est accordée dans les parcs et autres aires protégées provinciales ou fédérales et sur les terres appartenant à des organisations de conservation non gouvernementales comme Nature Trust of BC. Les aires protégées les plus importantes où l'espèce a été observée sont l'aire protégée Lac du Bois Grasslands près de Kamloops, le parc provincial

du Lac Kalamalka près de Vernon (BC Parks, British Columbia Park Act) et les terres appartenant à Nature Trust of BC, à Okanagan Falls et au lac Vaseux. Trois des cinq localités et la plupart des sites où l'espèce a été récoltée se trouvent dans la steppe à purshie tridentée, dans le sud de la vallée de l'Okanagan. Les terres appartenant au gouvernement ou à des organisations de conservation privées assurent la protection de 15 % de ce qui reste de cet habitat en Colombie-Britannique.

L'asile de l'Okanagan n'est pas classé par le Programme sur la situation générale des espèces au Canada. Il n'est coté ni à l'échelle mondiale par NatureServe ni à l'échelle provinciale par le Centre de données sur la conservation de la Colombie-Britannique. ■

## Baccharis à feuilles d'arroche



Photo : © Sean Blaney

### Nom scientifique

*Baccharis halimifolia*

### Taxon

Plantes vasculaires

### Situation du COSEPAC

Menacée

### Aire de répartition canadienne

Nouvelle-Écosse

### Justification de la désignation

Cette espèce fait partie de la flore de la plaine côtière de l'Atlantique. Cet arbuste canadien rare et isolé est restreint à un habitat de marais salé très particulier dans le sud de la Nouvelle-Écosse. Son habitat côtier est en déclin en raison de l'augmentation de l'aménagement du littoral. De plus, les effets des changements climatiques, incluant l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation et la fréquence des ondes de tempête, mèneront à la perte et à la dégradation de l'habitat et auront des répercussions sur les individus au cours des quelques prochaines décennies.

### Description et importance de l'espèce sauvage

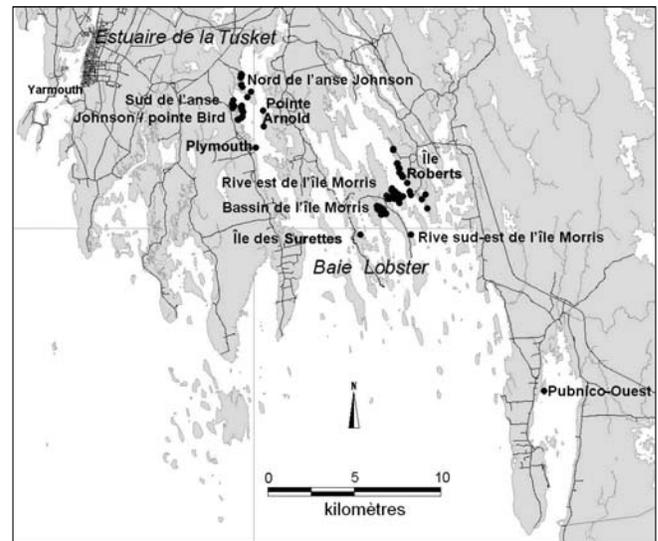
Le baccharis à feuilles d'arroche est une plante vivace arbustive de la famille des Astéracées qui pousse dans les marais salés. Au Canada, l'arbuste peut atteindre une hauteur de 1 à 3 mètres et perd ses feuilles en automne. Les feuilles sont vert-gris et alternes. Les fleurs mâles et femelles sont produites par des individus différents. L'arbuste fleurit vers la fin de l'été, et ses inflorescences de fleurs minuscules peuvent être très nombreuses chez les plus grands

individus. Les fruits sont surmontés d'un pappus (aigrette) d'un blanc éclatant qui rend les individus femelles faciles à détecter à la fin de l'été et au début de l'automne.

Au Canada, le baccharis à feuilles d'arroche est une espèce rare, qui se rencontre dans une zone restreinte située à plus de 400 km de l'occurrence la plus proche, située dans le nord du Massachusetts. Le baccharis à feuilles d'arroche est la seule espèce de son genre et de sa sous-tribu à pousser à l'état indigène au Canada. L'arbuste est employé à des fins horticoles aux États-Unis. Certaines espèces du genre *Baccharis* renferment divers composés ayant des usages médicaux, dont certains pourraient servir contre le cancer, mais les propriétés de ces composés ont été peu étudiées. Aux États-Unis, des premières nations auraient fait usage de certaines espèces pour le traitement de plaies et de blessures ainsi que comme antibactérien ou comme vomitif. Le baccharis à feuilles d'arroche a été introduit en Europe méditerranéenne et en Australie, où il est devenu une plante nuisible envahissante. Dans certains États des États-Unis, l'espèce est considérée comme une mauvaise herbe nuisible à l'agriculture.

### Répartition

Le baccharis à feuilles d'arroche pousse à l'état indigène le long du golfe du Mexique et de la côte est des États-Unis, depuis l'État de Vera Cruz, au Mexique, jusqu'à la partie nord du Massachusetts.



Aire de répartition canadienne du baccharis à feuilles d'arroche dans l'extrême sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, avec indication des toponymes désignant les sous-populations.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2011.

Dans le sud, vers l'intérieur des terres, l'espèce atteint l'Oklahoma, l'Arkansas, le Tennessee et le plateau du Piedmont, juste à l'est des Appalaches, mais une partie de cette répartition résulte d'une propagation postérieure à la colonisation européenne. L'arbuste pousse également à l'état indigène à Cuba et dans les Bahamas. Au Canada, toutes les occurrences sont situées dans une zone côtière de 25 km de largeur, dans l'extrême sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. Comme ces populations sont dominées par de gros individus matures, l'espèce semble être présente depuis longtemps dans cette province.

## Habitat

Aux États-Unis, le baccharis à feuilles d'arroche se rencontre dans divers types de milieux humides ou perturbés. Au Canada, il se rencontre uniquement en terrain dégagé, en bordure de marais salés bien développés, à l'intérieur de havres ou de baies lui conférant une certaine protection contre le vent et les vagues. L'arbuste pousse à l'intérieur ou à proximité de la zone de transition entre le marais salé et la forêt côtière, où la végétation est dominée par des plantes graminoides et des arbustes de 0,5 à 2 m de hauteur. Des facteurs climatiques limitent sans doute la zone d'occurrence de l'espèce. Les courants océaniques exercent un effet modérateur sur le climat de la zone côtière du sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et particulièrement sur la région de Yarmouth, où pousse le baccharis à feuilles d'arroche. Les hivers y sont les plus doux au Canada, si on exclut le sud de la Colombie-Britannique, et les températures y sont beaucoup plus douces que sur la côte du Maine, pourtant située à la même latitude.

## Biologie

En Nouvelle-Écosse, le baccharis à feuilles d'arroche fleurit depuis la fin juillet jusqu'au milieu ou à la fin septembre. Les individus femelles peuvent produire jusqu'à un million de graines. À maturité, les akènes (fruits renfermant une seule graine) sont dispersés par l'eau et le vent, cette dispersion étant facilitée par le pappus qui reste fixé à l'akène. Les akènes arrivent à maturité vers la fin août ou en septembre, et la plupart sont dispersés avant la fin octobre. En Nouvelle-Écosse (mais non dans le sud des États-Unis), les feuilles tombent à la fin octobre ou en novembre, plus tard que chez la plupart des autres arbustes poussant dans les mêmes milieux.

L'établissement à partir de graines doit être rare en Nouvelle-Écosse, car les semis sont rarement observés. Par ailleurs, comme le tronc des gros individus peut atteindre 10 cm de diamètre, il doit s'agir de vieux arbustes. Les individus matures peuvent sans doute persister plusieurs dizaines d'années ou même davantage, car de nouvelles pousses se forment à leur base. L'arbuste peut également se propager par enracinement de branches basses. Le réservoir de semences du sol n'a sans doute pas un rôle important, car les graines ont une capacité de dormance limitée; elles peuvent cependant survivre au moins deux ans si elles sont enfouies.

## Taille et tendances des populations

Le nombre total estimatif d'individus matures présents au Canada est de 2850, et la plupart des individus ont sans doute été répertoriés. Trois populations sont connues, outre l'individu poussant dans un site isolé à Pubnico-Ouest. Les trois populations sont divisées en 9 sous-populations, dont deux réunissent environ 88 % de l'effectif canadien total de l'espèce.

Les tendances des populations n'ont pas été étudiées, mais les populations sont probablement assez stables. Jusqu'à présent, le développement foncier a seulement eu un impact localisé et peu important, mais certains sites sont exposés à un développement en cours ou imminent, et ce facteur pourrait constituer une menace future pour les autres.

## Facteurs limitatifs et menaces

La seule menace imminente pour le baccharis à feuilles d'arroche est la perte d'habitat due au développement foncier du littoral et principalement à la construction de chalets et de résidences. Ce développement se poursuit de manière intensive sur la côte atlantique de Nouvelle-Écosse depuis une trentaine d'années et a entraîné une hausse fulgurante de la valeur des terrains. Le baccharis à feuilles d'arroche pousse dans des milieux côtiers esthétiquement attrayants, et la plupart des occurrences se trouvent à quelques centaines de mètres de bonnes routes. Le fait que l'habitat se trouve en bordure de la forêt côtière expose particulièrement l'espèce au débroussaillage effectué par les propriétaires souhaitant avoir vue sur la mer ou accès à la mer. L'espèce est cependant relativement protégée du développement dans

de nombreux sites, y compris ceux des deux plus grandes sous-populations, qui se trouvent sur des îlots à l'intérieur de marais salés, ce qui rend la construction d'un chemin d'accès coûteuse ou contraire aux règlements de protection de l'environnement.

La mort d'individus apparemment causée par une inondation en eau salée a été observée très localement, et la perte d'habitat due à l'élévation du niveau de la mer pourrait un jour constituer une menace. L'impact localisé du broutage par les bovins a également été observé dans un des sites.

L'extrême concentration de l'effectif canadien (environ 88 % du total) en deux groupes denses occupant en tout 11,5 ha fait en sorte que le développement foncier, l'élévation du niveau de la mer et les phénomènes de nature aléatoire risquent de réduire de manière substantielle l'effectif canadien total de l'espèce. S'il y a peu de recrutement à partir de graines, comme le laissent croire certaines observations, tout facteur pouvant détruire des individus matures constitue une menace particulièrement grave.

## Protection, statuts et classements

Le baccharis à feuilles d'arroche ne jouit actuellement d'aucune protection juridique. Cependant, un rapport de situation provincial est en préparation, ce qui pourrait assurer à l'espèce une désignation à titre d'espèce en péril et une protection en vertu de la *Nova Scotia Endangered Species Act*. Aucune des populations canadiennes ne se trouve dans une zone protégée.

Selon l'organisme NatureServe, le baccharis à feuilles d'arroche est « non en péril » à l'échelle mondiale (G5) et à l'échelle des États-Unis (N5), mais gravement en péril à l'échelle du Canada (N1) et de la Nouvelle-Écosse (S1). Aux fins de la Situation générale des espèces au Canada, l'espèce est jugée « possiblement en péril », ce qui équivaut à la cote « rouge » du système de classement du ministère des Richesses naturelles de la Nouvelle-Écosse. Aux États-Unis, l'espèce est jugée rare uniquement au Rhode Island, où elle est cotée S2 (en péril), et en Pennsylvanie, où elle est cotée S3 (vulnérable) et officiellement désignée « rare ». ■

## Bécasseau roussâtre



Photo : © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Charles Francis

### Nom scientifique

*Tryngites subruficollis*

### Taxon

Oiseaux

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Québec

### Justification de la désignation

L'Arctique canadien comporte environ 87 % de l'aire de nidification nord-américaine de cet oiseau de rivage et environ 75 % de la population mondiale. L'espèce était autrefois commune et peut-être même abondante historiquement, mais elle a connu un grave déclin découlant de la chasse intensive pratiquée à des fins commerciales à la fin des années 1800 et au début des années 1900. Dès les années 1920, elle aurait été sur le point de disparaître. La population s'est accrue depuis qu'il est interdit de chasser cet oiseau en Amérique du Nord, mais ses effectifs demeurent de loin inférieurs au nombre d'individus présents avant le début de la pratique de la chasse. Il y a des indications que la population a subi un déclin dans les dernières décennies, et de nombreuses organisations de conservation considèrent l'espèce préoccupante dans toute son aire de répartition. Toutefois, il est difficile de faire un suivi efficace de cette espèce, et les données nécessaires à l'estimation des tendances démographiques sont actuellement manquantes. Hors de la période de reproduction, la perte et la dégradation de son habitat de prairie spécialisé,

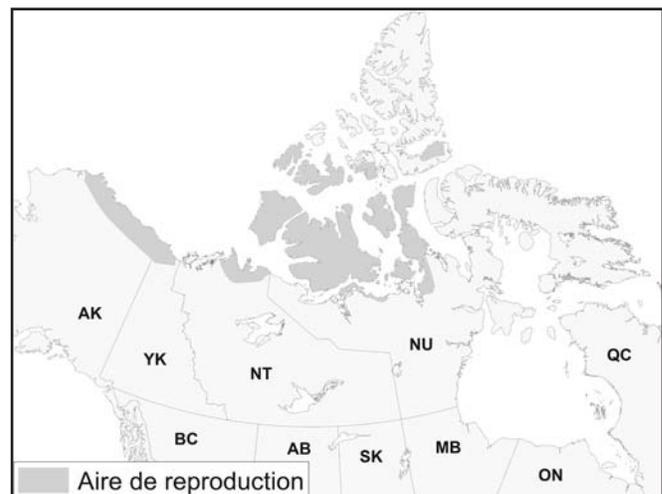
tant dans ses aires d'hivernage en Amérique du Sud que le long de ses couloirs de migration, sont considérées comme présentant les menaces les plus graves.

### Description et importance de l'espèce sauvage

Le Bécasseau roussâtre (*Tryngites subruficollis*) est un oiseau de rivage de taille moyenne à face et à dessous de couleur chamois, et à taches brunes ou noires sur les ailes et le dos. Il est le seul oiseau de rivage d'Amérique du Nord à avoir un mode d'accouplement de type lek, selon lequel les mâles se rassemblent et affichent un comportement de parade pour la recherche de femelles.

### Répartition

Le Bécasseau roussâtre niche dans les régions arctiques de l'est de la Russie, de l'Alaska, du Yukon et du centre-nord du Canada. Il passe l'hiver en Amérique du Sud, principalement en Argentine, au Brésil et en Uruguay. Environ 87 % de l'aire de répartition de l'espèce en Amérique du Nord se trouve au Canada, et l'oiseau niche sur le versant nord du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que dans l'archipel arctique canadien. Les adultes migrent vers le sud et l'aire d'hivernage en survolant l'intérieur de l'Amérique du Nord, alors que les jeunes ont tendance à se disperser jusqu'aux côtes de l'Atlantique et du Pacifique avant de se diriger vers le sud. La migration vers le nord et l'aire de reproduction est concentrée



Aire de reproduction du Bécasseau roussâtre en Amérique du Nord.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012 (carte réalisée par Jennie Rausch, Environnement Canada).

dans le centre des États-Unis et du Canada, une grande proportion de la population survolant l'Alberta et la Saskatchewan.

## Habitat

L'aire de reproduction se trouve exclusivement dans des habitats de toundra. Durant la migration et durant l'hiver, le Bécasseau roussâtre occupe surtout les habitats de prairies. Avant l'établissement des Européens en Amérique du Nord, l'habitat de halte pour les individus migrateurs était principalement constitué de prairies à herbacées courtes indigènes qui étaient broutées par le bison. Or, la majeure partie de cet habitat est cultivé depuis ce temps. De nos jours, les oiseaux font halte principalement dans divers sites transformés par les humains, comme les champs cultivés, les terrains de golf, les pistes d'aéroports, les gazonières et les pâturages broutés par les animaux d'élevage. Le Bécasseau roussâtre passe l'hiver principalement dans les pampas d'Amérique du Sud, où le broutement des animaux d'élevage contribue au maintien de la structure d'herbacées courtes que préfère l'oiseau. Les populations hivernantes occupent aussi souvent les environs des lagunes côtières.

## Biologie

Les mâles et les femelles arrivent ensemble dans l'aire de reproduction de l'Arctique, de la fin de mai à la mi-juin. Les mâles affichent un comportement de parade dans les territoires pour attirer les femelles. Les femelles n'ont qu'une nichée de quatre œufs, et le nid est aménagé sur le sol. Au début de septembre, la plupart des individus s'envolent vers leur aire d'hivernage. Le régime alimentaire du Bécasseau roussâtre comprend des insectes terrestres et des araignées, des invertébrés aquatiques et des graines de végétaux.

## Taille et tendances des populations

Selon l'estimation la plus récente, la population mondiale de Bécasseaux roussâtres compterait 56 000 oiseaux (plage : de 35 000 à 78 000 oiseaux). Environ 42 000 oiseaux se reproduiraient au Canada (plage : de 26 250 à 58 500 oiseaux), ce qui représente environ 75 % de la population mondiale de l'espèce. La population aurait déjà compté des centaines de milliers à des millions d'individus, avant qu'elle ne connaisse un déclin précipité associé à la chasse commerciale à la fin des années 1800 et au début des années 1900. Selon les observations récentes,

le déclin de l'espèce s'est poursuivi au cours des dernières décennies, mais il n'existe aucune donnée de surveillance à long terme qui permette de vérifier cette apparente tendance.

## Facteurs limitatifs et menaces

La perte d'habitat, la fragmentation et la dégradation de l'habitat constituent probablement les principales menaces pour les populations de Bécasseaux roussâtres. En Arctique, l'habitat de reproduction chevauche des zones d'exploitation minière, pétrolière ou gazière. Dans une grande partie du reste de l'habitat de migration et de l'habitat d'hivernage, les prairies indigènes ont pour la plupart disparu, et l'espèce occupe de nos jours des habitats transformés par les humains. L'utilisation régulière des terres cultivées par le Bécasseau roussâtre l'expose peut-être aux produits agrochimiques, alors que les changements dans les pratiques agricoles (p. ex. la modification des régimes de pâturages et les semis directs) peuvent faire diminuer la disponibilité de la nourriture et limiter l'habitat adéquat. De plus, l'élaboration de projets d'énergie éolienne le long de la voie migratoire d'Amérique du Nord pourrait avoir des répercussions négatives sur l'espèce.

Les changements climatiques peuvent avoir des impacts sur le Bécasseau roussâtre de plusieurs manières. L'avancée vers le nord de la végétation arbustive modifiera profondément son habitat de nidification dans la toundra. La hausse du niveau de la mer et l'augmentation des précipitations pourraient entraîner l'inondation de l'habitat côtier de l'espèce dans l'aire de reproduction et dans l'aire d'hivernage. Des tempêtes plus fréquentes et plus intenses pourraient faire augmenter le taux de mortalité des jeunes durant la migration le long de la côte atlantique. Il est prévu aussi que les changements climatiques causeront des sécheresses plus fréquentes et plus graves dans les prairies canadiennes et les grandes plaines des États-Unis, ce qui pourrait entraîner des répercussions négatives sur l'habitat de milieux humides et d'étangs saisonniers et mener à une réduction de la disponibilité de la nourriture durant la migration.

## Protection, statuts et classifications

Au Canada, le Bécasseau roussâtre est protégé en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants* du gouvernement fédéral. Il est considéré comme une « espèce quasi menacée » sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et comme

une « espèce préoccupante » sur le plan de la conservation par le U.S. Fish and Wildlife Service et le Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Selon le plan de conservation des oiseaux de rivage des États-Unis, le Bécasseau roussâtre est une « espèce grandement en péril ». Au Canada, il est classé à l'échelle nationale comme une espèce sensible à la disparition ou la disparition du pays

ou à la disparition de populations locales. Dans l'aire d'hivernage, il est considéré comme une « espèce menacée » en Argentine, une « espèce vulnérable » dans certaines parties du Brésil, une « espèce quasi menacée » au Paraguay, et une « espèce prioritaire » en Uruguay. Aucune des mesures de protection existantes ne s'étend à la conservation de l'habitat de l'espèce. ■

## Bruant de Baird



Photo : © Royal Alberta Museum, Edgar T. Jones

### Nom scientifique

*Ammodramus bairdii*

### Taxon

Oiseaux

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan, Manitoba

### Justification de la désignation

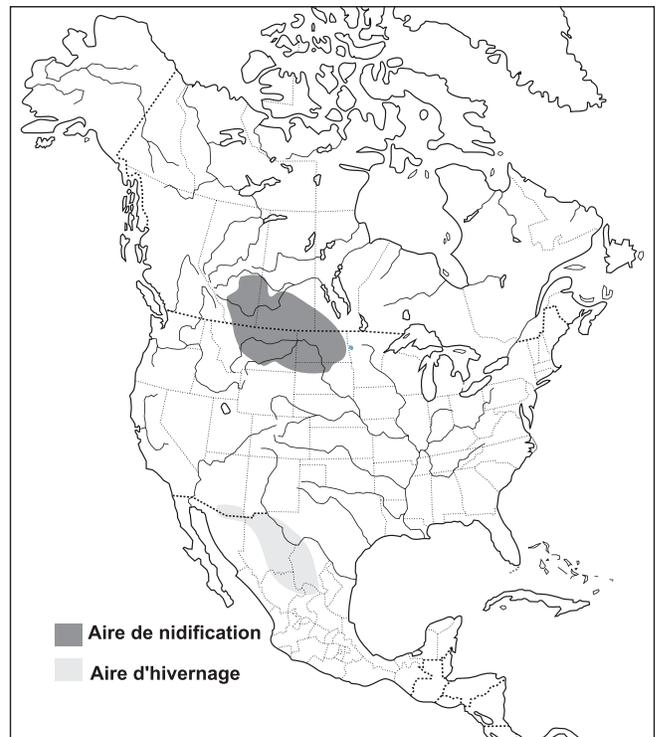
Le Canada comprend environ 60 % de la population reproductrice de cet oiseau chanteur des Prairies. Cette espèce était commune et peut-être même abondante historiquement. Elle a subi des déclinis attribuables à la conversion agricole de son habitat de prairies naturelles à l'échelle des Grandes Plaines. Il existe de bonnes indications d'un déclin de la population dans les dernières décennies, mais comme il est difficile de faire un suivi efficace de l'espèce, l'information sur les tendances de la population à court terme est relativement pauvre. La perte et la dégradation de son habitat de prairie spécialisé dans les lieux de reproduction et d'hivernage constitueraient les menaces les plus importantes. Les indications d'un déclin de population à long terme associé à des menaces permanentes pesant sur l'habitat sont les raisons principales pour faire passer l'espèce du statut « non en péril » à celui d'« espèce préoccupante ».

## Description et importance de l'espèce sauvage

Le Bruant de Baird est un passereau des prairies timide et discret, qui se distingue d'autres passereaux par la présence de deux étroites rayures ressemblant à une moustache sur les côtés de la tête lavée d'ocre ou de chamois et d'un collier de fines lignes noires sur la poitrine, ainsi que par son chant qui se termine habituellement par un trille musical grave. En tant qu'espèce des prairies du nord à aire de répartition restreinte, le Bruant de Baird constitue un précieux indicateur de l'état des prairies dans cette région.

## Répartition

L'aire de reproduction du Bruant de Baird va du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan jusqu'au sud-ouest du Manitoba, puis vers le sud, jusqu'au Montana, le Wyoming et le Dakota du Sud. Le Canada englobe environ 45 % de l'aire de reproduction de l'espèce et abrite une proportion encore plus grande de sa population mondiale. L'aire d'hivernage du Bruant de Baird s'étend du sud de l'Arizona, au Nouveau-Mexique et au Texas vers le sud jusqu'au centre-nord du Mexique.



Aire de nidification et aire d'hivernage du Bruant de Baird.

Source : Modifié à partir de « Birds of North America Online »  
<http://bna.birds.cornell.edu/bna> maintenu par le Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY.

## Habitat

Le Bruant de Baird niche principalement dans de grandes étendues de la prairie mixte et de fétuque parsemées d'arbustes épars, où la hauteur de l'herbe est modérée et le sol présente un peu de litière. Des parcelles d'habitat non indigène peuvent parfois présenter ces caractéristiques, mais le succès de reproduction peut être faible dans certaines de ces parcelles, comme le foin cultivé et les terres agricoles. Plus de 75 % des prairies naturelles dans l'aire de nidification du Bruant de Baird ont été détruites depuis les années 1800 suite à leur conversion en terres agricoles. La destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat se poursuivent dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce.

## Biologie

Le Bruant de Baird se reproduit probablement au cours de sa première année de vie et il vit environ 3 ans. Il niche de la fin mai jusqu'à juillet, et élève 1,5 oisillon en moyenne durant ses une ou deux tentatives annuelles de reproduction. Environ la moitié des nids connaissent un échec, la plupart étant victimes d'une gamme d'oiseaux et de mammifères prédateurs. Le Bruant de Baird revient rarement au même endroit pour y nicher chaque année, choisissant plutôt de s'installer là où les conditions sont propices à la nidification.

## Taille et tendances de la population

D'après des données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS), la population mondiale se chiffre à 1,2 million d'individus ( $\pm 50\%$ ), dont 60 % nichent au Canada. Le BBS révèle, chez la population canadienne, un taux de déclin annuel moyen mais statistiquement non significatif de 2,0 % depuis 1970 (IC à 95 % : -4,5 à 0,6). Toutefois, parce que le Bruant de Baird semble modifier sa répartition au moment de la nidification en réponse aux régimes de précipitations, la combinaison des données à long terme du BBS pour le Canada et les États-Unis est considérée comme représentant une source plus appropriée des estimations des tendances de la population. Les données combinées donnent un taux de déclin statistiquement significatif de 25 % (IC à 95 % : -13 à -39) au cours de la dernière décennie.

## Menaces et facteurs limitatifs

La destruction, la dégradation et la fragmentation de l'habitat, attribuables à divers facteurs, parmi lesquels l'extraction d'énergie devient particulièrement important récemment, constituent les principales menaces pesant sur le Bruant de Baird. La perturbation des processus naturels (résultant du broutage, du brûlage et de la sécheresse), les activités agricoles, le parasitisme des couvées par le Vacher à tête brune, les pesticides et les changements climatiques comptent parmi les autres menaces.

## Protection, statuts et classifications

Le Bruant de Baird est protégé en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants* adoptée par le Canada et les États-Unis et la *Loi sur les espèces en voie de disparition* du Manitoba. L'espèce est reconnue comme étant en péril à l'échelle de son aire de répartition selon plusieurs classifications non prévues par la loi; elle figure sur la liste nationale des espèces d'oiseaux dont la situation est jugée préoccupante aux États-Unis (Birds of Conservation Concern) et la liste de surveillance de Partenaires d'envol et de la Audubon Society. Divers programmes de conservation des prairies naturelles sont en place, mais moins de 25 % de la région des Prairies canadiennes est encore constituée de prairies naturelles et seulement 15 % des prairies naturelles dans l'ensemble de l'aire de répartition du Bruant de Baird est protégé. ■

## Buchloé faux-dactyle



Photo : © Emmet J. Judziewicz

Spécimen mâle

### Nom scientifique

*Bouteloua dactyloides*

### Taxon

Plantes vasculaires

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Saskatchewan, Manitoba

### Justification de la désignation

Cette graminée est présente dans des zones restreintes de prairies reliques à herbes courtes dans le sud de la Saskatchewan et du Manitoba. Les menaces qui pèsent sur cette espèce comprennent l'exploitation de mines de charbon à ciel ouvert, les espèces exotiques envahissantes et la prolifération de la végétation ligneuse et de l'herbe haute qui étaient autrefois contrôlées par le broutage du bison et le feu. Cependant, des efforts de relevés récents ont permis d'accroître le nombre connu de populations et, par conséquent, l'espèce n'est plus menacée.

### Description et importance de l'espèce

La buchloé faux-dactyle est une graminée vivace courte, à feuilles ayant tendance à s'enrouler, qui

produit des stolons et forme ainsi de denses tapis. L'espèce est principalement dioïque, c'est-à-dire que les fleurs staminées (mâles) et les fleurs pistillées (femelles) se trouvent sur des individus différents. Les individus mâles ont des tiges grêles érigées, la plupart hautes de 6 à 12 cm, portant 1 à 3 épis longs d'environ 1 cm à épillets disposés tous du même côté de l'axe. Les individus femelles ont des tiges courtes, cachées par les feuilles et souvent couchées, portant des glomérules durs et épineux d'épillets à 1 fleur; le glomérule constitue l'unité de dispersion. Aux États-Unis, la buchloé faux-dactyle connaît une utilisation importante comme plante fourragère et comme gazon, parce qu'elle tolère bien la sécheresse.

### Répartition

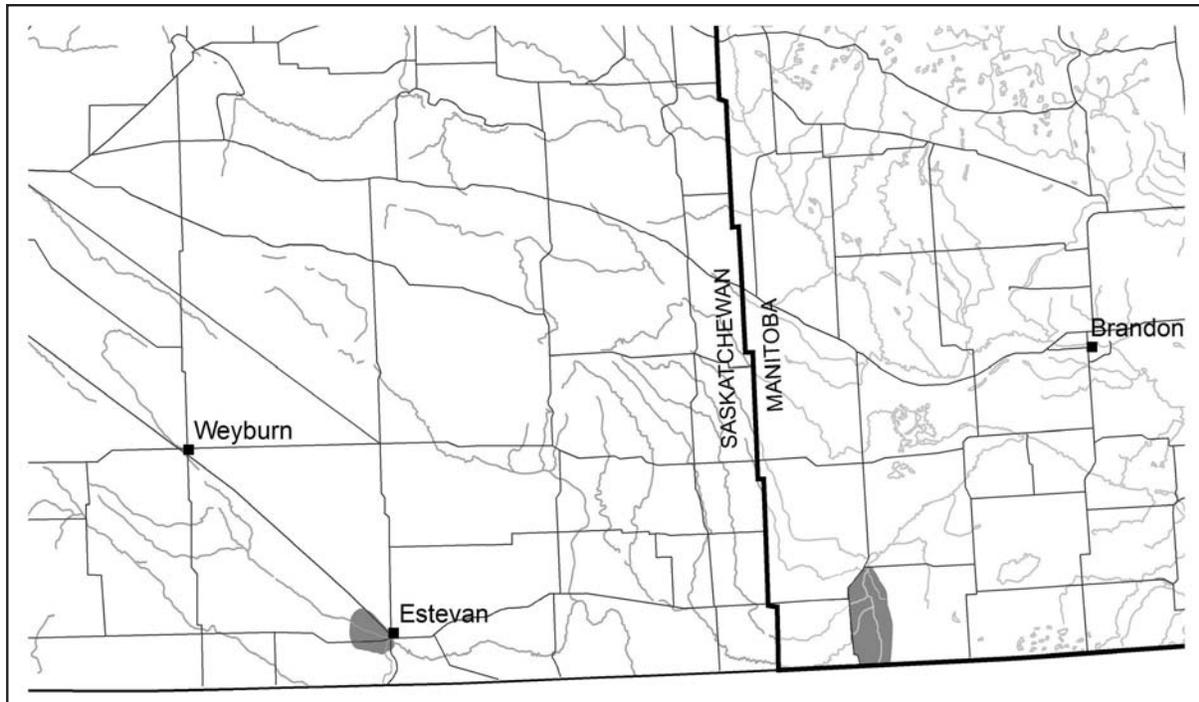
La buchloé faux-dactyle est répandue en Amérique du Nord. Son aire s'étend du centre du Mexique jusqu'à l'extrême sud des Prairies du Canada et couvre les prairies du Chihuahua et des Grandes Plaines des États-Unis. Au Canada, elle est présente dans le sud-est de la Saskatchewan et dans le sud-ouest du Manitoba, limites nord de son aire de répartition. L'effectif canadien de l'espèce équivaut à moins de 1 % de son effectif mondial.

### Habitat

Au Canada, la buchloé faux-dactyle pousse dans les parcelles restantes de prairie à graminées courtes, en terrain sec, dans des sols argileux à argilo-loameux. On la trouve souvent sur le fond et les versants inférieurs de vallées peu profondes, en contrebas d'affleurements de schiste argileux, ou sur les replats situés à mi-hauteur de versants orientés au sud ou à l'ouest des vallées de la Souris et de la Blind. Elle ne pousse que là où la compétition graminées et autres herbacées plus hautes et plus compétitives est faible. Le pâturage et le piétinement modérés semblent favoriser le maintien de conditions propices à l'espèce.

### Biologie

La buchloé faux-dactyle se reproduit par voie végétative (formation de denses tapis clonaux), et par voie sexuée (production des graines issues d'une pollinisation croisée assurée par le vent). Au Canada, la buchloé faux-dactyle fleurit au milieu de l'été et produit des graines entre la fin de juillet et la fin d'août. Les glomérules épineux, qui renferment les graines, sont dispersés par les herbivores et l'eau. L'espérance de vie des individus



Aire de répartition canadienne de la buchloé faux-dactyle.

Source : Environnement Canada. 2007. *Programme de rétablissement de la buchloé faux-dactyle (Buchloë dactyloides) au Canada*. Série de Programmes de rétablissement de la Loi sur les espèces en péril. Environnement Canada, Ottawa, vi + 33 p.

de un an est de 2,16 années, et la longévité maximale est de 35 années. On estime que la viabilité des graines est relativement longue, soit de 25 à 35 ans.

### Taille et tendances des populations

Il existe deux populations de buchloé faux-dactyle au Canada : une au Manitoba, au sud de Melita, dans les vallées de la Blind et de la Souris, et l'autre en Saskatchewan, à l'ouest d'Estevan, des deux côtés de la vallée de la Souris. Il est difficile de déterminer le nombre d'individus matures, car l'espèce forme de denses colonies clonales où les individus s'entrecroisent et ne peuvent donc pas être distingués les uns des autres; on ignore donc l'effectif total précis de l'espèce. Toutefois, grâce aux relevés et aux cartes détaillés réalisés depuis la dernière évaluation de l'espèce, en 2001, on sait aujourd'hui que l'effectif de la population canadienne de buchloé faux-dactyle est considérablement plus élevé que ce qui était indiqué dans le rapport de situation dernier. Ce changement n'est vraisemblablement pas attribuable à une augmentation massive de l'effectif au cours des 10 dernières années, mais plutôt aux activités de recherche insuffisantes menées pour la préparation du dernier rapport.

### Menaces et facteurs limitatifs

Les menaces potentielles pesant sur la buchloé faux-dactyle découlent davantage de la faible superficie et du caractère inhabituel des milieux occupés par l'espèce ainsi que du risque de transformation de ces milieux dans l'avenir que de son faible effectif au Canada. Ces menaces sont, par ordre d'importance, les mines de charbon à ciel ouvert, les espèces exotiques envahissantes, l'interruption des régimes naturels de perturbation (notamment liés au pâturage et aux incendies), l'inondation associée aux réservoirs et barrages, l'agriculture et la construction ou l'amélioration des routes.

### Protection, statuts et classements

La buchloé faux-dactyle figure à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*, à titre d'espèce menacée. Au Manitoba, elle est considérée comme menacée et est protégée aux termes de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. En Saskatchewan, seule la petite population de buchloé faux-dactyle située dans la réserve écologique Buffalograss est protégée. NatureServe a attribué à l'espèce les cotes N1 (gravement en péril) au Canada et S1 (gravement en péril) au Manitoba et en Saskatchewan. ■

## Chien de prairie



Photo : © Provincial museum of Alberta, David Gummer

### Nom scientifique

*Cynomys ludovicianus*

### Taxon

Mammifères

### Situation du COSEPAC

Menacée

### Aire de répartition canadienne

Saskatchewan

### Justification de la désignation

Ce petit mammifère est limité à une population relativement petite dans le sud de la Saskatchewan. Le changement de statut d'espèce préoccupante à espèce menacée est fondé principalement sur la menace de l'augmentation des sécheresses et la peste sylvatique, lesquelles pourraient causer d'importants déclin de populations si elles se produisent fréquemment. Les prédictions pointent vers une augmentation de la fréquence des sécheresses en raison des changements climatiques. La peste sylvatique a été enregistrée pour la première fois en 2010. Bien que la population canadienne se trouve dans une aire protégée, elle existe dans une petite zone et elle est isolée des autres populations, lesquelles sont toutes situées aux États-Unis.

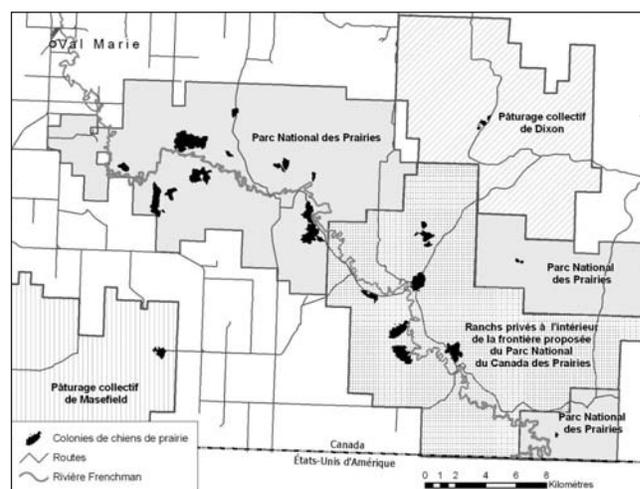
### Description et importance de l'espèce sauvage

Le chien de prairie est un rongeur fouisseur diurne qui vit en colonies. Son corps mesure entre 35 et 42 cm, ses pattes sont courtes, sa queue est noire à l'extrémité, ses oreilles sont petites et brunes à brun rougeâtre, et sa fourrure ventrale est blanc cassé.

Le chien de prairie, importante composante des écosystèmes indigènes des prairies à graminées courtes et mixtes, fournit un habitat de reproduction à deux espèces en voie de disparition, soit le Pluvier montagnard et la Chevêche des terriers. Il constitue aussi une proie importante de plusieurs espèces rares et en voie de disparition, notamment le putois d'Amérique (récemment réintroduit). La population canadienne de chiens de prairie est considérée comme une population locale distincte parce qu'elle est située dans la portion la plus septentrionale de l'aire de répartition de l'espèce en plus d'être isolée des populations aux États-Unis.

### Répartition

Le chien de prairie se rencontre dans les prairies à graminées courtes et mixtes d'Amérique du Nord, depuis le nord du Mexique jusqu'en Saskatchewan, au Canada. L'espèce a disparu de la partie qui va de l'est du Texas vers l'est du Dakota du Nord. Dans les endroits où elle persiste, la zone d'occupation réelle est limitée, et les colonies sont essentiellement petites et isolées. Au Canada, la population se trouve dans la vallée du cours inférieur de la rivière Frenchman et les zones adjacentes du sud-ouest de la Saskatchewan. La population canadienne se répartit en 18 colonies, toutes proches les unes des autres (12 km<sup>2</sup>); les échanges entre colonies sont probables, et l'on considère que la population forme une seule unité désignable. Une seconde population, près d'Edmonton, en Alberta, est issue d'individus élevés en captivité qui se sont échappés; elle n'est donc pas traitée, conformément aux lignes directrices du COSEPAC.



Répartition des colonies de chiens de prairie au Canada.

Source : Tuckwell, J., et T. Everest. 2009. *Plan de gestion pour le chien de prairie (Cynomys ludovicianus) au Canada*. Série des plans de gestion de la Loi sur les espèces en péril. Agence Parcs Canada, Ottawa, vii + 34 p.

## Habitat

Le chien de prairie vit dans des prairies aux sols capables de soutenir des réseaux de terrier étendus. L'étendue spatiale des colonies de chiens de prairie tend à être stable en l'absence d'éclosions de peste sylvatique, et l'espèce peut occuper la même zone pendant de nombreuses années. Les colonies sont caractérisées par une végétation courte et de nombreux monticules de terre (souvent de 30 à 60 cm de haut) édifiés à l'entrée de chaque terrier.

## Biologie

Le chien de prairie est herbivore, se nourrissant principalement d'herbes. Les individus vivent en groupes familiaux (coterie) composés de 1 mâle et de 2 à 4 femelles; 1 ou 2 petits âgés de 12 mois à 2 ans peuvent également être présents. Les coterie sont regroupées en colonies. Les individus âgés de plus de 2 ans s'accouplent en mars-avril, puis 2 à 6 petits naissent en mai. L'âge maximal consigné est de 5 ans pour les mâles et de 8 ans pour les femelles. Ce sont surtout les mâles de 12 mois à 2 ans qui se dispersent. Le chien de prairie hiberne 4 mois en hiver.

## Taille et tendances de la population

La taille de la population canadienne de chiens de prairie n'est pas connue. Toutefois, en 2010, on a estimé la taille minimale à 6 165 à 9 360 individus matures en se fondant sur des données de dénombrements visuels ainsi que sur la superficie totale occupée par les colonies.

Les limites des colonies ont été cartographiées périodiquement depuis 1970 et tous les deux ans depuis 1992. La superficie des colonies varie de 0,6 à 172 ha, et la superficie totale occupée par les chiens de prairie au Canada a augmenté, passant d'un creux de 828,8 ha (8 km<sup>2</sup>) en 1992-1993 à un pic de 1 235,4 ha (12 km<sup>2</sup>) en 2009. Toutefois, comme la superficie des colonies n'est pas une bonne mesure de la densité des chiens de prairie, un accroissement de l'étendue des colonies n'indique pas nécessairement une hausse de la taille de la population.

Il est difficile de fournir une estimation ou de déterminer une tendance parce que la densité de chiens de prairie peut varier considérablement d'une colonie à l'autre et d'une année à l'autre. Des dénombrements visuels sont réalisés dans plusieurs colonies du parc national des Prairies

du Canada depuis 1992; leurs résultats indiquent que la taille de la population de chiens de prairie subit des fluctuations à court terme importantes (d'un facteur de 4 en moyenne). Les variations des conditions de croissance et/ou les interactions avec d'autres facteurs, dont les sécheresses, contribueraient à ces fluctuations importantes. Différents indicateurs révèlent un déclin ces 10 dernières années, ou encore, que tout déclin n'est pas statistiquement significatif. De plus, les données démographiques incluent les juvéniles; or, les évaluations du COSEPAC sont fondées uniquement sur les adultes. Dans l'ensemble, la taille et les tendances de la population ne sont pas connues, mais sont sans doute stables, les baisses de la densité au sein des colonies semblant être compensées par la stabilisation ou l'augmentation de la superficie totale occupée par la population.

## Menaces et facteurs limitatifs

La population canadienne représente une seule localité parce que deux menaces, soit la peste sylvatique épizootique et les sécheresses, peuvent perturber l'ensemble de la population sur une courte période. En 2010, on a trouvé au Canada un seul chien de prairie mort de la peste sylvatique. La peste est soupçonnée d'avoir causé la perte d'une petite colonie de 4 ha située à plus de 10 km de l'endroit où l'individu mort a été trouvé. En 2011, des petits ont été aperçus à l'endroit où le cas de peste avait été répertorié, ce qui donne à penser qu'il ne s'agissait pas d'une éclosion épizootique puisque de nombreuses colonies voisines n'ont pas disparu. Les sécheresses limitent la production de nourriture et expliquent probablement les fluctuations des niveaux de population. Les sécheresses sont un phénomène naturel, mais on prévoit que leur fréquence augmentera.

La récente (2009) réintroduction du putois d'Amérique a exposé les chiens de prairie à un prédateur qu'il n'avait pas rencontré depuis 70 ans, et la résilience de la population canadienne à la peste sylvatique et à la prédation par le putois n'est pas claire. L'impact du putois d'Amérique sur le chien de prairie est surveillé, mais aucun résultat n'était disponible au moment de la rédaction du présent rapport.

La plupart des autres menaces sont mineures, principalement parce que les activités menées au sein de la zone réglementée protégée qui abrite les colonies sont restreintes. L'expansion de la population au-delà de la zone actuelle serait nécessaire pour que l'espèce se rétablisse et que

le COSEPAC retire sa désignation, mais les menaces nombreuses à l'extérieur de la zone réglementée rendent peu probable l'expansion.

### Protection, statuts et classements

En novembre 2000, le COSEPAC avait évalué le chien de prairie, qui figure actuellement à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral, parmi les espèces préoccupantes. Un plan de gestion a été achevé en 2009. Cinquante-neuf pour cent de la superficie occupée par les colonies se trouve dans le parc national des Prairies et est protégée aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

En Saskatchewan, les chiens de prairie sont protégés par la *Wildlife Act* de la Saskatchewan, qui interdit de les tuer, de les blesser ou de les harceler sans permis. La *Wildlife Habitat Protection Act* de la Saskatchewan protège leur habitat situé sur des terres publiques. Les colonies de chiens de prairie sont protégées dans la zone réglementée de 2007, qui fait partie de l'habitat essentiel du putois d'Amérique et de la Chevêche des terriers. Des permis de lutte contre les chiens de prairie peuvent être délivrés par le ministère de l'Environnement de la Saskatchewan (Saskatchewan Ministry of Environment) si les colonies s'étendent au-delà des limites de 2007. Jusqu'à maintenant, un permis a été délivré chaque année. ■

## Cryptanthe minuscule



Photo : © Sa Majesté la Reine du chef du Canada, Candace Eichuk

### Nom scientifique

*Cryptantha minima*

### Taxon

Plantes vasculaires

### Situation du COSEPAC

Menacée

### Aire de répartition canadienne

Alberta, Saskatchewan

### Justification de la désignation

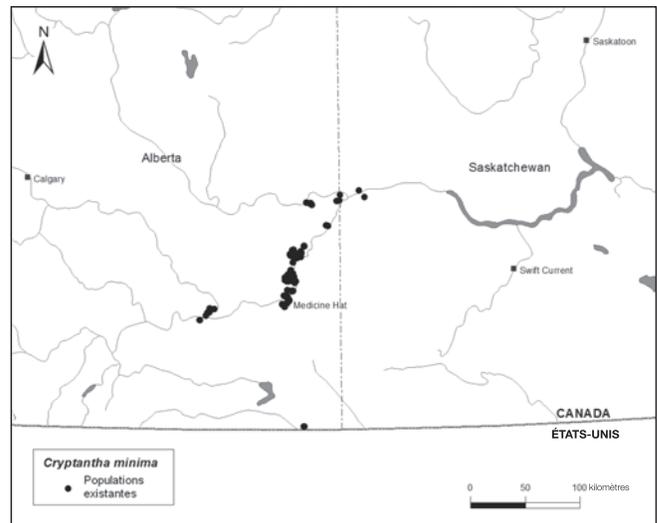
Au Canada, cette petite plante herbacée annuelle se limite à une petite zone d'habitat de prairie dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan. Bien qu'un plus grand effort de recherche ait permis de constater que l'aire de répartition et la taille des populations sont plus grandes, l'espèce demeure menacée par le développement résidentiel et industriel, les activités agricoles, les régimes hydrologiques altérés et par l'absence de feux et de pâturage permettant ainsi l'empiètement de la végétation concurrente, telles que les espèces envahissantes. L'étendue et la qualité de l'habitat de l'espèce continuent de diminuer et l'espèce est exposée à des fluctuations extrêmes dans la taille des populations, augmentant sa vulnérabilité.

## Description et importance de l'espèce sauvage

La cryptanthe minuscule est une petite plante annuelle aux tiges et aux feuilles garnies de poils raides qui produit de petites fleurs blanches à centre jaune. Les populations du Canada sont les occurrences situées le plus au nord de l'aire de répartition de l'espèce, et, comme elles sont séparées des populations du sud, elles pourraient présenter une variabilité génétique d'un type unique qui pourrait contribuer à des adaptations et à la persistance à long terme de l'espèce.

## Répartition

La cryptanthe minuscule est originaire de l'Amérique du Nord. Au Canada, elle est associée à des bassins hydrographiques, essentiellement la vallée de la rivière Saskatchewan Sud, dans la moitié est de l'Alberta et dans l'ouest de la Saskatchewan. On la trouve aussi dans le cours inférieur des rivières Red Deer et Bow et près des rivières Oldman et Lost, en Alberta, et près de la rivière Red Deer en Saskatchewan. Hors du Canada, la zone d'occurrence la plus proche est une collection historique située à Great Falls, au Montana, soit à environ à 200 km de la population de l'Alberta la plus au sud, qui se trouve à Onefour. L'aire de répartition de la cryptanthe minuscule au Canada représente moins de 1 % de l'aire totale de l'espèce.



Répartition de la cryptanthe minuscule au Canada.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012.

## Habitat

La cryptanthe minuscule pousse dans un rayon d'environ cinq kilomètres des bassins hydrographiques, généralement en terrain élevé plat ou onduleux au sol sableux et dans les dunes près des replats des vallées, sur les versants des vallées d'une inclinaison pouvant atteindre 50 % et sur les terrasses sans inclinaison ou à faible inclinaison du fond des vallées, plus particulièrement dans les lobes de méandres où les crues perturbent plus souvent le milieu. Pour qu'elle s'établisse, il lui faut un lieu où n'abonde pas la litière et où au moins 10 % du sol est nu. La perturbation périodique du sol par le vent, l'eau, l'érosion ou les animaux est nécessaire pour dégager des espaces dans la végétation où les graines pourront germer et les plantules s'établir. Toutefois, les lieux exposés à de fortes perturbations à répétition tels que les terrains en pente soumis à une érosion active, les dunes et les bancs de sable, ne semblent pas convenir à la cryptanthe minuscule.



Photo : © Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, Jennifer Neudorf

Habitat de la cryptanthe minuscule.

## Biologie

La cryptanthe minuscule est une espèce annuelle dont la plus grande partie du cycle vital est à l'état de graine. Dépourvue de mécanisme de dormance, cette espèce peut toutefois avoir une phase de dormance conditionnelle, la germination des graines dépendant de la température et de l'humidité. La proportion de graines constituant le réservoir de semences du sol et la période de viabilité des graines sont encore inconnues.

Les graines de la cryptanthe minuscule sont probablement dispersées par un mécanisme passif, la plupart tombant près de la plante mère. Il est aussi possible qu'elles soient dispersées par les animaux, le vent et l'eau. Cette espèce ne se reproduit pas par voie asexuée.

## Taille et tendances des populations

Au Canada, on dénombre 25 populations existantes de cryptanthe minuscule, soit 22 en Alberta, deux en Saskatchewan et une dans une zone qui s'étend de part et d'autre de la limite du territoire entre l'Alberta et la Saskatchewan. Il se peut qu'une troisième population ait été mal identifiée en Saskatchewan ou qu'elle soit disparue. En raison du cycle vital annuel de la cryptanthe minuscule, de l'époque où les relevés sont effectués durant la saison de végétation et du petit nombre de relevés qui ont été repris dans les populations connues, il est impossible d'étudier à fond les tendances de la population de cette espèce.

## Facteurs limitatifs et menaces

Le manque d'habitat est un facteur limitatif. Parmi les menaces signalées figurent la destruction et la détérioration de l'habitat causées par la construction résidentielle et l'exploration pétrolière et gazière. L'agriculture et l'extraction de sable et de gravier font aussi partie des menaces recensées. À ces éléments s'ajoute le changement des processus naturels dû à la modification des régimes hydrologiques et à l'absence de broutage et de feux, à l'envahissement par des espèces exotiques et aux effets du changement climatique.

## Protection, statuts et classements

La cryptanthe minuscule figure sur la liste des espèces en voie de disparition de l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* du Canada. Elle est aussi considérée en voie de disparition au sens des lois sur les espèces en péril de l'Alberta et de la Saskatchewan, les deux provinces du Canada où elle pousse.

Une grande partie de la population canadienne se trouve dans la Réserve nationale de la faune de la base des Forces canadiennes (BFC) Suffield où une protection est assurée par la loi, mais elle est menacée par l'exploration et l'exploitation pétrolière qui y ont actuellement cours. ■

## Dalée velue



Photo : © Nature Saskatchewan, Candace Elchuk

### Nom scientifique

*Dalea villosa*

### Taxon

Plantes vasculaires

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Saskatchewan, Manitoba

### Justification de la désignation

Une légumineuse herbacée vivace qui vit dans les paysages de dunes des prairies du centre-sud de la Saskatchewan et du sud-ouest du Manitoba. Les menaces qui pèsent sur l'étendue et la qualité de l'habitat se poursuivent, incluant l'absence de feux, permettant ainsi l'empiètement de la végétation concurrente, les espèces végétales exotiques envahissantes, le trafic lié aux activités récréatives, l'extraction de sable ainsi qu'un déclin général dans l'habitat sablonneux et ouvert. Toutefois, un plus grand effort d'échantillonnage a permis de constater que la taille de la population est plus importante. Par conséquent, le niveau de risque est maintenant jugé comme étant nettement plus faible.

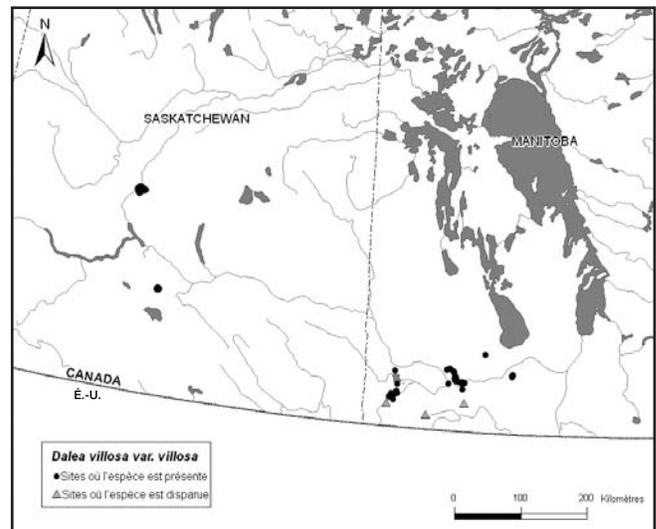
### Description et importance de l'espèce

La dalée velue (*Dalea villosa*) appartient à la famille des Fabacées (Légumineuses). Il s'agit d'une plante vivace possédant une racine pivotante et une souche ligneuse. La dalée velue est une espèce spécialiste des milieux dunaires et une légumineuse; elle fixe

l'azote dans le sol de ces milieux, qui seraient relativement pauvres en nutriments sans l'apport de l'espèce. Aux États-Unis, la dalée velue est utilisée en horticulture.

### Répartition

La dalée velue ne se rencontre que dans la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord. Au Canada son aire s'étend du centre-sud de la Saskatchewan au sud-ouest du Manitoba. Aux États-Unis, l'aire s'étend jusqu'au Nouveau-Mexique, au Texas et au Michigan. À l'intérieur de son aire de répartition canadienne, l'espèce n'est présente que dans les milieux sableux et les complexes dunaires; sa répartition se limite donc à ce type de milieu. L'espèce a été observée dans les régions de Mortlach/Caron et des dunes de Dundurn, en Saskatchewan, ainsi que dans les régions de Lauder, de Routledge, de Carberry, de Treesbank et des dunes de Portage, au Manitoba.



Occurrences canadiennes de la dalée velue.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2011.

### Habitat

La dalée velue pousse surtout dans les sables non fixés et les creux de déflation, mais aussi dans les sables partiellement fixés. Son habitat comprend généralement du sable nu ou du sable mobile, notamment dans les anciens deltas de lacs glaciaires formés il y a 10 000 à 17 000 ans, qui étaient à cette époque reliés par une série de lacs glaciaires ainsi que par leurs déversoirs.

## Biologie

La dalée velue est une espèce de saison chaude qui est bien adaptée aux milieux secs. Les fleurs, qui apparaissent de juillet à août, sont pollinisées par des insectes. Les graines, produites à la fin août et en septembre, sont dispersées par le vent, les rongeurs et les cerfs. Les cerfs sont les principaux brouteurs consommant la dalée velue, et les moutons sont les brouteurs domestiques constituant la plus grande menace pour l'espèce.

## Taille et tendances des populations

La plus grande population connue, située dans la région de Dundurn, compte environ 110 000 individus. Les sites des régions de Mortlach/Caron (Saskatchewan), Shilo/Treesbanks (Manitoba) et Lauder/Routledge (Manitoba) hébergent tous des populations de l'ordre de 10 000 individus. De plus, on trouve dans les dunes de Portage (Manitoba) une petite population d'environ 2 000 individus. L'effectif total de l'espèce au Canada est évalué à environ 145 000 individus. Il est difficile de dégager des tendances à l'heure actuelle, car la plupart de ces populations ont été découvertes au cours des 10 dernières années.

## Facteurs limitatifs et menaces

La plus grave menace pesant sur la dalée velue est la stabilisation des dunes, qui est causée en partie par des changements survenus dans certains processus écologiques, notamment la suppression des incendies et la perturbation des régimes naturels de pâturage, ainsi que par l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes. De nombreux sites situés dans le sud de l'aire canadienne ont été envahis par l'euphorbe érule, et le brome inerme et l'agropyre à crête constituent une menace dans certains sites. En outre, des espèces envahissantes peuvent être introduites par l'entremise du foin donné aux cerfs. Les activités récréatives constituent une menace; on croit que des véhicules tout-terrain et des randonneurs pédestres circulant hors sentier ont écrasé des plantes. De plus, vu la nature des milieux occupés par la dalée velue, l'extraction de sable a entraîné la perte totale de certaines parties de l'habitat et probablement du réservoir de semences qu'elles hébergeaient.

## Protection, statuts et classements

La dalée velue figure à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), à titre d'espèce menacée (5 juin 2003). En Saskatchewan, l'espèce est protégée aux termes de la *Wildlife Act* depuis 1999. Au Manitoba, la dalée velue jouit d'une protection sur tout le territoire de la province depuis juillet 2007, aux termes de la *Loi sur les espèces en voie de disparition*. L'espèce est également protégée dans le parc provincial Spruce Woods aux termes de la *Loi sur les parcs provinciaux*. En Saskatchewan, une partie de la population des dunes de Dundurn est protégée, puisqu'elle est située dans le terrain du Détachement Dundurn de la 17<sup>e</sup> Escadre, où l'accès du public est restreint.

Un programme de rétablissement avec désignation de l'habitat essentiel est en cours d'élaboration. En Saskatchewan, la dalée velue fait l'objet de recommandations dans le document *Activity Restriction Guidelines*. Des recommandations concernant les populations de dalée velue situées sur les terres fédérales figurent dans les *Lignes directrices relatives aux marges de recul d'activité pour les espèces de plantes en péril dans les Prairies*.

À l'échelle mondiale, la dalée velue ainsi que sa variété typique ont reçu la cote G5T5 (espèce non en péril). Au Canada, l'espèce est classée N2N3 (en péril à vulnérable). Elle a reçu la cote S1 (gravement en péril) en Saskatchewan et la cote S2S3 (en péril à vulnérable) au Manitoba (NatureServe, 2011). La dalée velue ne figure pas sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN.

Aucune cote de conservation n'a été attribuée à la dalée velue à l'échelle des États-Unis et de 11 des États où elle est présente. Elle a été classée S1 (gravement en péril) au Montana et au Wyoming et S2 (en péril) au Wisconsin. ■

## Drave du Yukon



Photo : © Yukon Government, Gerry Mussgnug

**Nom scientifique**  
*Draba yukonensis*

**Taxon**  
Plantes vasculaires

**Situation du COSEPAC**  
En voie de disparition

**Aire de répartition canadienne**  
Yukon

### Justification de la désignation

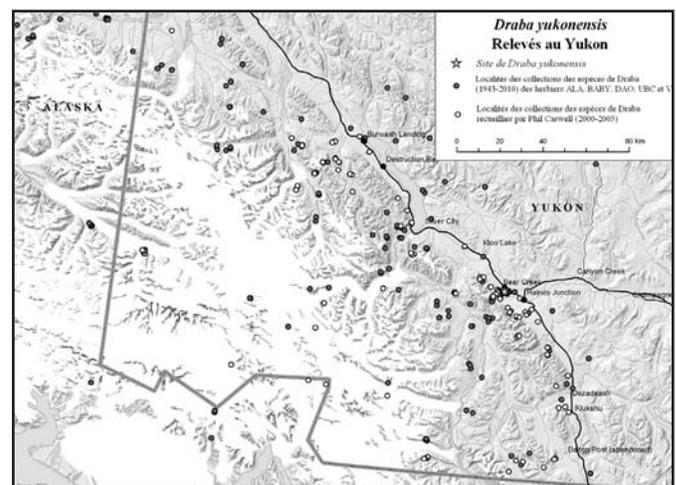
Cette petite moutarde herbacée est limitée à l'échelle mondiale à un complexe de prés dans le sud-ouest du Yukon, elle ne se trouve à aucun autre endroit sur Terre. Le complexe de prés est menacé par les activités industrielles, la proximité des zones d'habitation humaine, les espèces envahissantes ainsi que le piétinement par les humains et l'empiètement par la forêt. On prévoit que l'utilisation des prés par les humains augmentera, et l'empiètement par des espèces ligneuses en raison de la succession naturelle entraîne un déclin de l'habitat convenable.

### Description et importance de l'espèce sauvage

La drave du Yukon (*Draba yukonensis*) est une petite plante de la famille de la moutarde qui possède des feuilles non dentées couvertes de poils distinctifs raides et non fourchus. Les plantes individuelles sont munies d'une petite racine pivotante, d'une ou de plusieurs rosettes de feuilles couchées sur le sol et d'une ou de plusieurs tiges florifères. Les fleurs sont petites, blanches et portent quatre pétales. D'autres espèces de drave dans la région, y compris la drave lancéolée (*Draba cana* Rydberg), se distinguent facilement de la drave du Yukon, *Draba yukonensis*. La drave du Yukon est une espèce endémique au Canada dont l'aire de répartition est extrêmement restreinte, se limitant à des reliefs sableux inhabituels.

### Répartition

Le *Draba yukonensis* a été retrouvé uniquement dans trois prés d'un seul complexe de prés dans la vallée de la rivière Dezadeash au sud-ouest du Yukon, malgré de nombreuses recherches effectuées ailleurs. Ce site fait partie du territoire traditionnel des Premières nations Champagne et Aishihik et couvre une superficie de moins de 36 hectares.



Aire de répartition canadienne de la drave du Yukon dans le contexte du coin sud-ouest du Territoire du Yukon.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2011.

## Habitat

Le *Draba yukonensis* croît sur les prés presque plats et bien drainés, et ses colonies sont souvent les plus denses aux sommets des basses crêtes, des saillies, des bermes et des monticules utilisés par les spermophiles arctiques. Ces prés, qui se trouvent à l'ombre pluviométrique créée par la chaîne de montagnes Saint-Elias, sont soumis à des conditions venteuses, à des températures hivernales froides et uniquement à de faibles précipitations de neige et de pluie. Ces prés sont situés sur d'anciennes rives et flèches de sable formées par le lac glaciaire Alsek, créé par un glacier en crue qui a bloqué la rivière Alsek. Le lac aurait été drainé aux environs de 1852, laissant derrière lui seulement quelques reliefs sableux isolés qui demeurent encore sans arbres et sans arbustes. On estime qu'au cours du récent millénaire, plusieurs épisodes semblables d'inondation et de drainage auraient contribué à l'existence continue d'un habitat convenable pour le *Draba yukonensis*.

## Biologie

De nombreux aspects de la biologie du *Draba yukonensis* demeurent incertains; toutefois, l'étude de son habitat et d'espèces apparentées peut nous en apprendre beaucoup sur cette plante. Le *Draba yukonensis* semble être une plante bisannuelle qui survit occasionnellement plus de deux ans. L'espèce semble aussi bien tolérer les conditions sèches et la lumière solaire directe, mais être intolérante aux conditions de température plus chaudes résultant de l'exposition au sud. La capacité de dispersion des graines de *Draba yukonensis* est vraisemblablement fort limitée en raison de l'absence d'adaptations évidentes favorisant leur dispersion sur de longues distances. Des dommages causés par de petits mammifères et insectes herbivores ont été observés.

## Taille et tendances des populations

Il n'existe qu'une seule population connue de *Draba yukonensis* sur le site type, et elle est répartie inégalement entre trois prés adjacents. Alors que ces prés sont entourés d'un petit nombre de

prés semblables, la dispersion vers ces derniers n'a pas été détectée. Les limites de la dispersion et le manque de disponibilité d'habitat rendent peu probable la colonisation de nouveaux sites.

La taille de la population subit des fluctuations extrêmes et peut varier sur un cycle de deux ans, les individus tendant à être plus nombreux au cours des années paires qu'au cours des années impaires. Seulement 109 individus ont été dénombrés en 2009, tandis que 5358 l'ont été en 2010 dans un sous-ensemble des prés inhabités. En 2010, la population a été estimée entre 32500 et 88200 individus. De meilleures données sur la taille et les tendances des populations sont requises.

## Menaces et facteurs limitatifs

Plusieurs risques menacent cette population, y compris l'expansion des routes pour accéder aux concessions minières, la circulation accrue à travers les prés pour l'exploitation minière, l'exploitation forestière, les activités récréatives, l'extraction de gravier et l'expansion potentielle des lotissements résidentiels adjacents. Les espèces de plantes envahissantes bien adaptées aux prés occupés par *Draba yukonensis* se répandent rapidement au Yukon et pourraient présenter une menace supplémentaire. La rareté d'habitat convenable dans l'aire de répartition de la dispersion naturelle, l'aire de répartition restreinte et les fluctuations extrêmes de la population constituent des facteurs limitatifs très graves.

## Protection, statuts et classifications

Le *Draba yukonensis* ne bénéficie d'aucune protection juridique au Canada. Les cotes de conservation attribuée par NatureServe pour le *Draba yukonensis* à l'échelle mondiale, nationale et infranationale sont « Gravement en péril » (G1, N1 et S1 respectivement). Bien que tout son habitat occupé soit situé dans le Refuge faunique Kluane, l'espèce n'est pas protégée contre la majorité des utilisations du sol par l'être humain. Une petite partie de l'habitat potentiel est protégée dans le parc national Kluane, mais à ce jour aucune plante n'a été découverte dans le parc en dépit de recherches répétées. ■

## Limace à grand manteau



Photo : © Kristina Ovaska

### Nom scientifique

*Magnipelta mycophaga*

### Taxon

Mollusques

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

### Justification de la désignation

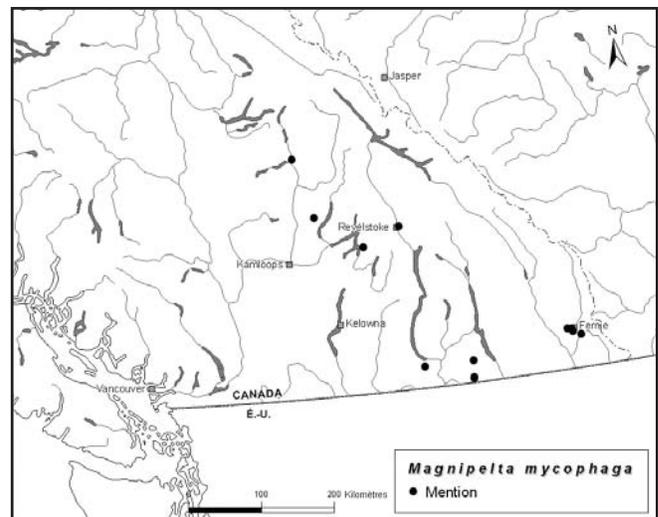
Cette limace de grande taille, qui mesure jusqu'à 80 mm de longueur, est endémique à la région correspondant au nord du bassin du Columbia, dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Environ la moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce s'étend jusque dans le sud-est de la Colombie-Britannique. L'espèce se trouve dans un certain nombre de parcelles d'habitat largement séparées et elle est confinée aux endroits frais et humides dans les forêts de conifères qui poussent en moyenne ou haute altitude. Bien que des centaines de sites aient été fouillés pour trouver des limaces et des escargots terrestres dans l'aire de répartition de cette limace, principalement au cours de la dernière décennie, il n'existe, en date de novembre 2010, que 13 mentions de celle-ci au Canada. Depuis les années 1960, son habitat est devenu de plus en plus fragmenté. Le nombre et la variété des menaces incluant la coupe forestière, l'aménagement et les activités à des fins récréatives, les incendies de forêt et les changements dans les régimes d'humidité causés par les changements climatiques, augmentent le niveau de risque.

## Description et importance de l'espèce sauvage

La limace à grand manteau est le seul membre du genre *Magnipelta*. Il s'agit d'une limace de grande taille, qui mesure jusqu'à 80 mm de longueur. Sa caractéristique la plus remarquable est son grand manteau, qui couvre presque complètement le dos. Le corps brun havane porte des taches noires irrégulières, et chaque bord du manteau présente une rayure noire irrégulière. L'espèce est endémique au nord du bassin du Columbia et aux montagnes adjacentes, région qui abrite de nombreux végétaux et animaux uniques.

## Répartition

La limace à grand manteau est présente dans le sud-est de la Colombie-Britannique, le nord-ouest du Montana, le nord de l'Idaho et l'extrême nord-est de l'État de Washington. Environ la moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce se trouve en Colombie-Britannique; le reste se trouve principalement dans le Montana. En Colombie-Britannique, l'aire de répartition de l'espèce s'étend depuis la frontière canado-américaine jusqu'au parc provincial de Wells Gray et depuis les environs de Trail jusqu'à Fernie. Elle englobe certaines portions des Rocheuses, des monts Columbia (chaînes de Purcell, Selkirk et Monashee) et des hautes terres de Shuswap.



Aire de répartition canadienne de la limace à grand manteau, d'après les mentions de 1992 à 2010.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012.

La répartition de l'espèce semble extrêmement éparse dans la vaste aire de répartition, et correspond peut-être à la disponibilité des milieux humides adéquats et à la faible capacité de dispersion des limaces. En date de novembre 2010, il n'existe que 13 mentions de l'espèce provenant de sites épars, qu'on attribue à 9 populations. On a fouillé des centaines de sites, principalement pendant la dernière décennie, en vue d'y trouver des limaces et des escargots terrestres.

## Habitat

La limace à grand manteau occupe les forêts de conifères qui poussent à altitude moyenne à élevée et a besoin de conditions fraîches et humides. En Colombie-Britannique, l'espèce a été trouvée dans la zone biogéoclimatique intérieure à thuya et pruche et dans la zone biogéoclimatique à épinette d'Engelmann et à sapin subalpin, à des altitudes de 800 à 2 060 m. Les limaces vivent dans des microsites très humides, qui abritent souvent une végétation herbacée abondante telle que celle trouvée dans les couloirs d'avalanche et les zones d'éclaboussement des ruisseaux en cascade, mais on les rencontre aussi sur le parterre forestier, dans des zones ombragées sous le couvert forestier. Les limaces sont souvent associées à des troncs d'arbres en décomposition et à d'autres gros débris ligneux. Par temps humide, on les observe également sous des roches, dans des talus stables.

Depuis 1960, l'aire de répartition de la limace à grand manteau se fragmente de plus en plus sous l'effet de l'exploitation forestière, de l'agriculture, de l'élevage du bétail, de l'exploitation minière, des aménagements hydroélectriques, de la création de corridors de transport et de la conversion des terres en zones résidentielles. Des superficies considérables de forêts à altitude moyenne à élevée sont encore intactes grâce à l'existence d'un réseau de zones protégées et de l'inaccessibilité des terrains, mais l'exploitation forestière et les autres activités d'extraction des ressources continuent à s'étendre dans les forêts à haute altitude.

## Biologie

On en sait très peu sur le cycle vital de la limace à grand manteau. L'espèce est hermaphrodite, c'est-à-dire qu'elle possède les organes reproducteurs femelles et mâles, mais l'échange de sperme entre individus, plutôt que l'autofécondation,

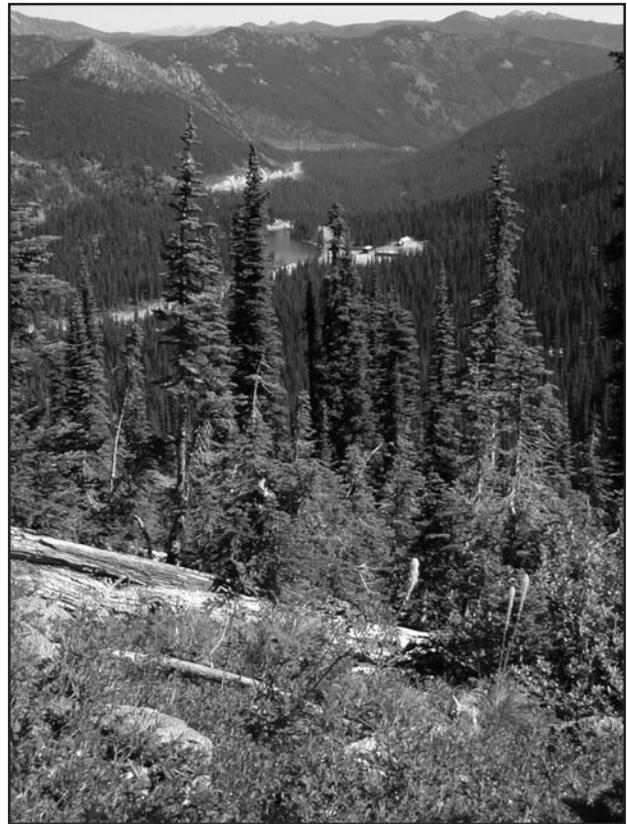


Photo : © Robert Forsyth

Habitat de la limace à grand manteau.

est probablement la norme, comme chez la plupart des autres limaces. Les limaces pondent des œufs et peuvent vivre plus de 1 an; on ne sait pas si elles sont en mesure de se reproduire dans leur première année de vie, mais l'on croit que cela est possible. Elles sont actives en conditions humides, du printemps à l'automne, et semblent préférer des températures de substrat de 12 à 15 °C. Les besoins en micromilieux frais et humides confinent probablement l'aire de répartition de l'espèce dans le paysage et augmentent la vulnérabilité de cette dernière aux activités humaines qui altèrent les caractéristiques hydrologiques ou les microclimats du parterre forestier. À l'instar d'autres gastéropodes terrestres, l'espèce devrait avoir une faible capacité de dispersion.

La limace à grand manteau manifeste un comportement inhabituel lorsqu'elle est perturbée. En effet, quand elle est provoquée, elle a tendance à déployer son grand manteau, telles des ailes. Ce comportement effraie peut-être le prédateur ou exagère la taille de la limace, dissuadant ainsi ce dernier à l'avalier.

## Taille et tendances des populations

Il n'existe aucune estimation de la taille ou des tendances des populations. Il n'existe que 13 mentions de l'espèce en Colombie-Britannique, ce qui représente seulement 15 individus (1992 à 2010). De nouveaux sites continuent d'être trouvés grâce aux activités de recherche accrues. Toutefois, il est évident que la répartition de l'espèce est extrêmement irrégulière, et ce, même dans l'habitat apparemment adéquat. Certaines parcelles d'habitat sont petites, ce qui soulève des questions quant à la viabilité des populations. Les six sites qui abritaient autrefois l'espèce ont été visités en 2010; l'espèce n'a été vue que près de l'un d'entre eux, mais aussi dans deux nouveaux sites intercalaires. Étant donné la répartition éparse de l'espèce dans le paysage, sa faible capacité de dispersion et la distribution éparse des parcelles d'habitat humide adéquat, il est très probable que des populations ont disparu au cours du siècle dernier et continuent de disparaître à cause de la dégradation de l'habitat.

## Menaces et facteurs limitatifs

Dans les sites connus, l'espèce est menacée par l'exploitation forestière, les activités et développements humains, les incendies de forêt et les changements climatiques. La portée des coupes forestières est très grande dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, et cinq des dix sites occupés se trouvent sur des terres forestières. L'exploitation forestière altère les régimes de température et d'humidité du parterre forestier et peut perturber ou détruire des parcelles d'habitat. Les chemins forestiers accroissent l'accès à l'arrière-pays, notamment aux véhicules hors route, qui compactent le sol et peuvent détruire des parcelles d'habitat utilisées par les limaces. Les activités et développements récréatifs tels que l'aménagement de pentes de ski sont localisés, mais prennent de l'expansion dans l'aire de répartition de l'espèce. La construction d'infrastructures et l'utilisation intensive à des fins récréatives peuvent causer le compactage du sol et endommager la végétation du sous-étage, menaçant ainsi l'habitat de la limace à grand manteau. Enfin, l'extraction du charbon à ciel ouvert s'étend dans la portion sud-est de l'aire de répartition canadienne de l'espèce.

La fréquence et l'étendue des incendies de forêt devraient augmenter avec les changements climatiques et les infestations du dendroctone du pin ponderosa qui balayent toute la zone intérieure de la Colombie-Britannique. Les gastéropodes terrestres sont réputés être sensibles aux incendies, qui peuvent détruire l'habitat et décimer les populations, mais la capacité de la limace à grand manteau de survivre aux feux et à persister dans les zones brûlées n'est pas connue. La mortalité accrue résultant des effets toxiques des produits chimiques ignifuges est également une menace potentielle. On prévoit que les changements climatiques déplaceront l'habitat et les écosystèmes au cours des prochaines décennies. Les espèces habitant des milieux à plus haute altitude, comme la limace à grand manteau, peuvent être particulièrement vulnérables aux déplacements de l'habitat et des écosystèmes le long de gradients altitudinaux, mais l'ampleur de tels effets est incertaine.

## Protection, statuts et classements

La limace à grand manteau ne bénéficie ni d'une protection ni d'un statut officiels aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, de la *Wildlife Act* de la Colombie-Britannique ou d'autres lois. NatureServe attribue les cotes suivantes : cote mondiale : G3 – vulnérable; cote nationale aux États-Unis : N3 – vulnérable; cote nationale au Canada : N2N3 – en péril à vulnérable; cote subnationale en Idaho : SNR – non évaluée; cote subnationale dans le Montana : S1S3 – gravement en péril à vulnérable; cote subnationale dans l'État de Washington : S2 – en péril; cote subnationale en Colombie-Britannique : S2S3 – en péril à vulnérable. En outre, l'espèce est inscrite sur la liste bleue provinciale des espèces en péril (en cours de réévaluation).

L'espèce a été observée dans le parc national du Canada du Mont-Revelstoke et dans deux parcs provinciaux (Wells Gray et Stagleap), de même que dans une aire protégée appartenant à Conservation de la nature Canada. Les sites connus restants se trouvent sur des terres forestières privées ou provinciales, ou sur la propriété de centres de villégiature privés. ■

## Lopholie dorée



Photo : © Mark F. Eldenkin

### Nom scientifique

*Lophiola aurea*

### Taxon

Plantes vasculaires

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Nouvelle-Écosse

### Justification de la désignation

Au Canada, cette plante de la plaine côtière de l'Atlantique se trouve seulement en Nouvelle-Écosse dans quelques rivages lacustres et terres humides. La population canadienne se reproduit principalement par voie végétative et est génétiquement distincte et géographiquement isolée des plus proches populations au New Jersey à 800 km au sud. Les révisions apportées aux critères d'évaluation du COSEPAC depuis la dernière évaluation de l'espèce explique, en partie, le changement du statut de risque. De récents relevés plus intensifs ont aussi permis de déterminer que la population est plus grande qu'on le croyait. Toutefois, l'espèce est exposée à des menaces persistantes découlant du développement et de la modification de l'habitat.

### Description et importance de l'espèce

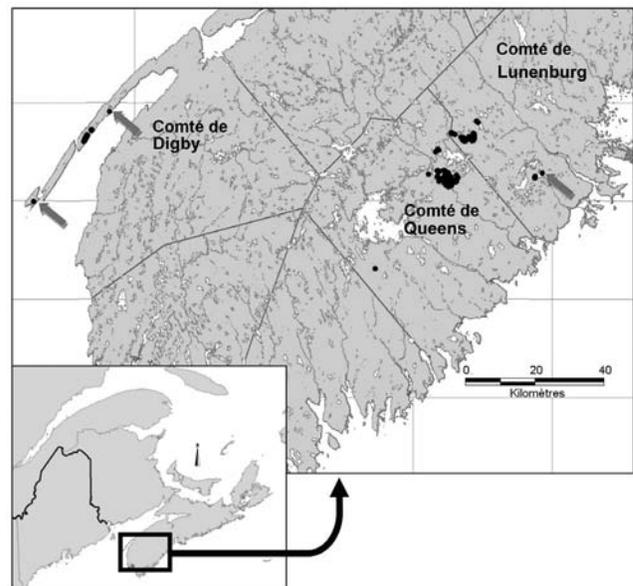
La lopholie dorée (*Lophiola aurea*) est une herbacée vivace de la famille des Hémodoracées. Les feuilles vert-bleu linéaires, dressées, principalement disposées en rosette basilaire, se forment à partir d'un rhizome. Les tiges se terminent par une inflorescence

solitaire pourvue d'une pubescence blanche laineuse. Les fleurs sont jaunes et se transforment en capsules rondes renfermant de nombreuses graines.

La lopholie dorée est la seule espèce d'un genre qui se reconnaît facilement, est peu commune à l'échelle mondiale et possède une très petite aire de répartition. Dans le sud de la Nouvelle-Écosse, elle pousse aux côtés d'un grand nombre d'autres espèces elles aussi éloignées de leur aire de répartition principale, située plus au sud dans la plaine côtière de l'Atlantique. Beaucoup de ces espèces sont rares au Canada, notamment la lachnanthe de Caroline et le scirpe de Long. Comparativement à ces autres espèces, l'aire de répartition canadienne de la lopholie dorée est particulièrement éloignée du reste de son aire de répartition. En effet, les populations de Nouvelle-Écosse se trouvent à plus de 800 km des autres populations connues, situées au New Jersey.

### Répartition

Aux États-Unis, la lopholie dorée est endémique à la plaine côtière du golfe du Mexique et de l'Atlantique. Elle est présente depuis la Louisiane jusqu'à la Géorgie ainsi qu'en Caroline du Nord, au Delaware (où elle est disparue) et au New Jersey. Au Canada, les neuf populations (dont sept populations connues existantes) sont limitées à deux régions du sud de la Nouvelle-Écosse.



Aire de répartition canadienne de la lopholie dorée. Les flèches indiquent les sites où on présume que l'espèce est disparue et les sites où l'espèce est potentiellement disparue.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012.

## Habitat

Au Canada, la lopholie dorée se rencontre sur les berges de lacs et les tourbières dominées par les graminoides. L'espèce privilégie les milieux acides pauvres en éléments nutritifs où des perturbations telles que les inondations, les vagues et l'érosion par la glace empêchent les espèces compétitives de dominer. Dans les lacs, l'espèce pousse généralement en substrat tourbeux, mais aussi parfois sur une mince couche organique posée sur du sable, du gravier, des galets ou un substratum rocheux. Ailleurs, la lopholie dorée pousse principalement en sol acide humide, dans les tourbières, les pocsosins (tourbières d'eau douce à sols sableux et tourbeux épais), les savanes humides et les pinèdes claires. On la retrouve aussi à l'occasion dans les sites perturbés par l'humain situés à proximité de ces milieux humides, comme les fossés en bordure des routes.

## Biologie

La lopholie dorée peut se propager sur de longues distances au moyen de rhizomes et de stolons. Au Canada, l'espèce fleurit en août et septembre. On ne dispose pas de renseignements sur le réservoir de semences, mais il est possible qu'il en existe un, vu les fluctuations subies par les milieux riverains qui hébergent l'espèce. Aucun semis n'a été observé au Canada, mais peu d'efforts ont été consacrés à leur recherche. On estime que la durée d'une génération est de 3 à 5 années, et selon des observations faites sur le terrain, les rosettes issues de la reproduction végétative mettent vraisemblablement plusieurs années avant d'être capables de se reproduire par voie végétative. Les individus clonaux semblent avoir le potentiel de vivre pendant de très longues périodes (de l'ordre de dizaines d'années).

## Taille et tendances des populations

La population canadienne totale comprend des centaines de milliers de rosettes, mais le nombre d'individus génétiquement distincts est certainement beaucoup moins élevé. Les populations des lacs Ponhook (y compris le Petit lac Ponhook) et Shingle comprennent environ 93 % des quelque 75 localités connues. Il est presque certain que les populations de ces lacs subissent un lent déclin, en raison de l'aménagement des rives. Il existe plusieurs centaines de chalets et d'habitations autour de ces lacs, dont un grand nombre a été construit au cours des 15 dernières années. À l'heure actuelle, au maximum environ 6 % des rives de ces lacs ont été aménagés. L'aménagement a donc probablement entraîné une diminution de l'effectif de moins de 6 %, puisque cette activité n'élimine pas nécessairement les plantes.

Les autres populations existantes sont relativement peu menacées, et leur effectif est sans doute demeuré stable au cours des 15 dernières années. Toutefois, dans le passé, la population de Tiddville a subi des perturbations qui ont entraîné un déclin majeur de son effectif. La population de l'île Brier n'a pas été observée depuis 1985, et on présume qu'elle est disparue en raison de la modification de son habitat. La population de Sandy Cove, signalée pour la dernière fois en 1949, existe peut-être encore, mais aucun autre relevé n'a été effectué dans cette région par la suite.

## Menaces et facteurs limitatifs

L'aménagement des rives constitue la plus grave menace pesant sur les populations de lopholie dorée. Cette menace a été quelque peu atténuée par la création d'une réserve naturelle provinciale.

Parmi les autres menaces potentielles futures, on compte l'eutrophisation, les espèces envahissantes et l'extraction de tourbe. La gestion du niveau d'eau, associée à l'aménagement de barrages sur les lacs et au drainage des tourbières, l'extraction de terre à diatomées et la circulation de véhicules tout-terrain constituaient des menaces dans le passé, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui.

## Protection, statuts et classements

En 2000, la lophiolie dorée a été désignée espèce menacée (« threatened ») en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* fédérale et de l'*Endangered Species Act* de la Nouvelle-Écosse. NatureServe lui a attribué une cote de G4 (apparemment non en péril) à l'échelle mondiale. En Nouvelle-Écosse et au Canada, la situation générale de l'espèce est jugée « en péril », et NatureServe Canada lui a attribué les cotes S2 et N2 (en péril). Elle a aussi été inscrite sur la liste rouge du ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse. Aux États-Unis, l'espèce a été signalée dans sept États, dont cinq où elle est rare ou disparue, et a reçu la cote N4? (apparemment non en péril).

Environ 25 % des occurrences du lac Ponhook (qui correspondent à environ 10 % de la population canadienne) sont situées sur des terres de la Couronne, à l'intérieur de la réserve naturelle du lac Ponhook, ce qui leur confère une protection aux termes de la *Special Places Protection Act* de la Nouvelle-Écosse. En outre, environ 25 % des sites hébergeant l'espèce au lac Shingle (qui englobent environ 10 % de la population canadienne) sont situés sur des terres de la Couronne et sont donc à l'abri du développement. ■

## Nécrophore d'Amérique

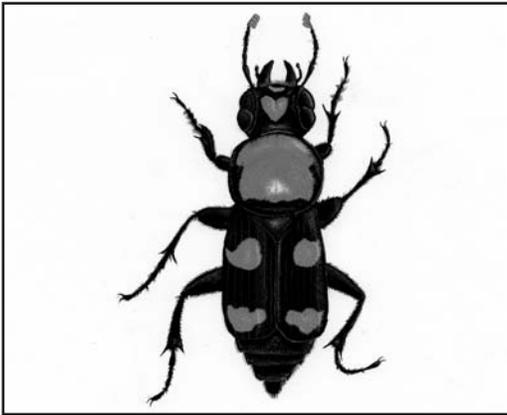


Illustration : © Joe Bullock

### Nom scientifique

*Nicrophorus americanus*

### Taxon

Arthropodes

### Situation du COSEPAC

Disparue du pays

### Aire de répartition canadienne

Ontario, Québec

### Justification de la désignation

Il y a suffisamment d'information pour indiquer qu'aucun individu de cette espèce sauvage n'existe encore au Canada. Cette information comprend : (1) que ce grand insecte remarquable et reconnaissable n'a pas été observé depuis 39 générations; (2) qu'il n'a pas été observé malgré le décuplement du nombre d'entomologistes de terrain et une estimation de 300 000 nuits de piégeage général où au moins une partie de ce piégeage auraient dû mené à la capture de cette espèce, ainsi que des études sur les coléoptères nécrophages qui n'ont pas permis de révéler sa présence; (3) que cet insecte attiré par la lumière n'a pas encore été vu dans des milliers de pièges lumineux; (4) qu'une récente recherche dirigée dans la zone générale où l'espèce a été observée les dernières fois il y a 60 ans et 39 ans n'ont pas permis de trouver l'espèce.

### Information sur l'espèce

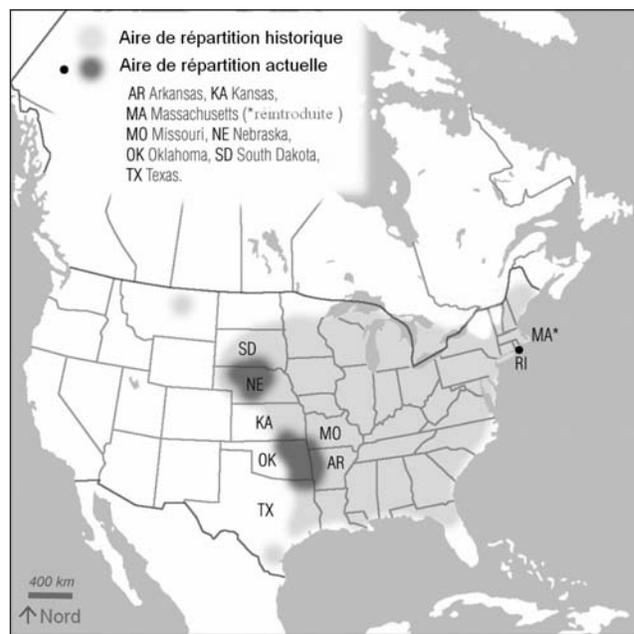
Le nécrophore d'Amérique est un coléoptère nécrophage de la famille des Silphidés. Il s'agit d'une espèce distincte – aucune sous-espèce ni aucune forme différentes n'ont été proposées pour

cette espèce. Le nécrophore d'Amérique est l'un des plus spectaculaires coléoptères du Canada en raison de sa grande taille et de la présence de marques orange brillant sur son dos noir.

### Répartition

L'espèce est présente seulement en Amérique du Nord, où son aire de répartition historique s'étendait du Nebraska et du Dakota du Sud vers l'est jusqu'à la côte atlantique, et du sud de l'Ontario vers le sud jusqu'au Texas. Aux États-Unis, l'espèce a été signalée dans 35 États, mais elle est considérée comme existante dans seulement 9 États – où elle est désignée en voie de disparition. Au Canada, elle est définitivement présente seulement en Ontario, bien que toutes les mentions soient historiques, la plus récente récolte ayant été effectuée en 1972. Des mentions provenant de la Nouvelle-Écosse et du Québec sont considérées comme des erreurs, et aucune information n'a été trouvée en ce qui concerne la mention au Manitoba.

Il semble très peu probable que le nécrophore d'Amérique ait été présent mais que sa présence n'ait pas été documentée ailleurs dans son aire de répartition au cours des vingt-cinq dernières années. La recolonisation naturelle par l'espèce dans son ancienne aire de répartition au Canada semble très peu probable aussi. L'espèce pourrait être réintroduite à partir de populations des États-Unis dans le cadre de programmes d'élevage en captivité.



Aire de répartition actuelle et historique nord-américaine du nécrophore d'Amérique.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2011.

## Habitat

L'espèce a besoin de sols humifères ou loameux bien drainés et ne présentant pas d'obstacles au creusage afin qu'elle puisse rapidement creuser la chambre d'incubation dans laquelle elle pond ses œufs. Dans l'est de l'Amérique du Nord, les sols de ce type se trouvent principalement dans les forêts de feuillus primaires et non perturbées. Du côté ouest de l'aire de répartition, de tels sols sont aussi disponibles dans les écotypes de prairies. À ce jour, il n'existe aucun consensus à savoir si le nécrophore d'Amérique est une espèce obligatoire de certains types d'habitat particuliers.

## Biologie

L'espèce n'a qu'une génération par année, et un individu ne vit qu'entre l'été de sa naissance et sa mort l'année suivante. Chaque individu ne se reproduit habituellement qu'une seule fois. Après avoir émergé du sol, à la fin de l'été ou au début de l'automne de l'année de ponte, l'adulte ténéral commence à se nourrir et peut-être à rechercher des possibilités de reproduction. Durant l'automne de sa première année, il s'enfouit dans le sol pour y passer l'hiver. Au printemps, l'adulte émerge encore du sol pour se nourrir et entreprendre la recherche en soirée d'une carcasse d'incubation convenable.

Chez les nécrophores (genre *Nicrophorus*), tant le mâle que la femelle prend soin des petits et ce, à un degré exceptionnel pour des coléoptères. La reproduction dépend entièrement de la disponibilité des carcasses, qui peuvent être enfouies de manière à ce que les larves puissent être nourries. Les carcasses de vertébrés de toute sorte sont employées, mais ce sont probablement les carcasses d'oisillons et de rongeurs qui sont les plus souvent utilisées. Le nécrophore d'Amérique utilise des carcasses de taille plus grande que ses congénères de petite taille. Lorsqu'une carcasse convenable est repérée, l'individu ou le couple fera alors compétition aux autres insectes nécrophages pour prendre possession de la carcasse jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un seul couple. Pour trouver un sol propice au creusage, il arrive que les nécrophores déplacent la carcasse sur une distance allant jusqu'à un mètre; la carcasse est ensuite enterrée avant l'aube.

Le nécrophore d'Amérique ne migre pas, et ses déplacements sont limités. Cependant, il parcourt de plus grandes distances et traverse probablement un plus grand nombre de types d'habitat que ses congénères (espèces du même genre) de petite taille. Les adultes entament leurs activités saisonnières

lorsque la température dépasse 15 °C. Ils sont crépusculaires et nocturnes, et généralement actifs d'avril à septembre.

## Taille et tendances des populations

L'espèce est considérée comme disparue du Canada et de tous les États américains limitrophes du Canada. Il est estimé que la population isolée actuelle de l'île Block (Rhode Island) contient moins de 1 000 individus et que chacune des deux populations de l'ouest des États-Unis contient un nombre d'individus inconnu, quoique certainement beaucoup plus grand.

## Facteurs limitatifs et menaces

Une discussion en cours porte sur la ou les causes du déclin de l'aire de répartition et de l'abondance du nécrophore d'Amérique. Plusieurs hypothèses ont été formulées à ce sujet (Sikes et Raithel, 2002), mais bon nombre d'entre elles sont peu convaincantes en raison de l'absence apparente de répercussions sur les congénères à comportement et exigences semblables. Il semble peu probable qu'un seul facteur soit responsable du déclin de l'espèce.

Les impacts directs sur le nécrophore d'Amérique seraient les suivants : l'utilisation d'éclairage artificiel, qui peut influencer sur le comportement de l'espèce; les nécrophores adultes errant sur les routes et qui y sont tués; et la mortalité attribuable à l'utilisation d'insecticides. Des maladies spécifiques au nécrophore d'Amérique ont été considérées, mais rien n'indique qu'il s'agisse d'un facteur limitatif probable.

La prédation aurait probablement contribué au déclin, étant donné l'augmentation des prédateurs appropriés dans l'aire de répartition de l'espèce, mais on ne pense pas qu'il s'agisse de la cause principale du déclin soit de l'espèce, soit des carcasses d'incubation dont elle a besoin. L'augmentation du nombre de chiens et de chats domestiques en liberté, qui font partie des prédateurs et qui dérangent probablement les nécrophores à la recherche de carcasses, pourrait être une des causes du déclin.

La réduction du nombre de carcasses d'incubation pourrait être l'une des principales causes du déclin, car on pense qu'elle est liée à la réduction des populations des espèces de taille appropriée pouvant servir de carcasses d'incubation et à la compétition accrue d'autres espèces nécrophages et des congénères plus abondants. La réduction de l'utilisation des décharges de déchets de viande

et l'abandon de l'utilisation de poissons entiers comme engrais ont aussi entraîné la diminution des ressources en charognes disponibles pour les nécrophores.

L'altération et la fragmentation de l'habitat sont généralement considérées comme les principales causes du déclin. La fragmentation de l'habitat force les nécrophores à traverser des milieux non propices et des routes. Le développement d'un sous-étage dense dans les zones déboisées rend plus difficile l'enfouissement de carcasses d'incubation et fait donc augmenter la vulnérabilité à la prédation du couple de nécrophores.

### Importance de l'espèce

L'espèce constitue une ressource riche lorsqu'on veut étudier le comportement, notamment parce qu'elle fait partie de l'un des rares groupes d'insectes qui prend soin des jeunes. Étant reconnue comme ayant subi un déclin extraordinaire et vraisemblablement lié aux activités humaines, elle peut être instructive en ce qui concerne les impacts des humains sur des espèces d'invertébrés et d'autres sujets écologiques. En tant que

représentant de la mégafaune des invertébrés affichant un comportement intrigant, le nécrophore d'Amérique peut servir à sensibiliser le public à la situation critique d'organismes moins connus.

### Protection actuelle et autres désignations de statut

À l'échelle mondiale, le nécrophore d'Amérique est désigné comme gravement menacé d'extinction sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), d'après une réduction des populations de  $\geq 90\%$  et un déclin de la zone d'occupation et de la zone d'occurrence. En août 1989, l'espèce a été désignée par le gouvernement fédéral des États-Unis comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Endangered Species Act* des États-Unis, d'après le déclin marqué de l'espèce et sa disparition de presque toute l'aire de répartition historique. NatureServe a désigné l'espèce comme en péril à l'échelle mondiale. Le nécrophore d'Amérique n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation aux termes des protocoles concernant la situation générale des espèces au Canada. ■

## Ours grizzli - Population de l'Ouest



Photo : © Gordon Court

### Nom scientifique

*Ursus arctos*

### Taxon

Mammifères

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba

### Justification de la désignation

L'aire de répartition mondiale de ce gros carnivore a diminué de plus de 50 % depuis les années 1800, l'Ouest canadien représentant un noyau important de l'aire de répartition actuelle en Amérique du Nord. Espèce généraliste en matière d'habitat, sa répartition et son abondance en l'absence d'humains reposent en grande partie sur la productivité de l'habitat et les saisons. L'espèce est extrêmement sensible aux perturbations anthropiques et est exposée à un risque de mortalité élevé dans les zones d'activités humaines et là où des routes favorisent l'accès. Les estimations de population dans la majeure partie de l'aire de répartition sont extrêmement incertaines; la population canadienne est estimée à 26 000 individus, mais le nombre d'individus matures est incertain et pourrait être près de 10 000. Bien qu'il n'y ait pas de preuve d'un déclin dans la population globale au cours des 20 dernières années et qu'un nombre croissant de mentions indique une certaine expansion de l'aire de répartition de l'espèce dans le nord, un nombre de populations dans l'étendue sud de l'aire de répartition en Alberta et dans le sud de la Colombie-Britannique

sont en déclin et il y a des préoccupations relativement aux taux de mortalité non durables dans ces régions et dans des parties du Yukon. Il y a de fortes indications de fragmentation génétique dans les parties sud de son aire de répartition, où certaines populations sont de plus en plus isolées et sujettes à une stochasticité démographique. Leur mauvais état dans certaines parties de l'aire de répartition, conjugué à leur taux de reproduction naturellement faible, aux pressions croissantes découlant de l'extraction des ressources et aux impacts cumulatifs dans les parties actuellement intactes de l'aire de répartition, intensifient les préoccupations à l'égard de cette espèce si ces pressions ne sont pas renversées avec succès.

### Description et importance de l'espèce sauvage

L'ours grizzli (*Ursus arctos*) serait issu d'Asie et aurait migré en Amérique du Nord il y a de 50 000 à 100 000 ans. Animal congénère de l'ours brun qui vit encore en Europe et en Asie, cet ursidé de grande taille atteint au Canada un poids de 100 à 150 kg dans le cas des femelles adultes et de 180 à 270 kg dans celui des mâles adultes. Le grizzli possède un crâne lourd de forme concave, une dentition caractéristique à la fois d'un prédateur et d'un herbivore (de grandes canines et des molaires pour broyer), un corps robuste, des pattes antérieures se terminant par de longues griffes ainsi que de puissants muscles dont il se sert pour creuser et qui lui donnent sa bosse caractéristique au-dessus des épaules. La couleur du pelage va du blond au presque noir, en passant par différents tons de brun, et l'extrémité des poils prend parfois une couleur argentée qui donne à l'animal une apparence grisonnante.

Dans les cultures occidentales et les cultures autochtones, le grizzli est un animal bien connu, révérend et parfois redouté. Il est souvent considéré comme une espèce phare ou une espèce parapluie pour l'élaboration de plans de conservation. Rares sont les mammifères qui incarnent la nature sauvage canadienne aux yeux d'un aussi grand nombre de personnes que le grizzli. L'espèce interagit directement avec les humains, cause des conflits perçus et réels au sujet des biens et peut mettre des vies humaines en péril. Même s'il est rarement chassé, cet animal représente un trophée très prisé. Le grizzli peut aussi occuper une place importante dans la chasse de subsistance chez certains groupes autochtones, à des fins tant alimentaires que culturelles.

## Répartition

Le grizzli se rencontre au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Sa présence est attestée par des mentions provenant de quelque 48 pays. De nombreuses populations eurasiennes sont insulaires, petites et en voie de disparition.

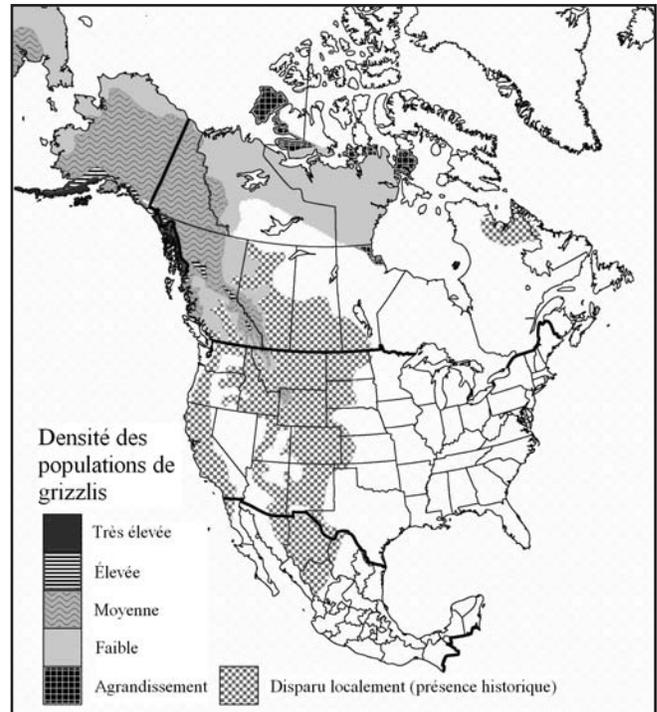
Tous les grizzlis encore vivants appartiennent à la population « de l'Ouest » (dont l'aire de répartition englobe la Colombie-Britannique, l'ouest de l'Alberta, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest, la partie continentale du Nunavut et certaines parties du sud-ouest de l'archipel arctique canadien, le nord de la Saskatchewan et le nord-est du Manitoba). Cette population occupe un territoire dont la superficie est estimée à  $2,98 \times 10^6$  km<sup>2</sup>. Les mentions indiquent une certaine expansion de la répartition du grizzli vers le nord et vers l'est dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, dans le nord de la Saskatchewan et dans le nord du Manitoba, mais, en raison de l'absence de relevés systématiques permettant de suivre l'occupation au fil des ans, il est impossible de quantifier ces tendances. La population des Prairies, que le COSEPAC tenait antérieurement pour indépendante, est maintenant considérée comme ayant fait partie de la population de l'Ouest. Celle de l'Ungava, qui formait une unité distincte dans le nord du Québec et au Labrador à l'époque de la colonisation par les Européens, n'était pas reconnue par le COSEPAC avant le présent rapport.

## Habitat

L'ours grizzli est une espèce généraliste du point de vue de l'habitat. Il se rencontre aussi bien au niveau de la mer que dans la zone alpine. L'espèce occupe des milieux divers : forêt pluviale côtière tempérée, toundra alpine, versant de montagne, forêt boréale de terrain élevé, taïga, prairie aride à la lisière des Prairies et dans le centre de la Colombie-Britannique et toundra arctique. L'association à l'habitat varie largement en fonction des saisons et dépend généralement de la végétation locale ainsi que des concentrations de proies. Dans les régions montagneuses, le grizzli entreprend parfois des migrations saisonnières en altitude.

## Biologie

Espèce omnivore, le grizzli est bien adapté pour creuser, déraciner, brouter et chasser. Dans certaines régions, il devient un prédateur efficace de plusieurs espèces d'ongulés telles que l'orignal, le wapiti et le caribou. Les ours de la côte du Pacifique se nourrissent abondamment de saumon pendant



Limites approximatives de la répartition actuelle et historique (c.-à-d. XIX<sup>e</sup> siècle) de l'ours grizzly en Amérique du Nord, avec contours de densité relative.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012 (carte réalisée par P. McLoughlin).

la période de la fraye, tandis que ceux de l'Arctique cherchent leur nourriture le long du littoral, où il leur arrive de trouver des carcasses de baleine et de phoque ou même de chasser le phoque. Le grizzli peut aussi se nourrir de bétail et de déchets lorsqu'il y a accès. D'ordinaire, les femelles mettent bas pour la première fois à l'âge de 6 ans. Les portées peuvent compter de un à trois oursons, et l'intervalle entre les mises bas est généralement de trois à quatre ans. L'espèce vit naturellement de 20 à 30 ans. Le grizzli a un vaste domaine vital qui atteint en moyenne 1 800 km<sup>2</sup> chez les mâles et 700 km<sup>2</sup> chez les femelles; cependant, la superficie du domaine vital varie grandement d'une région à l'autre et traduit un rapport inverse avec la productivité de l'habitat. Le grizzli passe l'hiver dans une tanière et hiberne (reste dans un état de dormance) pendant une période pouvant aller jusqu'à sept mois, selon la latitude. Les oursons naissent dans la tanière en janvier ou en février.

## Taille et tendances des populations

À l'échelle mondiale, l'aire de répartition du grizzli a diminué d'environ 50 % depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'espèce a perdu 98 % de son territoire dans les 48 États contigus des États-Unis. À la fin du XIX<sup>e</sup> ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, elle avait disparu

d'une bonne partie des milieux arides du centre-sud de la Colombie-Britannique, des provinces des Prairies (Alberta, Saskatchewan et Manitoba) et de la région de l'Ungava, au Québec et au Labrador. L'effectif de la population de l'Ouest est actuellement estimé à environ 26 000 bêtes, dont quelque 11 500 sont des individus matures. Cependant, les estimations relatives à l'effectif et aux tendances démographiques sont incertaines au Canada, et elles reposent largement sur des opinions de spécialistes ou sur des données estimatives concernant des territoires restreints qui sont transposées à des régions géographiques plus larges. C'est la Colombie-Britannique qui compte le plus grand nombre de grizzlis, soit quelque 15 000 individus. Voici les estimations d'effectif les plus récentes : de 6 000 à 7 000 au Yukon, de 3 500 à 4 000 dans les Territoires du Nord-Ouest, 700 en Alberta et de 1 500 à 2 000 au Nunavut. Quelques grizzlis occupent aujourd'hui la toundra du nord-est du Manitoba. Les effectifs historiques pour le Canada sont inconnus, mais ils étaient certainement supérieurs à ce qu'ils sont aujourd'hui. Dans l'ensemble, la population de l'Ouest est probablement stable depuis 1990, année du premier inventaire national complet, malgré des déclin en Alberta et peut-être aussi dans le sud de la Colombie-Britannique et dans certaines régions du Yukon. En revanche, l'aire de répartition du grizzli semble s'agrandir dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Saskatchewan et au Manitoba. Les données sur la population de l'Ouest et sur ses tendances démographiques ne sont accessibles qu'à partir de 1990.

### Facteurs limitatifs et menaces

En l'absence d'interférence humaine, la densité des grizzlis est largement tributaire de la productivité de l'habitat (nourriture). Cependant, la mortalité anthropique exerce une grande influence sur l'étendue de la zone d'occupation et reflète une perte de fonctionnalité de l'habitat dans la majeure partie de l'aire de répartition de l'espèce. En général, les ours évitent les humains et affichent des taux de mortalité supérieurs à proximité d'éléments anthropiques tels que des routes et des lotissements résidentiels. L'activité humaine entraîne la fragmentation et l'isolement des unités démographiques, à tel point que la dynamique des populations peut devenir tributaire de la stochasticité dans la survie et la reproduction avant tout autre facteur, ce qui accroît les risques de disparition à l'échelle locale. Les populations de la Colombie-Britannique, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut font l'objet d'une chasse légale, et toutes les régions

appuient ou reconnaissent officiellement le droit des Premières Nations, des Métis et des Inuits à la chasse de subsistance. La mortalité anthropique est attribuable à la chasse légale, aux mesures de protection de la vie humaine et des biens, au braconnage ainsi qu'aux collisions routières et ferroviaires. La mortalité anthropique non documentée demeure un problème important pour les gestionnaires. Indépendamment des sources, l'ensemble des données sur la mortalité d'origine humaine semblent indiquer une population stable de grizzlis à l'échelle de l'UD de l'Ouest; toutefois, à l'échelle locale (en Alberta, dans le sud de la Colombie-Britannique et dans certaines régions du Yukon), les tendances récentes de la mortalité indiquent des déclin réels ou soupçonnés. À de fortes densités, il se peut que la croissance de la population soit limitée non seulement par la nourriture, mais aussi par la prédation ou les conflits intraspécifiques. Les impacts du changement climatique sur la superficie de l'habitat disponible et les effets connexes sur l'abondance de la nourriture saisonnière n'ont pas encore été quantifiés. Les mécanismes hypothétiques sont variés et flous, et les effets nets prévus, incertains.

### Protection, statut et classements

En Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, la législation sur la faune fait du grizzli une espèce de « gros gibier ». L'espèce n'a pas de statut légal particulier au Manitoba, au Québec ainsi qu'à Terre-Neuve-et-Labrador, si ce n'est celui qui est accordé de manière générale à la faune. En Alberta, la population de grizzlis a récemment été inscrite sur la liste des espèces menacées (*Threatened*) de la *Wildlife Act* (juin 2010), ce qui a donné lieu à une interdiction de chasser cette espèce dans la province. Dans le rapport *Espèces sauvages 2010 : La situation générale des espèces au Canada*, le grizzli a été classé Sensible, ce qui correspond à la même cote qu'en 2005. En Colombie-Britannique, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ce même rapport a attribué la cote Sensible au grizzli. En Alberta, l'espèce a reçu la cote Possiblement en péril en 2010, alors que, en Saskatchewan et au Manitoba, elle est considérée comme disparue. La cote attribuée dans le rapport *Espèces sauvages 2010* pour Terre-Neuve-et-Labrador était Non évalué. Aucune cote n'a été donnée pour les grizzlis du Québec. Environ 7,1 % de l'aire de répartition actuellement occupée par le grizzli au Canada est classé « protégé » contre l'activité humaine (à des degrés divers) par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux ou les gouvernements territoriaux. ■

## Paruline à capuchon

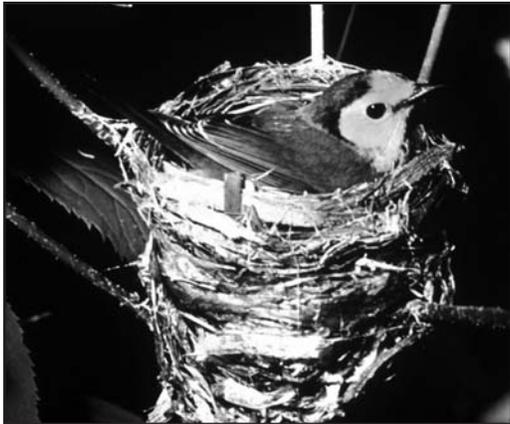


Photo : © Domaine public, U.S. Fish and Wildlife Service

### Nom scientifique

*Setophaga citrina*

### Taxon

Oiseaux

### Situation du COSEPAC

Non en péril

### Aire de répartition canadienne

Ontario

### Justification de la désignation

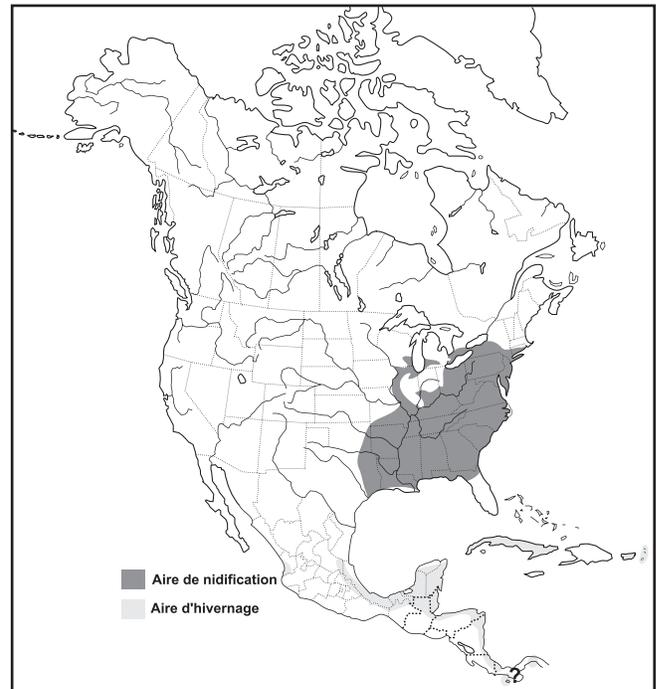
Au Canada, l'aire de répartition et l'abondance de cet oiseau nichant en forêt ont considérablement augmenté depuis la dernière évaluation de l'espèce. L'espèce a également connu une importante augmentation à long terme de son abondance dans la partie principale de son aire de répartition aux États-Unis et, par conséquent, il existe donc une possibilité d'immigration de source externe. Cependant, la dégradation de l'habitat dans les sites de reproduction, ainsi que la perte et la dégradation de l'habitat dans les haltes migratoires et les aires d'hivernage, sont des menaces potentielles.

### Description et importance de l'espèce sauvage

La Paruline à capuchon, petit oiseau chanteur jaune, est facile à identifier en raison de son plumage saisissant et de ses vocalisations. Le mâle adulte se distingue par son capuchon noir caractéristique; chez la femelle adulte, le capuchon noir est plus petit ou absent.

## Répartition

La Paruline à capuchon est un oiseau migrateur qui migre sur de grandes distances, qui niche dans l'est de l'Amérique du Nord et qui hiverne au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Durant au moins 40 ans, l'aire de nidification de l'espèce s'est étendue vers le nord. L'aire de répartition canadienne est limitée au sud de l'Ontario, où l'oiseau est considéré comme une espèce nicheuse rare ou peu commune à l'échelle locale.



Aire de nidification et aire d'hivernage de la Paruline à capuchon.

Source : Modifié à partir de "Birds of North America Online"  
<http://bna.birds.cornell.edu/bna> maintenu par le Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY.

## Habitat

La Paruline à capuchon niche habituellement dans des arbustes associés à de petites trouées du couvert forestier dans de grandes parcelles (> 100 ha) de forêts feuillues ou de forêts mixtes matures. Après l'exploitation sélective des forêts, il est possible de trouver des densités élevées de parulines, car de nombreux arbres matures subsistent. Dans l'aire d'hivernage, il existe une forte ségrégation sexuelle pour ce qui est de l'habitat, les mâles préférant les forêts à couvert fermé et les femelles, les arbustiaies ouvertes.

## Biologie

Ce passereau insectivore commence à nicher à l'âge de 1 an. La Paruline à capuchon pond habituellement 3 ou 4 œufs dans un nid en forme de coupe, à 1 mètre du sol, et le nid est souvent parasité par le Vacher à tête brune. Le taux de prédation des nids est élevé (p. ex. en Ontario, de 30 à 50 % des nids sont pillés). Néanmoins, l'espèce réussit souvent à élever deux couvées jusqu'à l'envol au cours d'une même saison de nidification (en Ontario, du début de mai jusqu'en septembre). La Paruline à capuchon retourne rarement nicher au site natal, et les adultes présentent une fidélité assez grande aux sites de nidification et aux sites d'hivernage. L'espérance de vie de l'espèce est courte, et l'âge moyen des adultes nicheurs est d'environ 2 à 3 ans.

## Taille et tendances des populations

Les données provenant de l'ensemble des sources indiquent une tendance constante à une forte augmentation de l'abondance et de la répartition de la population de Parulines à capuchon au Canada. La population canadienne est actuellement estimée à 1 000 à 2 000 oiseaux nicheurs (ce qui équivaut à beaucoup moins que 1 % de la population mondiale). L'Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario (OBBA) révèle une forte augmentation de la population, les indices de nidification étant passés de 21 parcelles d'atlas (blocs de relevés de 10 km<sup>2</sup>) avec indices de nidification durant les années 1981-1985, à 81 parcelles avec indices de nidification durant les années 2001-2005, bien que l'effort consenti aux recherches ait été relativement plus grand durant les travaux du deuxième atlas.

Les recherches ciblées dans les localités de nidification confirmée et possible menées dans le sud de l'Ontario en 1997, 1998, 2002 et 2007 ont aussi documenté l'augmentation en cours de la taille de la population, du nombre de sites occupés et de l'étendue de l'aire de nidification. Les relevés de 1997 ont permis de repérer 88 mâles territoriaux, alors que les relevés de 2007 en ont mentionné au moins 436 à 89 sites. Les relevés couvraient la plupart des superficies d'habitat occupé ou potentiellement occupé dans le sud de l'Ontario.

## Menaces et facteurs limitatifs

Vu l'augmentation constatée de la population de Parulines à capuchon au Canada, la disponibilité de l'habitat ne semble pas constituer présentement un facteur limitatif. Les changements climatiques semblent représenter un important facteur limitatif de l'expansion de l'aire de répartition observée. Les résultats de certaines études menées en Ontario indiquent une productivité faible et donnent à penser que certaines régions pourraient être des puits écologiques. Cependant, selon certains indices, la population de Parulines à capuchon serait très dynamique et caractérisée par un fort taux d'immigration et d'émigration en fonction de la qualité de l'habitat. Considérant qu'il existe actuellement une réserve d'habitat adéquat, il est probable que la population de Parulines à capuchon continuera à être stable, ou à augmenter. La perte d'habitat et la dégradation de l'habitat aux haltes migratoires et dans l'aire d'hivernage constituent des menaces possibles pour l'espèce, mais leur importance demeure inconnue.

## Protection, statuts et classifications

La Paruline à capuchon est protégée en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* au Canada et aux États-Unis. L'espèce a été évaluée par le COSEPAC en 1993 et en 2000, puis a été désignée espèce menacée lors de l'entrée en vigueur en 2003 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral. Elle est aussi désignée espèce préoccupante en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario. L'espèce est classée dans la catégorie non en péril à l'échelle mondiale par BirdLife International (préoccupation mineure) et NatureServe (G5).

L'ébauche actuelle du programme de rétablissement de l'espèce précise l'existence de 56 sites en Ontario comprenant des superficies d'habitat essentiel, la superficie totale d'habitat essentiel étant d'environ 9 000 ha. Aucune des superficies d'habitat essentiel proposée n'est située sur des terres fédérales. Plus de la moitié des sites se trouvent sur des terres publiques, occupées pour la plupart par des forêts aménagées qui ne sont pas officiellement protégées. ■

## Paruline polyglotte de la sous-espèce *virens*



Photo : © Mike Danzenbaker

**Nom scientifique**  
*Icteria virens virens*

**Taxon**  
Oiseaux

**Situation du COSEPAC**  
En voie de disparition

**Aire de répartition canadienne**  
Ontario

### Justification de la désignation

Cette sous-espèce est associée spécifiquement aux habitats composés de fourrés arbustifs et se trouve à la limite nord de son aire de répartition au Canada. Sa population dans le sud de l'Ontario est distribuée localement et très petite. Depuis la production du dernier rapport de situation, la population de l'Ontario a fait l'objet de déclin, en raison de la perte d'habitat. Le potentiel d'une immigration de source externe a également été réduit de façon considérable, car le déclin des populations est observé dans la majeure partie du nord-est de l'aire de répartition de cette sous-espèce.

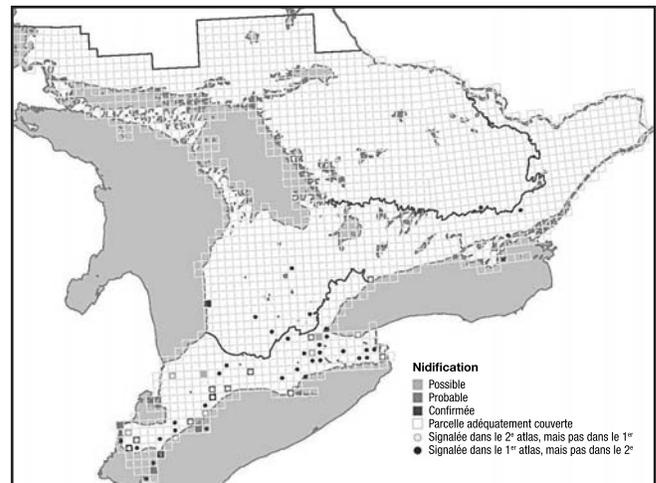
### Description et importance de l'espèce sauvage

La Paruline polyglotte est une grande paruline. Le dessus du corps est vert olive, et le menton, la gorge et la poitrine sont jaune citron. Les sous-caudales et le ventre sont blancs. Le bec est plutôt épais, la queue est longue et arrondie, et les ailes sont arrondies. La face est grisâtre avec des lores noirs et des cercles blancs marqués autour

des yeux. Il existe deux sous-espèces de Paruline polyglotte – l'*I. v. auricollis* dans la moitié ouest de l'Amérique du Nord et l'*I. v. virens* dans la moitié est de l'Amérique du Nord. Durant la période de nidification, la Paruline polyglotte a un chant caractéristique, qui se compose de sifflements répétés alternant avec des gloussements et des claquements criards et de doux croassements. La Paruline polyglotte est une espèce emblématique des arbustives de début de succession; dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, les membres de la guilda connaissent un déclin.

### Répartition

La Paruline polyglotte niche en Amérique du Nord, au sud de la forêt boréale. La sous-espèce *auricollis* (de l'ouest) niche du sud de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, vers le sud de manière discontinue jusque dans le nord du Mexique. Elle est présente aussi loin à l'est que dans l'ouest du Nebraska, l'ouest du Kansas et le centre du Texas. La sous-espèce *virens* (de l'est) niche du centre-est des grandes plaines et de l'est du Texas vers l'est, et vers le nord jusque dans le sud-ouest de l'Ontario. Les parulines hivernent dans les basses terres de l'est et de l'ouest du Mexique et jusqu'en Amérique centrale, dans l'ouest du Panama.



Aire de nidification de la Paruline polyglotte (sous-espèce *virens*) dans le sud de l'Ontario, établie selon les données de l'Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario pour la période 2001-2005. Les points noirs montrent les endroits où l'espèce a été signalée dans le premier atlas (1981-1985) mais pas dans le deuxième (2001-2005).

Source : Modifié à partir de Cadman, M.D., D.A. Sutherland, G.G. Beck, D. Lepage et A.R. Couturier (éd.). 2010. *Atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, 2001-2005*. Études d'Oiseaux Canada, Environnement Canada, Ontario Field Ornithologists, Ministère des Richesses naturelles de l'Ontario et Ontario Nature, Toronto, xxii + 706 p.

Au Canada, trois populations sont considérées comme des unités désignables distinctes : la population des montagnes du Sud d'*I. v. auricollis* (Colombie-Britannique), la population des Prairies d'*I. v. auricollis* (Alberta et Saskatchewan) et la population d'*I. v. virens* (Ontario).

## Habitat

La Paruline polyglotte est une espèce associée spécifiquement aux habitats composés d'arbustes, qui fréquente les arbustives riveraines et denses dans l'ouest de l'Amérique du Nord et les arbustives de début de succession dans l'est de l'Amérique du Nord. En Colombie-Britannique, les superficies d'habitat riverain où vivent les parulines ont diminué de 87 %. Cependant, en ce qui concerne la population des Prairies, il est possible que les superficies d'habitat augmentent en Saskatchewan en raison du stade arbustif de la succession. En Ontario, les superficies d'habitat ont diminué depuis le début des années 1960 à cause de la transformation des terres et de la succession naturelle.

## Biologie

Les nids sont situés près du sol dans les arbustes denses. Les femelles tenteront jusqu'à trois couvées dans une même période de nidification si les premières tentatives ont échoué. Les territoires sont souvent concentrés, ce qui donne à penser que les parulines vivent en colonies peu structurées. En Colombie-Britannique, *I. v. auricollis* montre une certaine fidélité aux sites de nidification. En Ontario, certains sites de nidification sont occupés régulièrement, mais la plupart des autres ne sont occupés au mieux que durant quelques années.

## Taille et tendances des populations

En Colombie-Britannique, selon l'estimation la plus récente, on compte 152 couples d'*I. v. auricollis*. Selon certaines indications, les effectifs dans la province ont connu un déclin par comparaison aux niveaux historiques. En Saskatchewan et en Alberta, l'aire de répartition de la sous-espèce a pris de l'expansion de manière substantielle vers le nord au XX<sup>e</sup> siècle. La population

des Prairies a été relativement stable depuis les années 1980, bien qu'elle ait pu augmenter depuis en Saskatchewan. En Alberta, les effectifs sont estimés à 900 à 1 000 couples, alors qu'en Saskatchewan, ils sont estimés à 530 couples. Dans l'ensemble, on estime que les effectifs d'*I. v. auricollis* au Canada se situent entre 1 582 et 1 682 couples. Dans l'ouest, les effectifs des États américains adjacents semblent relativement stables.

En ce qui concerne la sous-espèce *I. v. virens*, moins de 42 couples ont été signalés en Ontario. Jusqu'à très récemment, le bastion provincial se trouvait au parc national de la Pointe-Pelée et à l'île Pelée, mais ce n'est plus le cas. Les effectifs en Ontario ont connu un déclin d'environ 33 % en 10 ans. La sous-espèce *I. v. virens* connaît depuis longtemps d'importants déclinés dans tous les États adjacents à l'Ontario, et son aire de répartition diminue dans presque tout le nord-est. Par conséquent, la possibilité d'une future immigration de source externe pour la population de l'Ontario est faible et de plus en plus faible.

## Facteurs limitatifs et menaces

En Colombie-Britannique, la perte de superficies d'habitat causée par l'urbanisation et l'agriculture (jumelée à des projets de barrages hydroélectriques qui détruiraient l'habitat de nidification riverain), l'entretien et la construction des routes, la prédation par des prédateurs introduits, le parasitisme des couvées par les vachers, l'utilisation de pesticides et les collisions avec des véhicules et des structures constituent les menaces les plus importantes pour la population des montagnes du Sud d'*I. v. auricollis*. Même si les effectifs de la population des Prairies d'*I. v. auricollis* ont augmenté en Saskatchewan en raison de la succession naturelle en zones riveraines, certaines superficies d'habitat ont disparu à cause de la construction de réservoirs. En Alberta, le pâturage intensif du bétail et la construction de barrages sur les cours d'eau peuvent affecter certains sites. Pour la population de l'Ontario de la sous-espèce *virens*, les principales menaces sont la perte de superficies d'habitat adéquat résultant de la transformation des terres (agriculture et urbanisation) et les changements dans les superficies d'habitat adéquat attribuables à la succession naturelle.

## Protection, statuts et classifications

Au Canada, la Paruline polyglotte, ses nids et ses œufs sont protégés en vertu de la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrants*. En Amérique du Nord, l'espèce est considérée comme « non en péril » en raison de sa vaste aire de répartition et de sa population relativement stable dans l'ensemble. En Colombie-Britannique, la population des montagnes du Sud est protégée aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) à titre d'espèce en voie de disparition. La population

des Prairies en Alberta et en Saskatchewan est considérée comme étant « non en péril ». Dans les États de l'ouest des États-Unis qui sont frontaliers du Canada, la Paruline polyglotte est classée comme « vulnérable » dans l'État de Washington et comme « non en péril » en Idaho et au Montana. En Ontario, la sous-espèce *virens* est désignée comme « préoccupante » en vertu de la LEP et connaît un déclin marqué dans la majeure partie de son aire de nidification du nord-est, y compris dans tous les États frontaliers de l'Ontario. ■

## Petit-duc des montagnes – de la sous-espèce *kennicottii* et de la sous-espèce *macfarlanei*



Photo : © Stephen R. Cannings

Petit-duc des montagnes  
de la sous-espèce *macfarlanei*.

### Nom scientifique

*Megascops kennicottii kennicottii*; *Megascops  
kennicottii macfarlanei*

### Taxon

Oiseaux

### Situation du COSEPAC

Menacée (sous-espèce *kennicottii* et sous-espèce  
*macfarlanei*)

### Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique (sous-espèce *kennicottii*  
et sous-espèce *macfarlanei*)

### Justification de la désignation

#### Sous-espèce *kennicottii* :

Ce petit strigidé a subi un grave déclin dans la portion sud de son aire de répartition dans la région du Metro Vancouver, de Victoria et des îles Gulf, d'où il a presque disparu au cours des 10 à 15 dernières années. Selon les déclins observés en Alaska, il a probablement aussi connu un déclin dans la partie nord de son aire de répartition, mais l'ampleur de ce déclin est inconnue. La population serait relativement petite (moins de 10 000 adultes), et fait face à des menaces persistantes, incluant la prédation par des populations nouvellement établies de Chouettes rayées et l'enlèvement des arbres morts et des chicots, qui lui servent de sites de nidification et de perchoirs.

#### Sous-espèce *macfarlanei* :

La population canadienne de ce strigidé est petite, comptant entre 350 et 500 adultes, mais selon de récents travaux de relevé, ce nombre est plus élevé et l'espèce a une plus grande aire de répartition dans le sud de la Colombie-Britannique qu'estimé auparavant. La population est apparemment stable depuis les 10 dernières années, mais elle fait face à des menaces persistantes, attribuables en particulier à la perte d'arbres matures nécessaires aux sites de nidification et comme perchoirs. La perte de ces arbres est associée à l'expansion urbaine et agricole ainsi qu'à la dégradation des régions boisées riveraines.

### Description et importance de l'espèce sauvage

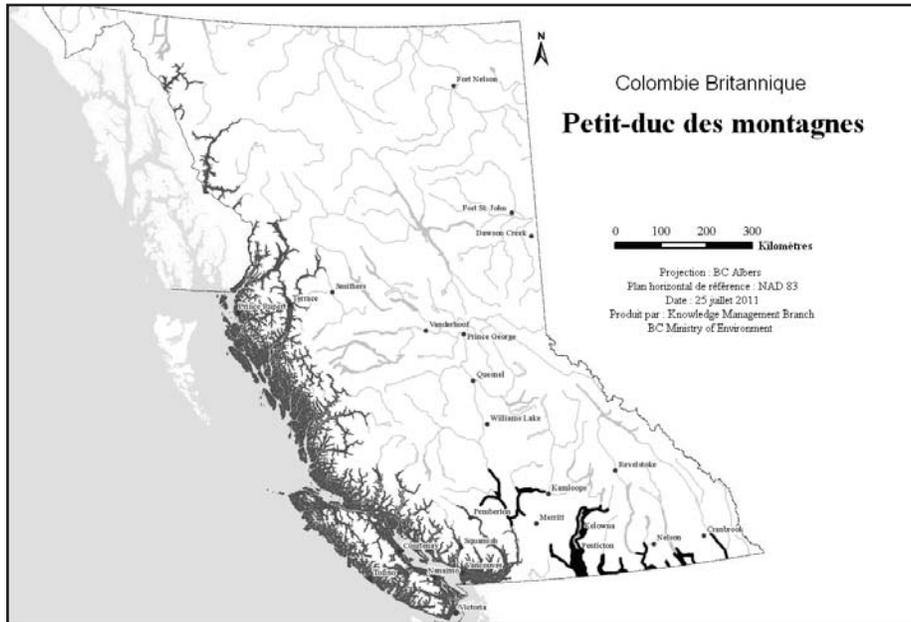
Le Petit-duc des montagnes, Western Screech-Owl en anglais, est l'une des deux espèces du genre *Megascops* présentes au Canada. Ce petit hibou à aigrettes bien développées a les yeux jaunes. Les deux sexes sont semblables. On compte deux sous-espèces distinctes au Canada : la sous-espèce *kennicottii*, le long de la côte du Pacifique, et la sous-espèce *macfarlanei*, dans les vallées de la partie sud de la région intérieure de la Colombie-Britannique.

### Répartition

Le Petit-duc des montagnes vit à basse altitude dans les forêts côtières du Pacifique et dans les vallées de la région s'étendant du sud de l'intérieur de la Colombie-Britannique jusqu'au nord-ouest du Mexique, vers le sud. Au Canada, le Petit-duc des montagnes est présent dans la zone côtière de la Colombie-Britannique (sauf dans l'archipel Haida Gwaii) et dans les vallées du sud de la Colombie-Britannique, depuis Lillooet, Kamloops, Lumby, Slokan, Creston et Cranbrook jusqu'à la frontière des États-Unis au sud.

### Habitat

La sous-espèce *kennicottii* est présente dans diverses forêts conifériennes et mixtes, mais est souvent associée aux zones riveraines où l'on trouve des érables à grandes feuilles ou des peupliers de l'Ouest. La sous-espèce *macfarlanei* est fortement associée aux boisés riverains dominés par le peuplier de l'Ouest, le bouleau fontinal ou le peuplier faux-tremble, habituellement situés dans une matrice de forêts conifériennes sèches dominées par le pin ponderosa ou le douglas de Menzies. Les deux sous-espèces nichent dans les cavités naturelles



Aire de répartition du Petit-duc des montagnes en Colombie-Britannique. L'aire de répartition de la sous-espèce de l'intérieur, *M. k. macfarlanei*, est illustrée en noir, tandis que celle de la sous-espèce de la zone côtière, *M. k. kennicottii*, est illustrée en gris.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012.

des arbres, dans des trous creusés par des pics de grande taille ou dans des nichoirs appropriés.

## Biologie

Le Petit-duc des montagnes est une espèce non migratrice. Les couples défendent leur territoire toute l'année. Ces hiboux sont des prédateurs généralistes, qui se nourrissent principalement de petits mammifères et de gros insectes, mais aussi de petits oiseaux, de poissons, de grenouilles et de limaces. Les jeunes s'éloignent de leur territoire natal à la fin de l'été.

## Taille et tendances des populations

Les populations de la sous-espèce *kennicottii* du sud-ouest de la Colombie-Britannique et plus particulièrement de la région du Metro Vancouver et de Victoria, ont pratiquement disparu au cours des 10 à 15 dernières années. Les populations du nord de l'île de Vancouver semblent relativement en santé, mais on ne connaît pas les tendances à long terme. La sous-espèce a sans doute aussi décliné dans les forêts côtières du centre et du nord; l'ampleur de ce déclin est toutefois inconnue. Les populations de la sous-espèce *macfarlanei* ont probablement diminué tout au long des années 1900 en raison de la perte d'habitat, mais on croit qu'elles sont aujourd'hui relativement stables ou que leur déclin est très lent. La sous-espèce *kennicottii* est mal

connue au Canada. On estime ses effectifs à environ 1 500 à 3 000 individus. La sous-espèce *macfarlanei* est moins abondante, ses effectifs se chiffrant probablement à 350 à 500 individus.

## Menaces et facteurs limitatifs

La perte d'habitat constitue la principale menace pour la sous-espèce *macfarlanei* et a sans doute également affecté la sous-espèce *kennicottii*. La prédation par une nouvelle-venue, la Chouette rayée, serait la première cause des déclin significatifs de population de la sous-espèce *kennicottii* observés dans la partie sud de la zone côtière.

## Protection, statuts et classifications

La sous-espèce *macfarlanei* est inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition de la Loi sur les espèces en péril du gouvernement fédéral; la sous-espèce *kennicottii* a été désignée « préoccupante » dans le cadre des évaluations du COSEPAC réalisées en mai 2002. En Colombie-Britannique, l'espèce et ses nids actifs sont protégés contre les dommages directs en vertu de la Wildlife Act; la sous-espèce *macfarlanei* figure sur la liste rouge de la Colombie-Britannique (espèces potentiellement menacées ou en voie de disparition) et la sous-espèce *kennicottii* figure sur la liste bleue (espèces préoccupantes). ■

## Pica à collier

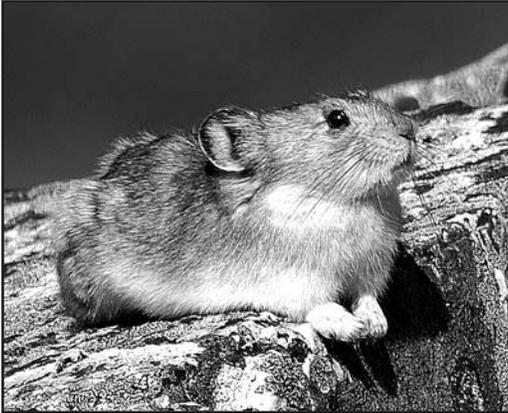


Photo: © John Nagy

### Nom scientifique

*Ochotona collaris*

### Taxon

Mammifères

### Situation du COSEPAC

Préoccupante

### Aire de répartition canadienne

Yukon, Territoires du Nord-Ouest,  
Colombie-Britannique

### Justification de la désignation

Cette petite espèce apparentée au lapin est une relique béringienne qui est restreinte aux talus d'éboulis dans les zones alpines dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, dans le Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette région comprend plus de la moitié de l'aire de répartition mondiale de l'espèce et subit des changements liés au climat dans l'habitat, la température et les précipitations à une vitesse plus élevée que partout ailleurs au Canada. Une sensibilité démontrée à la variabilité du climat, associée à une faible capacité de dispersion et à la nature naturellement fragmentée de ses populations augmentent la vulnérabilité de ce petit mammifère aux changements climatiques. L'espèce est bien étudiée dans une partie très limitée de son aire de répartition, cependant l'information de base sur les tendances démographiques à l'échelle de l'aire de répartition ainsi qu'une compréhension claire de l'étendue et de la gravité des répercussions climatiques sur l'espèce

et son habitat dans les prochaines décennies sont limitées. Toutefois, la meilleure information disponible suggère que l'espèce peut être particulièrement sensible à un changement climatique, incluant des augmentations concomitantes dans la variabilité des précipitations, menant ainsi à une diminution de la disponibilité de l'habitat. Le potentiel de répercussions négatives des changements climatiques sur la persistance de l'espèce à long terme est important.

### Description et importance de l'espèce sauvage

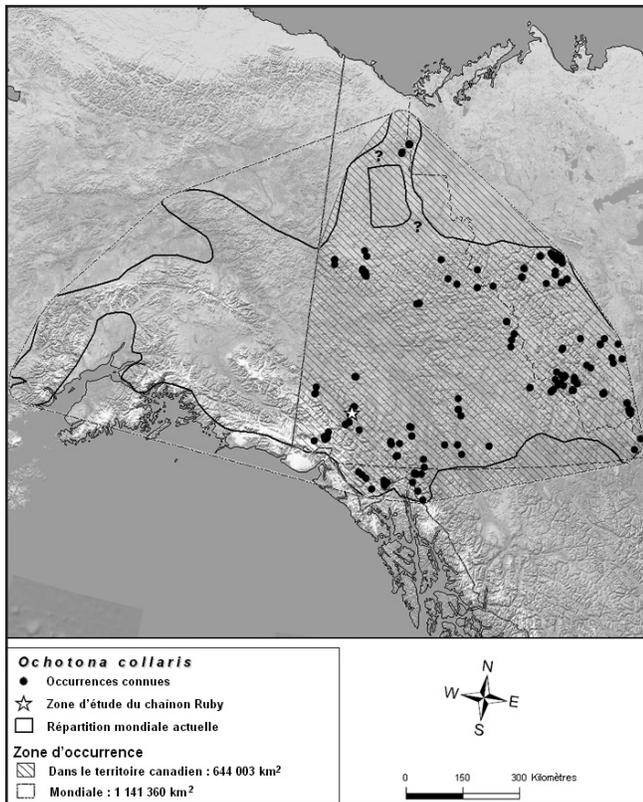
Le pica à collier (*Ochotona collaris*) est un petit (~ 160 g) lagomorphe non grégaire des milieux alpins. C'est l'une des deux espèces de pica présentes en Amérique du Nord, avec le pica d'Amérique (*O. princeps*). Le pica à collier est de couleur gris terne, avec des plaques gris pâle sur la nuque et les épaules qui forment un collier incomplet autour du cou. Il n'y a aucun dimorphisme évident entre les sexes. Les picas sont considérés comme des indicateurs des changements climatiques en raison de leur sensibilité avérée aux régimes climatiques.

### Répartition

Au Canada, le pica à collier est surtout présent dans les régions montagneuses du Yukon, et son aire de répartition s'étend jusque dans le nord de la Colombie-Britannique et dans les Territoires du Nord-Ouest, à l'ouest du fleuve Mackenzie. À l'extérieur du Canada, on le trouve dans le sud et le centre de l'Alaska. Au Canada, le pica à collier compte une unité désignable.

### Habitat

Le pica à collier habite principalement les champs rocheux alpins (talus d'éboulis) entrecoupés de prairies. L'association talus-prairies lui permet de s'alimenter (prairie) et de s'abriter des prédateurs et des conditions météorologiques défavorables (talus). Le pica à collier limite ses déplacements aux parcelles de talus et se tient généralement à moins de 10 m du bord des talus lorsqu'il part en quête de nourriture dans les prairies. Les densités de population sont généralement plus élevées sur les pentes sud, probablement parce que la production primaire y est plus élevée.



Aire de répartition mondiale du pica à collier (c.-à-d. zone d'occurrence estimée) et localités du prélèvement des spécimens et des observations sur le terrain au Canada (Yukon et Colombie-Britannique).

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, novembre 2011.

## Biologie

Le pica à collier est un herbivore généraliste qui procède à deux collectes de nourriture durant l'été. La première est consommée immédiatement, alors que la deuxième est conservée dans un « garde-manger » à l'intérieur du talus pour être consommée durant l'hiver. Le pica défend un territoire individuel (d'un rayon d'environ 15-25 m) et est polygame. Il atteint la maturité sexuelle après son premier hiver et, après une période de gestation de 30 jours, la femelle donne naissance à 3 ou 4 petits dans un nid installé dans le talus. La majorité des mises bas ont lieu à la mi-juin. Les jeunes sortent pour la première fois de la tanière 30 jours après leur naissance et se dispersent au bout de quelques jours. Ils atteignent presque leur taille adulte au cours du premier été, puis doivent établir un territoire et se constituer un garde-manger avant l'hiver. Les adultes se montrent très fidèles à leur territoire une fois qu'il est établi.

On a associé d'une part, le taux de survie annuelle et, d'autre part, les conditions hivernales et le moment au printemps où le petit mammifère commence à constituer son garde-manger pour l'hiver. Le principal prédateur du pica à collier est l'hermine; le renard roux et les oiseaux de proie sont des prédateurs occasionnels. Le pica vit rarement plus de quatre ans, et la durée d'une génération est d'un peu plus de deux ans.

## Taille et tendances des populations

Une étude des populations de picas à collier d'un seul site de l'écorégion chaînon Ruby, dans le sud-ouest du Yukon, a révélé que la taille des populations fluctue considérablement au fil du temps. Bien qu'on ne dispose d'aucune autre donnée empirique sur la taille et les tendances des populations ailleurs, et qu'il n'existe presque pas de relevés ciblés pour l'espèce, on croit que le pica à collier est toutefois largement répandu et qu'il peut être abondant à l'échelle locale dans son aire de répartition.

## Facteurs limitatifs et menaces

Vu l'éloignement de l'aire de répartition du pica à collier au Canada, l'habitat et les effectifs de l'espèce ont connu très peu de perturbations directes, et on s'attend à ce que la situation demeure la même au cours des prochaines décennies. La principale menace qui plane sur les populations de picas à collier est probablement le réchauffement climatique, dont les effets se font déjà sentir dans la région nordique que fréquente le pica et qui est caractérisée par un climat subarctique sec. Les disparitions locales du pica d'Amérique et l'avancée en altitude de son aire de répartition ont été documentées pour l'intérieur du Grand Bassin des États-Unis, mais on ne sait pas dans quelle mesure ces données s'appliquent au pica à collier, puisqu'il faut tenir compte de certaines différences dans l'habitat des deux espèces et d'autres incertitudes. Les risques les plus probables pour la pérennité du pica à collier sont liés aux effets directs des conditions météorologiques, de température et d'humidité, ainsi qu'aux changements qui surviennent dans l'habitat. Les conditions de survie idéales pour le pica à collier sont des conditions fraîches et sèches; un changement dans l'une ou l'autre direction (c.-à-d. hausse des températures ou temps froid et humide) expose l'espèce à la mort. Certaines pertes d'habitat alpin adéquat peuvent survenir en raison

a) de changements dans la composition spécifique des communautés végétales alpines; b) de l'avancée de la limite des arbres; c) parce que le climat devient physiologiquement intolérable pour l'espèce. Une perte d'habitat alpin augmenterait la distance entre les parcelles propices au pica, réduisant probablement le flux génétique, l'immigration de source externe et la persistance de l'espèce à l'échelle régionale.

### **Protection, statuts et classifications**

Le pica à collier n'est pas désigné actuellement en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada, de l'*Endangered Species Act* des États-Unis et de la *Convention sur le commerce international*

*des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*. L'Union internationale pour la conservation de la nature attribue au pica à collier la désignation « faible risque ou préoccupation mineure ». Les cotes attribuées à l'espèce par NatureServe sont « non en péril à l'échelle mondiale » (G5), « non en péril à l'échelle nationale » au Canada et aux États-Unis, et « non en péril » en Alaska. En ce qui concerne le programme sur la situation générale des espèces au Canada, le pica à collier est désigné « sensible » (*Sensitive*) dans les Territoires du Nord-Ouest. La cote provisoire pour le Yukon et la Colombie-Britannique est passée de « non en péril » en 2005 à « sensible » (*Sensitive*) en 2010 et, à l'échelle nationale, le pica à collier est désigné « sensible » (*Sensitive*). ■

## Porte-queue de Behr



Photo: © Jennifer Heron

### Nom scientifique

*Satyrium behrii*

### Taxon

Arthropodes

### Situation du COSEPA

En voie de disparition

### Aire de répartition canadienne

Colombie-Britannique

### Justification de la désignation

Ce petit papillon est restreint à un habitat de purshie tridentée en Colombie-Britannique, un habitat dont l'étendue a diminué considérablement au cours du dernier siècle et qui continue d'être menacé par les changements de l'utilisation des terres (conversion à la viticulture, développement résidentiel et commercial) et par l'impact des feux. Il se disperse rarement sur une distance de plus de 120 m et persiste dans de petits fragments d'habitat isolés, dont la superficie et la qualité continuent de diminuer. D'importantes fluctuations annuelles de la taille de la population, telles que documentées pour la plus grande population canadienne, augmentent la vulnérabilité de l'espèce et remettent en question sa viabilité à long terme.

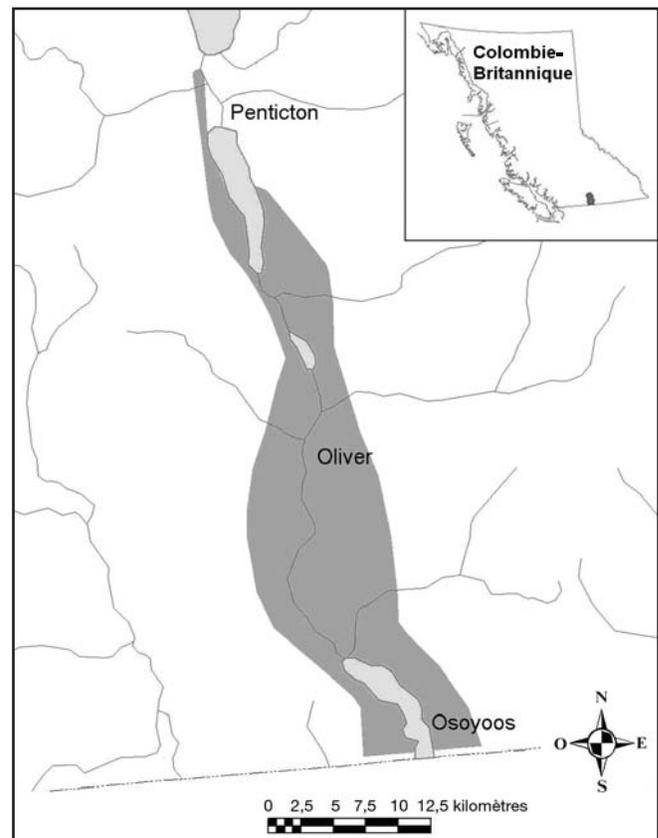
### Description et importance de l'espèce sauvage

Le porte-queue de Behr (*Satyrium behrii*) est un petit papillon diurne (envergure de 2,5 à 2,9 cm) de la famille des Lycénidés. Sur le dessus, les ailes antérieures et postérieures sont d'un brun-orange jaunâtre riche et largement marginées de noir. Une seule sous-espèce est présente au Canada.

La plante hôte larvaire du porte-queue de Behr est la purshie tridentée, espèce emblématique au Canada utilisée par les organismes de conservation comme symbole pour souligner l'importance de protéger les communautés végétales et prairies qui lui sont associées dans la région de l'Okanagan. Les papillons diurnes (considérés dans leur ensemble) et la purshie tridentée occupent une place particulière dans la culture des Premières nations. La purshie tridentée a également une incidence importante sur la gestion des espèces sauvages et le pâturage du bétail.

### Répartition

Au Canada, le porte-queue de Behr est confiné au centre-sud de la Colombie-Britannique, de Penticton au nord à Osoyoos au sud. Il se rencontre à faible altitude (280 – 760 m au-dessus du niveau de la mer) dans des communautés végétales à purshie tridentée des deux côtés de la vallée de l'Okanagan-Sud. La zone d'occupation de l'espèce est inférieure à 12 km<sup>2</sup>.



Aire de répartition canadienne du porte-queue de Behr.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPA, mai 2012 (avec l'autorisation d'Orville Dyer).

## Habitat

Le porte-queue de Behr est associé principalement à la communauté végétale à purshie-tridentée/stipe comateuse. Les attributs de l'habitat importants pour l'espèce incluent la présence de communautés végétales à purshie tridentée de plus de 30 ans, d'un couvert arborescent clairsemé dominé par le pin ponderosa (utilisé par les adultes comme refuge durant les périodes de conditions météorologiques défavorables et de températures diurnes extrêmes et comme site de repos durant la nuit) et de mares boueuses (où les adultes peuvent se désaltérer et combler leurs besoins en sels minéraux).

## Biologie

Le porte-queue de Behr a une seule génération par année. La période de vol s'étend du milieu de mai à la fin de juillet et atteint son point culminant au milieu de juin. Les œufs sont déposés individuellement sur les feuilles et les branches de la plante hôte et éclosent au début du printemps suivant. Le développement larvaire s'étend de la fin de mars à la fin de mai. La chrysalide est formée à la fin du printemps sur les tiges de la plante hôte. La vie nymphale dure environ deux semaines. Le porte-queue de Behr ne migre pas. Les adultes semblent présenter une capacité de dispersion limitée et s'éloigne peu de leur habitat de purshie tridentée. D'après des études menées sur le terrain dans la vallée de l'Okanagan-Sud, les adultes se dispersent en moyenne sur une distance de 80 à 120 m, selon les conditions météorologiques printanières. La dispersion maximale observée s'élevait à 1,2 km.

## Taille et tendances des populations

Des analyses donnent à croire que même la plus importante population connue a peu de chance de se maintenir à long terme. Les populations existantes sont fragmentées et séparées les unes des autres par des zones d'habitat non propice d'une superficie généralement supérieure à la capacité de dispersion de l'espèce.

Les données disponibles relatives aux tendances de l'habitat font état d'un important déclin tant quantitatif que qualitatif des communautés végétales à purshie tridentée au cours des 200 dernières années. Selon les plus récents relevés (2009), la communauté végétale à purshie tridentée/stipe comateuse ne couvre plus qu'une superficie de 3 217 ha dans la vallée de l'Okanagan-Sud, soit environ le tiers de sa superficie historique (1800).

## Facteurs limitatifs et menaces

Le porte-queue de Behr est exposé à de nombreuses menaces qui, pour la plupart, sont associées à la conversion et à la fragmentation de son habitat. Le principal facteur limitatif pour l'espèce est la disponibilité de plantes hôtes plus âgées de grande qualité. La disponibilité des plantes nectarifères est également un facteur limitatif pour les adultes, dont la trompe ne leur permet pas d'atteindre le nectar des fleurs d'espèces à corolle profonde.

## Protection actuelle ou autres désignations de statut

Le porte-queue de Behr est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, de la *British Columbia Park Act* et de l'*Ecological Reserves Act*. Il figure également parmi les espèces dont l'inscription à titre d'espèce sauvage désignée a été recommandée aux termes des *Forest and Range Practices Act*, *Wildlife Act* et *Wildlife Amendment Act* de la Colombie-Britannique.

Le porte-queue de Behr est protégé en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* du gouvernement fédéral, de la *Loi sur les espèces sauvages au Canada*, de la *British Columbia Park Act* et de l'*Ecological Reserves Act*. Il figure également parmi les espèces dont l'inscription à titre d'espèce sauvage désignée a été recommandée aux termes des *Forest and Range Practices Act*, *Wildlife Act* et *Wildlife Amendment Act* de la Colombie-Britannique. ■

## Salamandre sombre du nord – Population carolinienne



Photo: © Michael Oldham

### Nom scientifique

*Desmognathus fuscus*

### Taxon

Amphibiens

### Situation du COSEPAC

En voie de disparition

### Aire de répartition canadienne

Ontario

### Justification de la désignation

Cette espèce est restreinte à un petit ruisseau soutenu par le suintement des eaux souterraines sur la pente raide d'une gorge vulnérable à l'érosion, au dépôt atmosphérique de polluants et à l'acidification de l'habitat. La population est petite et vulnérable à la stochasticité écologique, démographique et génétique.

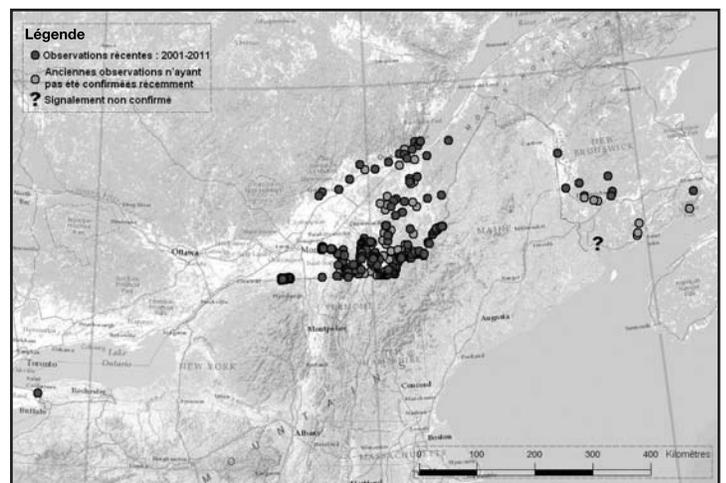
### Description et importance de l'espèce sauvage

La salamandre sombre du Nord (*Desmognathus fuscus*) appartient à la famille des Pléthodontidés (salamandres sans poumons). En règle générale, le corps de l'adulte est brunâtre et porte une rayure dorsale claire qui continue jusqu'à la première portion de la queue. Il est parsemé de mouchetures foncées concentrées sur les flancs, lesquelles deviennent blanches ou grises sur la surface ventrale.

Les individus âgés sont plutôt d'un brun foncé ou noir uniforme. Dans les premières étapes de leur vie, les individus ont cinq à huit paires de taches dorsales. Chez l'adulte et la larve, les pattes postérieures sont plus grosses que les pattes antérieures et une ligne pâle s'étend de l'œil jusqu'à l'arrière de la mâchoire. La salamandre sombre du Nord est la représentante de son genre la plus répandue au Canada.

### Répartition

La salamandre sombre du Nord est répartie dans l'ensemble des régions montagneuses de l'est de l'Amérique du Nord. La répartition canadienne représente environ 5 % de l'aire de répartition mondiale et comprend une petite zone dans la gorge de la Niagara, en Ontario, trois grandes zones au Québec (les piémonts des Adirondacks, les contreforts des Appalaches et la rive nord du fleuve Saint-Laurent) ainsi que des zones isolées dans le sud du Nouveau-Brunswick. Dans son aire de répartition, la salamandre sombre du Nord est généralement présente de façon discontinue dans les petits ruisseaux de haute altitude, dans les milieux forestiers. Il y a deux unités désignables (UD), l'UD carolinienne en Ontario, et l'UD du Québec et du Nouveau-Brunswick.



Aire de répartition de la salamandre sombre du Nord au Canada.

Source : Modifié à partir du Rapport de situation du COSEPAC, mai 2012.

## Habitat

La salamandre sombre du Nord habite à proximité des sources, des suintements et des petits affluents de ruisseaux d'amont à eau claire dans les milieux forestiers. Elle se cache sous divers abris (pierres, troncs d'arbres, litière de mousse ou de feuilles) ou dans les refuges souterrains frais près de la bordure des ruisseaux. Elle se nourrit le long de la rive des cours d'eau, le plus souvent dans l'habitat terrestre. La femelle niche habituellement dans les micromilieus cryptiques, près de la source d'un cours d'eau où le sol est saturé. Les larves sont strictement aquatiques et restent dans les interstices entre les roches du lit des ruisseaux durant leur développement. En hiver, les larves demeurent dans les eaux courantes peu profondes, tandis que les adultes se retirent dans les refuges souterrains où l'eau s'écoule de façon continue. La disponibilité et la qualité de l'habitat sont optimales dans les bassins hydrographiques non perturbés où le couvert forestier est abondant.

## Biologie

Le cycle vital de la salamandre sombre du Nord est biphasique : il comporte un stade larvaire aquatique de 7 à 16 mois suivi d'un stade adulte semi-aquatique. L'espèce atteint la maturité sexuelle à 3 ou 4 ans. L'accouplement a lieu au printemps ou à l'automne, et la femelle pond chaque année à la fin du printemps et en été. La fécondité augmente avec la taille corporelle, et le nombre d'œufs varie entre 8 et 45 selon la région géographique. La femelle demeure avec ses œufs jusqu'à l'éclosion, soit 45 à 60 jours après la ponte. La durée de vie maximale est d'environ 10 ans.

La salamandre sombre du Nord est particulièrement vulnérable à la perte d'eau et est plus active la nuit. La menace de dessiccation limite la dispersion de l'espèce par voie terrestre. Les déplacements se font principalement le long du chenal des cours d'eau, généralement à quelques mètres du bord de l'eau. Le domaine vital de l'adulte est petit (0,1 m<sup>2</sup> à 3,6 m<sup>2</sup>). L'espèce se nourrit d'invertébrés aquatiques et terrestres au gré des possibilités. Elle est dépourvue de mécanismes de défense contre les prédateurs, mais elle peut s'autoamputer la queue. Les principaux prédateurs de la salamandre sombre du Nord sont les poissons, les serpents, les écrevisses, les oiseaux, les petits

mammifères et les grosses salamandres. Il arrive, quoique rarement, qu'il y ait hybridation entre la salamandre sombre du Nord et la salamandre sombre des montagnes.

## Taille et tendances des populations

Malgré les importantes initiatives d'échantillonnages effectués dans certaines parties de l'aire de répartition canadienne de l'espèce, les données actuelles ne permettent pas d'estimation fiable de la taille ou de la tendance des populations. En Ontario, l'espèce est confinée à une petite localité dans la gorge de la Niagara. Les estimations semblent indiquer que la population de l'Ontario compte probablement moins de 250 adultes. L'espèce est répandue au Québec et au Nouveau-Brunswick, bien que les densités locales soient généralement faibles. Dans chaque province, six nouvelles populations ont été découvertes ces dernières années grâce à l'intensification des recherches ciblées. Par conséquent, la superficie de la zone d'occurrence a légèrement augmenté, mais cette augmentation est liée à l'intensification des activités de recherche plutôt qu'à la croissance des populations ou à l'établissement de nouvelles populations. Par ailleurs, certaines populations semblent avoir disparu.

## Menaces et facteurs limitatifs

Au Canada, les changements de l'approvisionnement en eau et de la qualité de l'eau occasionnés par les activités humaines sont les principales menaces à la survie de la salamandre sombre du Nord. La baisse de l'approvisionnement en eau souterraine dans l'habitat de l'espèce peut être catastrophique pour les populations locales. L'augmentation artificielle des volumes d'eau rejetés dans certaines zones perturbe aussi probablement les populations de salamandres et réduit les micromilieus adéquats. Les eaux de ruissellement des zones urbaines, industrielles et agricoles peuvent contaminer les eaux souterraines et les courants d'eau. La contamination par les métaux lourds provenant des dépôts atmosphériques est sans doute responsable de la disparition de l'espèce de l'Acadia National Park dans le Maine. L'acidification des ruisseaux est aussi un facteur préoccupant pour l'espèce, car près de 40 % des ruisseaux de montagne dans le sud des Appalaches montrent des signes d'acidification.

La récolte de bois, les parcs éoliens et l'urbanisation des bassins hydrographiques réduisent l'approvisionnement en eau, la qualité de l'eau et la disponibilité des micromilieus. L'envasement compte parmi les effets négatifs les plus importants de la récolte de bois, car les interstices utilisés par la salamandre pour se nourrir, s'abriter, nicher et hiverner s'en trouvent perdus. À l'échelle du bassin hydrographique, l'urbanisation a entraîné la disparition de l'espèce du parc national du mont Saint-Hilaire (Québec) et d'autres zones. L'introduction de poissons prédateurs, en particulier l'omble de fontaine, représente une menace pour l'espèce.

### **Protection, statuts et classifications**

En Ontario, la salamandre sombre du Nord est désignée en voie de disparition et est protégée en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Au Québec, elle sera probablement désignée menacée ou vulnérable par le gouvernement provincial. Néanmoins, la *Loi sur la conservation*

*et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1) de la province interdit la collecte, l'achat, la vente ou la garde en captivité de spécimens. L'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* de la province (L.R.Q., c. Q-2) prévoit la protection contre la dégradation non réglementée de la qualité de l'environnement. Selon l'évaluation de la situation générale des espèces au Canada, la salamandre sombre du Nord est désignée sensible au Nouveau-Brunswick. Elle est protégée en vertu de la *Loi sur le poisson et la faune* du Nouveau-Brunswick, laquelle interdit la mise en captivité, la détention en captivité, la vente, le commerce ou l'achat de tout animal de la faune sans l'autorisation du ministre.

Actuellement, près du quart des sites où la salamandre sombre du Nord est présente au Canada sont en sécurité dans des aires protégées et des aires visées par des ententes relatives à la propriété. Plus de 75 % des observations de l'espèce ne sont rattachées à aucun type d'habitat protégé. ■

## INDEX

### Espèces par nom commun

Asile de l'Okanagan ( <i>Efferia okanagana</i> ) .....	12
Baccharis à feuilles d'arroche ( <i>Baccharis halimifolia</i> ).....	15
Bécasseau roussâtre ( <i>Tryngites subruficollis</i> ).....	18
Bruant de Baird ( <i>Ammodramus bairdii</i> ) .....	21
Buchloé faux-dactyle ( <i>Bouteloua dactyloides</i> ) .....	23
Chien de prairie ( <i>Cynomys ludovicianus</i> ).....	25
Cryptanthe minuscule ( <i>Cryptantha minima</i> ) .....	28
Dalée velue ( <i>Dalea villosa</i> ).....	30
Drave du Yukon ( <i>Draba yukonensis</i> ).....	32
Limace à grand manteau ( <i>Magnipelta mycophaga</i> ) .....	34
Lopholie dorée ( <i>Lophiola aurea</i> ) .....	37
Nécrophore d'Amérique ( <i>Nicrophorus americanus</i> ) .....	40
Ours grizzli, population de l'Ouest ( <i>Ursus arctos</i> ).....	43
Paruline à capuchon ( <i>Setophaga citrina</i> ) .....	46
Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i> ( <i>Icteria virens virens</i> ) .....	48
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i> ( <i>Megascops kennicottii kennicottii</i> ) .....	51
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>macfarlanei</i> ( <i>Megascops kennicottii macfarlanei</i> ) .....	51
Pica à collier ( <i>Ochotona collaris</i> ) .....	53
Porte-queue de Behr ( <i>Satyrium behrii</i> ).....	56
Salamandre sombre du Nord, population carolinienne ( <i>Desmognathus fuscus</i> ) .....	58

## Espèces par nom scientifique

<i>Ammodramus bairdii</i> .....	21
<i>Baccharis halimifolia</i> .....	15
<i>Bouteloua dactyloides</i> .....	23
<i>Cryptantha minima</i> .....	28
<i>Cynomys ludovicianus</i> .....	25
<i>Dalea villosa</i> .....	30
<i>Desmognathus fuscus</i> .....	58
<i>Draba yukonensis</i> .....	32
<i>Efferia okanagana</i> .....	12
<i>Icteria virens virens</i> .....	48
<i>Lophiola aurea</i> .....	37
<i>Magnipelta mycophaga</i> .....	34
<i>Megascops kennicottii kennicottii</i> .....	51
<i>Megascops kennicottii macfarlanei</i> .....	51
<i>Nicrophorus americanus</i> .....	40
<i>Ochotona collaris</i> .....	53
<i>Satyrium behrii</i> .....	56
<i>Setophaga citrina</i> .....	46
<i>Tryngites subruficollis</i> .....	18
<i>Ursus arctos</i> .....	43

## Espèces par province et territoire

### Alberta

Bécasseau roussâtre.....	18
Bruant de Baird .....	21
Cryptanthe minuscule .....	28
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43

### Colombie-Britannique

Asile de l'Okanagan.....	12
Bécasseau roussâtre.....	18
Limace à grand manteau.....	34
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>kennicottii</i> .....	51
Petit-duc des montagnes de la sous-espèce <i>macfarlanei</i> .....	51
Pica à collier .....	53
Porte-queue de Behr.....	56

### Île-du-Prince-Édouard

aucun

### Manitoba

Bécasseau roussâtre.....	18
Bruant de Baird .....	21
Buchloé faux-dactyle .....	23
Dalée velue.....	30
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43

### Nouveau-Brunswick

aucun

### Nouvelle-Écosse

Baccharis à feuilles d'arroche .....	15
Lophiolie dorée.....	37

### Nunavut

Bécasseau roussâtre.....	18
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43

### Ontario

Bécasseau roussâtre.....	18
Nécrophore d'Amérique .....	40
Paruline à capuchon.....	46
Paruline polyglotte de la sous-espèce <i>virens</i> .....	48
Salamandre sombre du Nord, population carolinienne.....	58

### Québec

Bécasseau roussâtre.....	18
Nécrophore d'Amérique .....	40

### Saskatchewan

Bécasseau roussâtre.....	18
Bruant de Baird .....	21
Buchloé faux-dactyle .....	23
Chien de prairie .....	25
Cryptanthe minuscule .....	28
Dalée velue.....	30
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43

### Terre-Neuve-et-Labrador

aucun

### Territoires du Nord-Ouest

Bécasseau roussâtre.....	18
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43
Pica à collier .....	53

### Yukon

Bécasseau roussâtre.....	18
Drave du Yukon .....	32
Ours grizzli, population de l'Ouest .....	43
Pica à collier .....	53

## GLOSSAIRE

**Annexe 1** : L'annexe de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP); aussi appelée « Liste des espèces sauvages en péril », qui énumère les espèces protégées en vertu de la LEP.

**Conseil canadien de conservation des espèces en péril** : Le Conseil est composé des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux ayant des responsabilités relativement aux espèces sauvages. Le mandat du Conseil est de fournir un leadership national et la coordination pour la protection des espèces en péril.

**Conseil de gestion des ressources fauniques** : Établi en vertu des accords de revendications territoriales dans le nord du Québec, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique et au Nunavut, les conseils de gestion des ressources fauniques sont « les principaux instruments de gestion des espèces sauvages » dans leur aire d'établissement. Dans ce rôle, les conseils de gestion des ressources fauniques établissent, modifient et retirent les niveaux de prises totales admises d'une gamme d'espèces sauvages, mais participent aussi aux activités de recherche, y compris les études annuelles sur les prises et approuvent la désignation d'espèces en péril dans leurs aires d'établissement.

**COSEPAC** : Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Le comité est composé d'experts sur les espèces sauvages en péril, qui possèdent une expertise dans une discipline telle la biologie, l'écologie, la génétique, les connaissances traditionnelles autochtones ou d'autres domaines connexes. Ces experts proviennent de différentes communautés, y compris, entre autres, du gouvernement et du milieu universitaire.

**Décret** : Il s'agit d'un instrument qui sert d'avis au sujet d'une décision prise par le secteur exécutif du gouvernement; par exemple, un décret accompagne tous les règlements.

**Énoncé de réaction** : Un document dans lequel le ministre de l'Environnement indique comment il ou elle a l'intention de réagir à l'évaluation d'une espèce sauvage par le COSEPAC. Le ministre affiche un énoncé de réaction dans le Registre public de la *Loi sur les espèces en péril* dans les 90 jours suivant la réception de l'évaluation et prévoit des échéanciers pour les mesures à prendre dans la mesure du possible.

**Espèce aquatique** : Espèce sauvage de poissons, au sens de l'article 2 de la *Loi sur les pêches*, ou de plantes marines, au sens de l'article 47 de cette loi. Le terme englobe les mammifères marins.

**Espèce sauvage** : Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'un autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus). Une espèce sauvage peut être ajoutée à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* si elle est indigène du Canada ou si elle s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.

**Évaluation du COSEPAC** : L'évaluation ou la réévaluation de la situation d'une espèce sauvage par le COSEPAC, basée sur le rapport de situation sur l'espèce que le COSEPAC a soit fait préparer ou a reçu à l'appui d'une demande.

**Gazette du Canada** : La *Gazette du Canada* est un des moyens permettant aux Canadiennes et aux Canadiens d'avoir accès aux lois et aux règlements. Il s'agit du « journal officiel » du gouvernement du Canada depuis 1841. Les ministères et les organismes gouvernementaux ainsi que le secteur privé ont l'obligation de publier certaines informations dans la *Gazette du Canada*. Les avis et les règlements proposés sont publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* et les règlements officiels sont publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le site Web suivant : [gazetteducanada.gc.ca](http://gazetteducanada.gc.ca).

**Gouverneur en conseil** : Le gouverneur général du Canada agit selon les recommandations du Conseil privé de la Reine du Canada, le conseil exécutif officiel qui donne l'effet légal aux décisions du cabinet qui auront la force de la loi.

**Individu** : Individu d'une espèce sauvage, vivant ou mort, à toute étape de son développement, y compris les larves, le sperme, les œufs, les embryons, les semences, le pollen, les spores et les propagules asexuées.

**Reclassification à la hausse** : Une révision du statut d'une espèce inscrite sur l'annexe 1 à une catégorie de risque plus élevée. La révision du statut d'une espèce inscrite sur l'annexe 1 à une catégorie de risque plus basse serait une reclassification à la baisse.

**Registre public des espèces en péril** : Élaboré comme service en direct, le Registre public des espèces en péril est accessible au public depuis la promulgation de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Le site Web donne aux utilisateurs un accès facile aux documents et à l'information liés à la LEP en tout temps et à partir de tout lieu ayant un accès Internet. L'adresse est la suivante : [www.registrelep-sararegistry.gc.ca](http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca).

**REIR** : Résumé de l'étude d'impact de la réglementation. Il s'agit d'une description d'une proposition réglementaire qui fournit une analyse de l'impact prévu de chaque initiative réglementaire et accompagne un décret.

**Territoire domanial** : comprend toutes les terres qui appartiennent au gouvernement fédéral, les eaux intérieures et la mer territoriale du Canada, ainsi que les réserves et les autres terres qui ont été mises de côté à l'usage et au profit d'une bande en application de la *Loi sur les Indiens*.

